

# **Le législateur et les questions de société**

**Quelle méthode pour quels choix ?**

**Rapport d'étape du groupe de travail  
animé par Hervé Mariton, député de la Drôme  
à la demande de Jean-François Copé**

**Groupe UMP  
Assemblée nationale**

12 Mai 2009

# Sommaire

Introduction : genèse et objectifs de la réflexion .....	4
I. Qu'est-ce qu'un sujet de société ? .....	8
II. Pourquoi les questions de société sont-elles de plus en plus présentes dans le débat politique ? .....	9
III. Quelques grandes tendances d'une société en plein bouleversement .....	11
Le 20 <sup>ème</sup> siècle, un siècle de déconstruction. ....	11
La révolution anthropologique de la famille.....	11
La fracture intergénérationnelle .....	11
Le bouleversement des lignes politiques .....	12
La relation contradictoire du citoyen et de l'Etat.....	12
La recherche identitaire, le besoin d'appartenance.....	12
Une schizophrénie croissante du consommateur-salarié .....	12
La crise, accélérateur d'un changement de valeurs ?.....	13
IV. Inventaire des questions de société identifiés dans le cadre du groupe de travail .....	14
a. Organisation de la société .....	14
b. Vie, médecine et sciences .....	14
c. Famille et transmission .....	14
V. Pour une méthodologie particulière : 5 étapes à respecter.....	15
VI. Comment reprendre la main sur les questions de société ? .....	18
a. Donner un nouveau contenu à la « modernité » en imposant notre agenda politique .....	18
b. Assumer un projet collectif à travers la loi, en misant surtout sur l'incitation pour ne stigmatiser personne .....	22
c. Mettre l'exigence de la transmission et l'éducation au cœur de notre projet politique .....	26

## Annexe : Compte-rendus d'auditions

- Pascale WEIL, Associée de Publics Consultants.....	27
- Dominique REYNIE, Directeur de la Fondation pour l'innovation politique.....	32
- Arnold MUNNICH, Conseiller scientifique auprès du Président de la République.....	37
- Luc FERRY, philosophe, Président du Conseil d'analyse de la société.....	44
- Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la famille.....	51
- Pierre MANENT, philosophe, directeur d'études à l'EHESS.....	57

- Jean-Pierre PETIT, PDG de McDonald's France.....	64
- Haïm KORSIA, Rabbin, aumônier général israélite des armées.....	72
- Jean-Pierre RIVE, Pasteur, Président de la Commission Eglise et Société de la Fédération Protestante de France.....	78
- Sylviane AGACINSKI, philosophe, professeur et chercheur à l'EHESS....	86
- Marcel GAUCHET, philosophe, directeur d'études à l'EHESS.....	94

## Introduction : genèse et objectifs de la réflexion

A la fin de l'année 2008, de nombreux questionnements ont émergé au sein de la majorité parlementaire et dans l'ensemble de la société française, lors de l'examen d'une proposition de loi visant à élargir les dérogations encadrant le travail dominical. Une partie des députés UMP souhaitaient l'adoption d'une loi perçue comme un simple aménagement technique pour régler quelques problèmes liés à l'ouverture des magasins le dimanche, d'autres exprimaient leurs craintes face à ce qu'ils percevaient comme une remise en cause d'un élément important du lien social.

A cette occasion, les députés du groupe UMP ont perçu à quel point des aspects apparemment techniques d'une loi pouvaient mettre en jeu des questions sensibles, impliquant largement la société. Ce qui semble un détail législatif est parfois lourd de sens et certaines mesures qui relèvent du symbole en disent long sur la façon dont la communauté nationale se conçoit, se projette dans l'avenir... Ce constat a poussé le groupe UMP à se poser plusieurs questions :

- **Quels sont ces sujets sensibles, ces « questions de société » qui méritent une vigilance particulière du politique ?** Un inventaire raisonné permettrait au législateur de redoubler d'attention sur ces terrains difficiles et de mieux aborder les problèmes en jeu.
- **Quel est le rôle de la loi sur ces questions de société ? Quelle est la mission du législateur ?** La loi doit-elle suivre les mœurs ? Le législateur doit-il entériner toutes les demandes d'une partie du corps social ? Ou bien est à la loi de s'imposer comme un étalon de référence ? Existe-t-il une troisième voie pour dépasser ce dualisme entre la loi qui s'adapte à toutes les évolutions sans proposer de modèle de société et la loi immuable définissant un idéal dépassé ?
- **Enfin et surtout, comment les députés UMP peuvent-ils aborder ces questions,** tant en termes de méthode que de fond et de positionnement politique ? Sur bien des sujets (la valeur travail, la revalorisation du mérite, la fiscalité, la sécurité...), la droite a levé ses ambiguïtés et marqué des points face à la gauche, force est de constater que ce n'est pas encore le cas sur les « questions de société ». Comment peut-elle enfin prendre la main sur ces sujets ?

Jean-François Copé a demandé aux députés volontaires de travailler ensemble pour avancer sur ces questions et sortir du malaise que subit souvent la majorité lorsqu'elles sont abordées dans le débat politique. Il a confié à Hervé Mariton l'animation de cette réflexion.

Après une série d'auditions très ouvertes<sup>1</sup>, d'universitaires et de scientifiques, de personnalités du monde de l'entreprise, de représentants de différentes sensibilités philosophiques et religieuses, après plusieurs séances de travail internes, voici un

---

<sup>1</sup> Ces auditions se poursuivent jusqu'à la fin du mois de juin.

rapport d'étape destiné au groupe UMP, avec les comptes-rendus de toutes les auditions et des premières conclusions :

- sur la définition d'une question de société et les sujets concernés,
- sur la méthode pour aborder ces questions,
- sur l'approche politique que pourrait adopter le groupe UMP par rapport à ces thèmes.

Le rapport définitif devrait être remis aux députés du groupe UMP à la fin du premier semestre 2009.

### **Liste des députés ayant participé au groupe de travail**

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| ➤ Arlette Grosskost        | ➤ Jean-Claude Guibal     |
| ➤ Arnaud Robinet           | ➤ Jean-Frédéric Poisson  |
| ➤ Bernard Pancher          | ➤ Marc Le Fur            |
| ➤ Bernard Reynes           | ➤ Martine Aurillac       |
| ➤ Céleste Lett             | ➤ Michel Diefenbacher    |
| ➤ Chantal Bourragué        | ➤ Michel Herbillon       |
| ➤ Chantal Brunel           | ➤ Michelle Tabarot       |
| ➤ Françoise de Panafieu    | ➤ Patrice Martin-Lalande |
| ➤ Françoise Hostalier      | ➤ Philippe Gosselin      |
| ➤ Hervé Mariton            | ➤ Pierre Morenvillier    |
| ➤ Jacques Remillé          | ➤ Xavier Breton          |
| ➤ Jean-Charles Taugourdeau |                          |

### **Liste des personnes auditionnées à ce jour (comptes-rendus joints)**

- Monsieur Luc Ferry, philosophe, président du Conseil d'Analyse de la Société
- Monsieur Arnold Munnich, pédiatre et généticien, Conseiller scientifique auprès du Président de la République
- Monsieur Dominique Reynié, Directeur général de la Fondation pour l'innovation politique et professeur à l'IEP de Paris
- Madame Pascale Weil, anthropologue et sociologue, associée de Publicis Consultants
- Madame Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille
- Monsieur Jean-Claude Ameisen, président du comité d'éthique de l'INSERM
- Monsieur Jean-Pierre Petit, PDG de McDonald's France
- Madame Sylviane Agacinski, philosophe, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - EHESS
- Monsieur Marcel Gauchet, philosophe, professeur à l'EHESS
- Monsieur Pierre Manent, philosophe, professeur à l'EHESS
- Monsieur le pasteur Jean-Pierre Rive, pasteur, en charge du département Evangile et société à la Fédération Protestante de France
- Monsieur le rabbin Haïm Korsia, aumônier général israélite des armées
- Madame Mercedes Erra, co-présidente de Euro RSCG Worldwide
- Madame Chantal Delsol, philosophe (compte-rendu à venir)
- Monsieur Jean-Michel Durand et Madame Anne Boring, Président et Vice-Présidente de l'association Gay Lib (compte-rendu à venir)

### **Liste des personnes dont l'audition est programmée**

- Imam Zakaria SEDDIKI : Mercredi 20 mai (2ème bureau), 17h
- Monsieur Yazid SABEG, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, Mercredi 3 juin (2ème bureau), 11h30 :
- Monsieur Alex TURK, président de la CNIL Mercredi 3 juin (2ème bureau), 17h :

- Madame Monique CANTO-SPERBER, Philosophe, directrice de l'ENS-ULM, Mercredi 10 juin (2ème bureau), 17h :
- Mgr Pierre D'ORNELLAS, Archevêque, Mercredi 24 juin (2ème bureau), 11h30 :
- Monsieur Richard DESCOINGS, président de Sciences Po, Mercredi 24 juin (2ème bureau), 17h :,
- Monsieur François FONDARD, président de l'Union nationale des Associations Familiales (date à venir)
- Monsieur Philippe BAS, président du groupe de travail du Conseil d'Etat sur les lois bioéthiques (date à venir)

## I. Qu'est-ce qu'un sujet de société ?

**Les questions de société sont des questions qui sont à la croisée de la sphère privée et de la sphère publique, de la société civile et de l'Etat.**

Elles concernent souvent l'articulation entre l'intime et le politique, entre le personnel et le collectif et se posent d'autant plus dans une société marquée par la tension entre individualisme et « vivre-ensemble ».

- **Soit il s'agit de question qui relève en principe de la sphère privée et qui atteignent un tel niveau de collectif qu'elles investissent la scène politique.**  
Il faut noter que l'aspect émotionnel et médiatique permet d'abaisser le seuil de collectif. (En clair, quelques faits minoritaires particulièrement frappants suffisent parfois à mobiliser l'opinion)
  - exemple : la question des enfants élevés par des couples de même sexe, la question du suicide assisté, la question des musulmans manquant de lieux de culte pour leur pratique religieuse, la prise en compte des origines dans le recrutement...
- **Soit il s'agit de règles de vie en société qui ont un impact très fort sur la sphère privée**
  - Exemple : la question du travail dominical, l'interdiction de ports de signe religieux à l'école...

A cause de cette articulation parfois difficile entre l'intime et le public, entre l'individuel et le collectif, **les questions de société ont souvent une dimension émotionnelle assez importante.** Elle renvoie chacun à une interrogation sur ses valeurs personnelles et surtout sur les valeurs partagées au sein de la société française.

- **Faut-il valoriser des références communes, au-delà des attentes exprimées par les différentes composantes du corps social ? Si oui, quelles sont ces valeurs ?**

**Les questions de société font débat parce qu'elles sont le signe d'une société en questions.**

Pour reprendre l'expression de Sylviane Agacinski, les questions de société sont des « questions de civilisation ». Ce questionnement porte directement sur les fondements de notre vivre-ensemble, sur le « dénominateur commun » entre les Français.



## II. Pourquoi les questions de société sont-elles de plus en plus présentes dans le débat politique ?

Dans un pays culturellement homogène où le contrôle social est assuré par des corps intermédiaires structurés, le consensus sur les valeurs se fait assez facilement, sans recours à l'Etat ou à la loi. Les questions de société sont prises en charge... par la société.

En France, vu la place prédominante de l'Etat, les individus se sont toujours penchés vers la puissance publique pour régler leurs différends, obtenir une reconnaissance et les moyens de leur autonomie. Alors que le corps de valeurs communes n'est plus aussi évident au sein de la société française, le recours au législateur est de plus en plus courant pour trancher des questions qui relevaient autrefois de la sphère privée.

### **Un exemple : la question des « beaux-parents »**

*L'éducation d'un mineur par un tiers qui n'est pas le père ou la mère biologique d'un enfant est un cas de figure qui n'a rien de nouveau (qu'il s'agisse de familles recomposées à la suite d'une séparation, d'un veuvage...). En témoigne la figure souvent péjorative de la « marâtre » dans la culture populaire. Le besoin de recourir à la loi pour définir un « statut » de ce tiers et définir dans les textes la relation entre ce tiers et le mineur est nouveau.*

Ce recours au législateur apparaît d'autant plus attendu que notre société connaît des bouleversements sociaux importants et des évolutions technologiques majeures. Certains observateurs vont jusqu'à parler de « révolution anthropologique ». C'est par exemple le cas de Marcel Gauchet lorsqu'il parle de la famille contemporaine. Ces mutations profondes et le poids de l'individualisme poussent à une mise en question permanente des valeurs communes et donc à des débats continus sur « les questions de société. »

### **Un exemple : la question de l'indisponibilité du corps humain.**

*Dans une société marquée par le christianisme et une philosophie moniste, le corps est la personne. Il n'y a pas de dualisme entre l'esprit et le corps. Ce dernier n'est pas un objet qui peut être vendu, loué... Il n'y avait même pas besoin de légiférer à ce propos. Ce principe n'est par exemple pas inscrit dans la déclaration des droits de l'homme de 1789. L'indisponibilité du corps humain est reconnu par les lois de bioéthique de 1994, avec quelques exceptions, à titre gratuit : don de sang, don d'organes...*

*Sur la base de fondements philosophiques libéraux et individualistes (cf. Locke), la question de la propriété du corps s'est posée en ces termes : si un individu veut vendre ou louer une partie de son corps, au nom de quoi peut-on l'en empêcher ? L'individu libre et rationnel n'est-il pas libre de disposer de ce qui est à lui ?*

*Cette question est longtemps restée assez théorique ou marginale, Les progrès techniques ont ouvert des champs d'application très larges : don d'organes, gestation pour autrui... Cette dernière pratique est aujourd'hui interdite notamment au nom du*

*principe d'indisponibilité du corps humain. Le principe de la dignité de la personne est également en question. Avec les demandes de légalisation des mères porteuses, le législateur est invité à trancher sur des principes qui auparavant s'imposaient d'eux-mêmes et faisaient partie du « bagage civilisationnel commun ». Il n'y a plus d'évidence...*

**Un autre exemple : la question religieuse dans la sphère publique**

*Après une époque conflictuelle qui n'a pas été exempte de certains excès, la laïcité faisait l'objet d'un consensus très large dans la société française. Dans cette perspective, les convictions religieuses ont longtemps relevé principalement de la sphère privée. Aujourd'hui, notamment avec le développement de l'Islam lié à l'immigration récente, la question de l'articulation entre le religieux et le politique se pose à nouveau, notamment pour le législateur. (Question du voile, financement des lieux de culte...)*

Les auditions du groupe de travail ont permis de déceler d'autres grandes évolutions qui expliquent la multiplication des questions de société dans le débat public.

### **III. Quelques grandes tendances d'une société en plein bouleversement**

Ce tableau est loin d'être exhaustif. Il s'agit de quelques évolutions importantes sur lesquelles les différentes personnes que nous avons auditionnées à ce jour ont souhaité attirer notre attention.

#### ***Le 20<sup>ème</sup> siècle, un siècle de déconstruction.***

Pour Luc Ferry, les choses ont plus changé au cours des 50 dernières années que durant les deux derniers siècles : progrès technologique, exode rural, évolution de la structure familiale, mondialisation et triomphe du capitalisme libéral, fin des idéologies et disparition/fragilisation des corps intermédiaires (Eglise, syndicats, partis, classes sociales...). Ces changements ont produit des évolutions majeures en termes de valeurs et de conception de la famille.

#### ***La révolution anthropologique de la famille***

Pour Marcel Gauchet, nous sommes passés de la famille-institution à la famille-contrat, donc à la privatisation des relations. C'est un changement extrêmement profond dont on n'a pas encore mesuré tout l'impact, notamment en termes d'éducation et de transmission. Les bouleversements de la famille sont le sous-jacent caché de nombreux problèmes d'éducation aujourd'hui.

Pour Luc Ferry, le « sens », le sacré (ceux pour quoi l'on est prêt à donner sa vie) ne réside plus dans la nation, la collectivité, la religion, mais dans la famille, désormais considérée comme un lieu où les liens sont choisis et non subies. Les Français s'investissent ainsi davantage dans leur sphère privée et relationnelle que dans la sphère publique.

#### ***La fracture intergénérationnelle***

Pour Pascale Weil, même si la jeunesse du début du 21<sup>ème</sup> siècle ne s'est pas « rebellée » ouvertement contre ses parents comme l'avaient fait les babyboomers en 68, elle s'est construite sur des principes très différents. (modernité vs. post-modernité) : primat du subjectif, rôle primordial donné aux pairs qui comptent davantage que les pères, importance de l'image par rapport au texte...

Pour Dominique Reynié, pour la première fois, les parents et leurs enfants pensent que les nouvelles générations auront des conditions de vie plus difficile que leurs aînés. (la fin de la promotion social voire le « déclassement »)

## ***Le bouleversement des lignes politiques***

Face à la mondialisation et au « tout économique », la droite est devenue réformatrice : elle veut adapter la France à la modernité quant la gauche est davantage attentive au maintien des liens sociaux fragilisés par les bouleversements économiques. La gauche se retrouve donc dans la position « conservatrice ». Jusqu'où les fronts doivent-ils être renversés ?

La droite libérale s'est affirmée tandis que la droite « traditionnelle » est orpheline.

## ***La relation contradictoire du citoyen et de l'Etat***

Pour Marcel Gauchet, les Français protestent contre ce qu'ils plébiscitent : ils rêvent d'un Etat qui leur donne les moyens d'une liberté complète tout en réclamant la sécurité et la reconnaissance de l'autorité publique.

Le climat social naturel est celui d'une contestation permanente de l'Etat mais celle-ci ne remet absolument pas en cause la légitimité de la démocratie et des institutions. La contestation s'inscrit dans le cadre de la démocratie. (Marcel Gauchet)

## ***Un individualisme « républicain »***

L'individualisme des Français n'est pas contradictoire avec l'attachement à certaines grandes valeurs comme la dignité humaine. Contrairement au modèle anglo-saxon, l'individualisme français refuse une approche directement utilitariste. (Marcel Gauchet et Arnold Munnich)

## ***La recherche identitaire, le besoin d'appartenance***

Face à la disparition des corps intermédiaires traditionnels, l'individu se sent parfois isolé et désemparé. Il peut être tenté par une recherche identitaire et revendiquer une appartenance à une communauté d'origine, religieuse, culturelle... Fort de sa tradition jacobine, l'Etat ne sait pas trop comment prendre en compte ces « communautés ». La République, attachée au principe d'égalité, s'est en effet construite historiquement sur la négation de la diversité (République Une et indivisible, ne reconnaissant pas les particularismes locaux, luttant à travers l'école contre les langues régionales...). Comment notre pays peut aujourd'hui aborder cette question de la diversité sans revenir sur l'attachement très fort des Français à l'égalité ? (Pour la première fois depuis 1981, les Français donnent la priorité à l'égalité sur la liberté, selon la dernière livraison de l'enquête Valeurs – 2008)

## ***Une schizophrénie croissante du consommateur-salarié***

Le consommateur est à la recherche du prix le moins cher, quitte à encourager le mouvement de délocalisation qui pénalise le salarié.

Pour Jean-Pierre Petit, le consommateur plébiscite le basculement vers une économie de services dont la principale caractéristique est la disponibilité 24h sur 24. Une usine peut produire des biens à une certaine période de l'année ou certains jours de la semaine, faire des stocks... On exige en revanche d'un service qu'il marche en permanence. Internet renforce cette demande, qui peut être contradictoire par rapport au droit du travail et aux attentes des salariés.

### ***La crise, accélérateur d'un changement de valeurs ?***

Selon Mercedes Erra, la crise économique révèle et amplifie une certaine évolution dans les attentes et les valeurs des Français. A travers plusieurs études, on constate que ceux-ci font passer au second plan les questions de consommation et de travail. Ils affirment privilégier :

- le respect de l'autre,
- le sens de la famille,
- la responsabilité individuelle.

Ils se disent par exemple prêts à consommer autrement et à changer de comportements : payer plus cher pour choisir un produit plus respectueux de l'environnement, accepter les contraintes du tri des déchets... Même si cela relève du déclaratif, on sent un changement de paradigme par rapport au modèle dominant des années 80-90 axé sur la réussite individuelle, la maximisation du plaisir personnel...

## IV. Inventaire des questions de société identifiées dans le cadre du groupe de travail

### a. Organisation de la société

- **L'identité nationale, la diversité et l'intégration** : les statistiques ethniques, les quotas, l'aménagement des concours (recrutement dans la fonction publique, entrées dans les écoles...)
- **La place des religions dans la cité** : financement et entretien des lieux de culte, prises en compte des obligations religieuses spécifiques par la puissance publique (jour de repos, non-mixité dans certains services publics, aspects alimentaires et vestimentaires...), contribution des autorités religieuses au débat public...
- **L'extension des horaires de travail** : travail dominical, travail de nuit, suppression de jour férié...
- **La protection des données personnelles et de la vie privée**

### b. Vie, médecine et sciences

- **La fin de vie** : euthanasie et suicide assisté
- **Les enjeux bioéthiques** : recherche sur les embryons, assistance médicale à la procréation, gestation pour autrui, clonage, don d'ovocytes, dépistage prénatal... place des biotechnologies...

### c. Famille et transmission

- **Le droit de la famille** : mariage, PACS, contrat d'union civil, statut du tiers et autorité parentale
- **Le contenu des politiques familiales**

## V. Pour une méthodologie adaptée : 5 étapes à respecter

Puisque les questions de société portent sur l'articulation entre l'individuel et le collectif, **puisqu'elles touchent aux valeurs qui fondent le vivre-ensemble, elles demandent de la part du législateur une attention particulière. Comme si les lois à ce propos étaient des normes supérieures à la normale.** En clair, on ne légifère pas de la même façon lorsqu'on fait un texte de loi sur le crédit à la consommation ou sur l'autorité parentale.

Sans même parler des choix à prendre, **traiter ces sujets avec mesure, en se donnant le temps d'un travail de fond et d'une prise de recul, est déjà en soi l'expression d'un attachement à des valeurs partagées.**

L'attention que porte le législateur à ces sujets est révélatrice de l'importance qu'il accorde au vivre-ensemble. Arnold Munnich citait à ce propos une phrase de F. Dreyfus-Netter : « *De la maîtrise de la production de nos lois, dépend la pérennité de nos valeurs* ».

**Ce travail de fond est d'autant plus difficile que les questions de société mettent en souvent en scène des cas particuliers ou des faits divers** qui font peser sur les responsables politiques une pression émotionnelle ou médiatique.

**Le groupe de réflexion propose donc une méthode pour aborder le travail législatif sur ces questions.** Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans la logique de la réforme institutionnelle qui impose au gouvernement de mener des études d'impact et une concertation avant de présenter un projet de loi au Parlement.

### a. Faire un état des lieux systématique

- Des problèmes qui se posent : sont-ils vraiment d'ordre législatif ? Est-ce qu'une loi peut régler la question ?
- De la législation existante : en quoi est-elle insuffisante ? peut-on l'améliorer ?
- De la législation existante à l'étranger et des débats que cela a suscité, des conclusions qui en sont tirées. Il ne faut toutefois pas tomber dans le moins-disant réglementaire qui nie le principe même d'une régulation nationale. Ce n'est pas parce que tel pays voisin a fait tel choix qu'il a tort ou que nous devons le copier.

*Exemple : ce travail d'évaluation de la législation existante et de sa mise en œuvre a été mené le groupe de travail animé par Jean Leonetti sur la fin de vie, après l'affaire Chantal Sébire. On n'a pu ainsi faire le point sur les améliorations à apporter sans instrumentaliser la loi à des fins médiatiques.*

### **b. Faire la cartographie des acteurs et des opinions en présence**

- Le point sur les différents acteurs impliqués et les intérêts qu'ils défendent et les fondements idéologiques des différentes positions ou au moins, les implications de leur position sur la conception de la société.
- Le point sur l'état de l'opinion
  - Au-delà d'une approche purement quantitative, qui ne veut souvent rien dire sur ces sujets (« les moyennes n'existent plus », comme le faisait remarquer aussi bien Pascale Weil que Dominique Reynié), avoir une approche qualitative (quel est le degré de maturité des citoyens sur les débats en cours ? quel est leur degré de mobilisation et d'intérêt ? qu'attendent-ils exactement du législateur ? quels enjeux sont perçus à travers les questions en débat ?).

### **c. Expliciter clairement ce qui est en jeu :**

- Poser les différentes options possibles, sans s'arrêter aux éléments techniques.
- Anticiper les conséquences à long terme d'une loi (par exemple, le PACS posait la question de la définition de la famille et de ses évolutions ainsi que la question de l'articulation avec le mariage)
- Le cas échéant, montrer le caractère contradictoire de certaines revendications pour inciter chacun à choisir en conscience
- Prêter une attention particulière aux mots employés dans le cadre du débat. Le choix du vocabulaire contribue à poser les termes d'une discussion. Reprendre sans nuance les termes d'une des parties prenantes d'un débat, c'est déjà « accepter » une partie de ses présupposés.

#### ***Exemple :***

- *Mères porteuses a une connotation négative tandis que la gestation pour autrui a une connotation altruiste*
- *L'emploi d'un terme au singulier ou au pluriel n'est pas neutre : la liberté ou les libertés, la famille ou les familles...*

### **d. Procéder à une concertation très ouverte et viser le consensus le plus large**

La concertation permet de construire une loi plus pertinente. Mais elle est aussi l'occasion pour la société de s'interroger sur ses valeurs, ses facteurs d'unité, ce qu'elle tient à conserver et à faire évoluer. C'est aussi une manière de sortir du tête-à-tête avec les représentants d'intérêt minoritaire et de se libérer de l'influence des lobbies pour aborder les questions sous l'angle de l'intérêt général.

C'est la responsabilité des acteurs politiques de faire vivre ce débat le plus largement possible : à travers des réunions publiques, des auditions d'experts, d'associations, de chercheurs, à travers des consultations en ligne...

Le débat doit moins servir à cristalliser des oppositions dans une logique de « coups politiques » qu'à dégager des points de consensus et des points de blocage au sein de la société. **Dans l'idéal, sur ces sujets qui touchent au socle commun et au vivre ensemble, il ne doit pas y avoir de passages en force, pas de gagnants d'un côté et de perdants de l'autre.**



*Exemple : Ce travail de concertation très large est actuellement en cours pour le réexamen des lois de bioéthique, notamment à travers les Etats-Généraux de la Bioéthique.*

e. **Ne pas s'en remettre à des logiques procédurales et laisser chacun décider en conscience**

En dernier ressort, c'est au politique de trancher en conscience. Il y a souvent la tentation de s'en remettre à une procédure qui « déciderait » à la place du législateur. Ce n'est pas sain. Le politique doit accepter d'assumer des valeurs et de les expliquer à l'ensemble de la société, dans un souci de transmission.

**Exemple :**

*Sur les enjeux de bioéthique, il peut y avoir une tentation du législateur de s'en remettre à des experts pour assumer une partie de ses responsabilités. La loi se contenterait alors de fixer un cadre avec quelques grands principes généraux et une procédure-type tout en déléguant à l'Agence de Biomédecine un pouvoir réglementaire pour l'application.*

Plus que sur tout autre sujet, pour ce qui concerne les questions de société, le législateur doit assumer ses responsabilités et être libre de se prononcer en conscience, sans pression partisane ou pressions extérieures. Ce ne sont pas des sujets sur lesquels il doit y avoir des perdants et des gagnants.

## **VI. Comment reprendre la main sur les questions de société ?**

### ***a. Donner un nouveau contenu à la « modernité » en imposant notre agenda politique***

**Un travail de refondation idéologique effectué au sein de notre famille politique a permis à la droite de reprendre l'offensive sur un certain nombre de sujets**

- en 1997, la mode était à la réduction du temps de travail. En 2007, Nicolas Sarkozy s'est fait élire sur la valeur travail et la revalorisation du mérite.
- avant 2002, parler de sécurité, c'était courir après le Front national. Aujourd'hui, la droite assume une politique claire en répétant que « la sécurité est la 1<sup>ère</sup> des libertés. »
- Sur la fiscalité, la droite a souvent été mal à l'aise, en craignant de passer pour « ultralibérale ». Aujourd'hui, nous assumons le bouclier fiscal, au nom de l'efficacité économique et la justice.

Sur tous ces thèmes, la droite est sortie du complexe qui l'empêchait de s'affirmer et la plaçait sous domination idéologique par rapport à la gauche. Avec une telle démarche, Nicolas Sarkozy a réussi à rassembler 31% des voix dès le 1<sup>er</sup> tour en 2007.

**Restent les questions de société.** Sur ce point, force est de constater que nous n'avons pas résolu nos ambiguïtés et que nous assumons difficilement nos convictions. **Le malaise persiste et la droite ne s'exprime pas sur ses valeurs**

- **Elle est le plus souvent en réaction, faute de propositions.**
- **Et lorsqu'elle propose, c'est souvent pour reprendre les idées avancées par la gauche. En plus « tièdes ».**

***Exemple :** Sur la question des couples de même sexe, la gauche propose le mariage pour les personnes de même sexe. S'y opposant, le candidat Sarkozy proposait le contrat d'union civile tandis qu'une partie des élus de notre famille propose que le PACS soit signé en mairie plutôt qu'au tribunal d'instance.*

**La plupart du temps, la droite reprend d'ailleurs sur les questions de société la rhétorique dominante qui tourne autour de la dialectique « modernité/conservatisme ».**

**C'est une erreur intellectuelle qui laisse penser à l'existence d'un « sens de l'histoire ».** Cela est contradictoire avec le sens même de notre engagement politique : si nous prenons des responsabilités politiques, c'est bien parce que nous ne croyons pas dans le sens de l'histoire mais dans la capacité d'hommes et de femmes de peser sur les décisions.

**Au-delà de l'erreur intellectuelle, c'est une erreur politique : reprendre cette dialectique dans les termes actuels revient à se placer de facto en situation d'infériorité idéologique.**

*Reprenons l'exemple des couples de même sexe. Si la modernité est conçue comme l'évolution par rapport à des modèles jugés dépassés, le PACS signé en mairie sera toujours moins « moderne » que le mariage pour les personnes de même sexe. Opposée à la reconnaissance légale de « l'homoparentalité », la droite risque d'être toujours moins « moderne » que Noël Mamère ou que le parti socialiste qui sont tous les deux pour l'adoption pour les couples de même sexe.*

**Trois options se posent alors pour la droite :**

- **Soit l'on pousse jusqu'au bout l'alignement pour être aussi « moderne » que la gauche.** C'est l'option que choisissent certains au sein de notre famille politique, soit par conviction, soit pour jouer la différenciation interne, soit par esprit de mode. Chacun est libre de ses positions mais il n'est pas évident que cela corresponde aux convictions de nombre d'entre nous. Ni à la sensibilité du cœur de notre électorat. Par ailleurs, il n'est pas dit que cela ramènerait en masse des voix d'autres familles politiques.
- **Soit on sort de la dialectique « modernité/conservatisme » pour proposer une autre dialectique.** C'est par exemple ce que fait Sylviane Agacinski sur le thème des mères porteuses où elle pose plus ou moins explicitement une dialectique entre « barbarie/civilisation ». Ou ce que propose Arnold Munnich lorsqu'il propose une dialectique « utilitarisme/respect de la dignité humaine » sur les questions de bioéthique. C'est un travail qui peut se faire question par question mais qui est difficile de mener dans le cadre d'une approche globale des questions de société.
- **Soit on retourne la dialectique à notre profit en donnant un autre contenu à la « modernité »,** en abordant de front des problèmes aujourd'hui tabous et en apportant les réponses sur un terrain que nous avons choisi. C'est ce qu'a fait la droite sur d'autres sujets ces dernières années.

**Exemples :**

- *Le problème n'est pas le temps de loisir, c'est le pouvoir d'achat. Il faut travailler plus pour gagner plus.*
- *Le problème n'est pas l'immigration en tant que telle, c'est l'immigration subie. Il faut mettre en place une immigration choisie et insister sur la notion d'identité nationale.*

**En clair, pour reprendre la main, il ne faut pas se poser en défenseur du statu-quo. C'est la position la moins confortable politiquement. Il ne faut pas paraître « dépassé. » Il faut briser quelques sujets tabous qui touchent une majorité de Français et proposer des initiatives crédibles et audacieuses, fidèles à nos valeurs mais ouvertes et innovantes. Il s'agit de passer de la réaction à la proposition.**

*Par exemple, sur la question de la fin de vie, le travail de Jean Leonetti a permis de déplacer la question : d'une demande, dans la pratique extrêmement minoritaire,*

*d'euthanasie ou de suicide assisté, on a abouti à une question plus large, celle de l'accompagnement des malades en fin de vie qui se trouvent seuls et découragés. Tout en refusant l'acharnement thérapeutique et en favorisant le développement des soins palliatifs, cela a permis de prendre l'initiative en proposant une loi nouvelle qui instaure le congé de fin de vie. Les Français qui le souhaitent vont ainsi pouvoir accompagner leurs proches dans leurs derniers instants. On est passé d'une demande qui remet en cause certains fondements de la dignité humaine à une proposition qui renforce la fraternité et la solidarité avec les plus vulnérables.*

**Ce travail de reformulation, d'explication et de proposition doit être mené par notre famille politique sur tous les sujets.** Cela est souvent plus exigeant que de suivre la gauche sur son terrain mais cette logique est plus conforme à nos convictions, et c'est sans doute, à terme, plus payant politiquement. Cela conforte le cœur de notre électorat et permet d'attirer d'autres électeurs sur notre terrain, pour peu que nos propositions soient des réponses adaptées à des problèmes réels.

**Pour reprendre la main, fixons nous même l'agenda sur les questions de société, en partant des problèmes que vivent la majorité des Français au quotidien et avançons ensuite nos propres propositions.**

*Exemple : le thème de l'isolement mériterait d'être abordé par notre famille politique avec une logique politique structurée. Le sentiment de solitude touche un grand nombre de nos concitoyens et demande des réponses audacieuses, en capitalisant sur des « valeurs de droite » : la famille, la responsabilisation des corps intermédiaires, la solidarité intergénérationnelle...*

*Autre exemple : Sur les questions de famille, le cœur du débat politique porte aujourd'hui souvent sur des questions symboliques qui ne correspondent pas aux attentes majoritaires de l'opinion, ni aux enjeux les plus préoccupants pour notre pays. N'ayons pas peur d'affirmer clairement nos valeurs mais ne nous laissons pas enfermer dans des débats réducteurs.*

**La modernité, c'est d'abord d'apporter des réponses aux principaux problèmes qui touchent toutes les familles, concrètement.** Au premier rang de ces problèmes, par exemple :

- **Les difficultés dans l'éducation des enfants** (quelle que soit la structure familiale),
- **L'instabilité des couples qui a un impact fort dans la vie des différentes personnes concernées mais aussi au niveau de la société** (taux de pauvreté des familles monoparentales - taux qui monte à 46,2% pour un mère inactive avec enfants contre 7,% pour l'ensemble des Français ; problème de logement, d'éducation...)

Voilà deux sujets sur lesquels notre famille politique peut apporter des réponses en posant les questions sans tabous :

- Que faire pour aider les familles à mieux prendre en charge leur mission de transmission et d'éducation ?

- que faire pour prévenir l'instabilité dans les familles et apporter un appui aux couples en difficulté qui le souhaitent ? (sensibilisation en amont, préparation au mariage civil, médiation familiale...)?

Ces champs sont très peu explorés par les partis politiques alors qu'ils répondent à une attente prioritaire des Français qui sont très attachés à la « famille », quelles que soient ses évolutions récentes, comme l'ont rappelé Luc Ferry, Marcel Gauchet ou Mercedes Erra...

Ils invitent sans doute à repenser en partie la politique familiale, au-delà de la question des allocations familiales, en développant une nouvelle offre de services et d'accompagnement, en s'appuyant sur des acteurs locaux...

La démarche du parti conservateur anglais dans ce domaine mérite d'être étudiée. Les équipes de David Cameron proposent une refondation idéologique autour du concept de « fraternité » en revalorisant les corps intermédiaires et la confiance dans la société civile.

## **b. Assumer un projet collectif à travers la loi, en misant surtout sur l'incitation pour ne stigmatiser personne**

Notre pays, comme beaucoup de démocraties occidentales, est traversé par de nombreuses tensions... Au cœur d'une crise économique importante, il est plus vital que jamais de chercher les leviers pour souder le pays et favoriser une France rassemblée.

**Face à des forces centrifuges (différences culturelles, différences des modes de vie...), un des leviers essentiels pour assurer la cohésion reste la loi.**

- parce que son élaboration peut-être l'occasion d'une mobilisation de l'opinion sur un même agenda et une même préoccupation, même lorsque les débats donnent lieu à des confrontations
- parce qu'une fois que la loi existe, elle relie les hommes en eux. La loi reste, quoiqu'on en dise, un facteur d'égalité (tous les citoyens sont égaux devant la loi) et de légitimation (ce qui est légal apparaît souvent comment légitime aux yeux des citoyens).

**Qu'on l'assume ou non, la loi contribue à l'expression d'un projet collectif, d'un projet de civilisation. Elle est aussi une façon de donner corps à ce projet.** La multiplication de lois de circonstances ou des « lois d'exception » contribue à miner cette caractéristique.

Pourquoi le législateur se trouve-t-il souvent dépourvu face aux pressions d'une partie du corps social, surtout lorsqu'elles se présentent sous la forme d'aménagements mineurs ? **Parce que notre famille politique, au nom du pragmatisme, a parfois la naïveté d'aborder les questions sous des angles techniques en faisant abstraction des soubassements idéologiques qui sont en jeu, plus ou moins explicitement.**

### **Exemple :**

*La question de la déjudiciarisation du divorce a un moment été évoquée dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Commission Guichard.*

*Quel est était le point de départ de cette proposition ? Dans certains cas, les divorces par consentement mutuel se passent dans un climat tel que le passage devant un juge paraît superflu. Certains avançaient donc l'idée, pour désengorger la justice, de confier le prononcé du divorce aux notaires. Cette proposition apparaît a priori comme une mesure « pragmatique » neutre.*

*Pourtant elle porte en elle une conception du mariage, conçu comme un contrat d'ordre privé, qui peut être rompu entre les deux contractants sans décision de justice. Que les promoteurs de cette mesure en aient conscience ou non, cela marque une rupture par rapport à la conception d'un mariage également considéré comme une institution et comportant une dimension publique, devant et envers la société.*

*A travers une réforme de procédure, on voit bien que c'est la question du mariage comme institution ou comme simple contrat d'ordre privé qui est en jeu. Les deux options sont respectables mais elles doivent être explicitées, replacées dans un projet de société plus global, avec toutes les conséquences induites. C'est à ce niveau que doit avoir le débat pour que toutes les cartes soient sur table et que chacun puisse se faire une opinion en conscience.*

**Le rôle des responsables politiques est précisément d'explicitier clairement les enjeux du débat et d'expliquer les choix retenus en s'appuyant sur des convictions claires.**

**Pour gagner en cohérence et en force de conviction, notre famille politique doit aujourd'hui faire l'effort de repréciser les valeurs et le projet de société qu'elle défend :**

- Un projet ambitieux, qui s'adresse à chacun et invite à une dynamique collective.
- Un projet de société qui ne peut pas se résumer à un programme de politique économique ou de réformes structurelles.
- Un projet qui assume des valeurs fortes, sans moralisme ni frilosité,
- Un projet qui tient compte des attentes des Français, tout en allant au-delà des polémiques de court terme ou des faits-divers.

**En ayant une démarche positive, en avançant un projet, il est plus facile d'expliquer nos positions par rapport aux différentes demandes du corps social.** Chaque prise de position, sur les différentes problématiques, s'articule alors avec le projet de société et doit montrer en quoi elle le nourrit.

- **Définir un projet de société et revendiquer des valeurs, c'est refuser le relativisme absolu qui revient à dire que « tout se vaut ».** Car quand tout se vaut, rien ne vaut plus ;
- **Définir un projet de société, c'est donc assumer le fait que certains choix individuels sont préférables à d'autres, pour le bien de la société et celui des personnes qui la composent, notamment les plus fragiles (enfants, personnes en fin de vie...).**
- **Définir un projet de société, c'est assumer que ces choix méritent d'être valorisés et encouragés par la société.**

**Mais le projet de société ne doit pas être un projet collectiviste ! Le principe de liberté individuelle est essentiel.** Lorsque ni l'ordre public ni la dignité humaine, ni le respect des principes fondamentaux du droit ne sont en jeu, il est hors de question que le politique stigmatise ou condamne des décisions qui relèvent de choix ou de comportements personnels. Ce n'est pas parce qu'elles n'ont pas à être encouragées et soutenues par la société que d'autres attitudes doivent être pointés du doigt. **A cet égard, la lutte contre les discriminations demande une vigilance continue.**

**En ce qui concerne les valeurs, la question de la transmission est centrale.** Le politique n'est pas en situation d'imposer. Il s'agit surtout d'informer, d'inciter,

d'encourager. En dernier ressort, il revient à chacun de faire ses choix et de les assumer.

**Se pose alors la question de la prise en compte des situations particulières, des cas exceptionnels, ou des choix qui ne correspondent pas directement aux modèles valorisés par le projet de société.**

Il ne sont pas forcément à inscrire dans la loi mais peuvent relever de la jurisprudence, de traitements au cas par cas, d'aménagements fiscaux ou contractuels...

***Par exemple, pour l'euthanasie.** Plutôt que de faire évoluer la loi et de créer ainsi une loi d'exception qui remettrait en cause des principes essentiels de notre droit et du vivre-ensemble, on peut réaffirmer que c'est une pratique interdite tout en ayant conscience que face à des cas exceptionnels, la justice saura faire preuve d'humanité en tenant compte de circonstances. Dans les faits, c'est d'ailleurs ce qui se passe aujourd'hui.*

**Affirmer des valeurs tout en tenant compte de situations exceptionnelles, ce n'est pas faire preuve d'hypocrisie, c'est accepter la complexité de la vie sans renoncer à une norme collective qui exprime un socle pour le « vivre ensemble ».**

***Autre exemple : la question du couple.***

*La loi française reconnaît la valeur du mariage d'un homme et d'une femme pour le bien de la société et assume le fait que ceux qui choisissent ce modèle de vie, avec les devoirs qui sont liés, soient soutenus par la société : avantages fiscaux, garanties juridiques...*

*Certaines personnes choisissent d'autres modes de vie. Par exemple, pour prendre un exemple extrême, la polygamie. Nul ne peut l'empêcher. En revanche, le législateur n'est pas sommé de reconnaître ce choix qui ne correspond pas à notre vision de la société, du rapport entre l'homme et la femme, de l'éducation et de la transmission dans la famille.*

*Sans reconnaître ni accorder un statut à la polygamie, il faut néanmoins veiller à ce que les enfants, qui ne sont pas responsables de ce choix de leurs parents, ne soient pas pénalisés. Cela peut se faire par des dispositifs qui ne doivent pas remettre en cause le mariage civil.*

**Paradoxalement, nous serons d'autant plus à l'aise pour assumer les cas exceptionnels ou les aménagements législatifs ou fiscaux rendus parfois nécessaires du fait de certains choix ou comportements de vie, que nous assumerons haut et fort un projet clair et des valeurs fortes.**

**C'est quand on est sûr des valeurs qu'on défend et du projet qu'on porte... qu'on peut faire des aménagements pratiques sans remettre en cause les fondements de notre vie en commun.** Il y a une différence fondamentale entre l'attitude qui consiste à vider la loi de son sens en affirmant que « *Tout ce qui se fait est permis et doit être reconnu par la loi* » et l'attitude qui fixe un objectif et donne un interdit fédérateur en acceptant éventuellement des dérogations. « *C'est interdit sauf...* ».



Aujourd'hui, ce qui manque, c'est précisément ce projet fédérateur. Les aménagements pratiques apparaissent alors comme les seules décisions politiques et contribuent à une désagrégation sociale, à une perte du sens collectif. A notre famille politique de formuler ce projet et de le proposer en s'appuyant sur les attentes fondamentales des Français et les fondements de notre civilisation.

**Piste de réflexion pour sortir de l'opposition schématique entre la loi-idéal et la loi-qui-court-après les mœurs.**

*Notre famille politique pourrait par exemple s'inspirer des travaux de Richard Thaler et Cass. R. Sunstein qui ont beaucoup influencé la réflexion de B. Obama aux Etats-Unis et de D. Cameron au Royaume-Uni. Les deux auteurs de « Nudge » développent le concept d'un « paternalisme soft. » qui s'appuie sur les travaux les plus récents en sciences comportementales.*

*L'homo economicus effectuant des choix purement rationnels est bien souvent une fiction. Nous sommes souvent conditionnés par des habitudes, un environnement, la peur exagérée du risque...*

*Les deux auteurs essayent de voir comment la puissance publique peut réinventer ses modes d'intervention en s'efforçant avant tout de créer un environnement qui favorise les choix les plus sûrs pour l'individu et les plus bénéfiques pour la communauté, tout en laissant chacun libre de choisir en dernier ressort.*

***Exemple :***

*Pour inciter les Américains à choisir un bon niveau d'assurance médicale, sur les formulaires d'inscription, les autorités peuvent faire en sorte que soient pré-cochées les options les plus couramment sûres et les plus équilibrées. Evidemment, la personne concernée peut effacer ce pré-cochage et choisir elle-même. Elle reste libre de choisir le niveau d'assurance qu'elle veut mais la personne publique « oriente » son choix vers les options considérées comme préférables.*

*Il y a certains comportements qui correspondent davantage à l'intérêt de la société et à sa pérennisation. Il est normal que ses comportements soient encouragés par le législateur, sans que la loi ne condamne ou ne réprime d'autres choix. Pour ne pas forcer la main aux individus tout en favorisant certains modèles, le politique peut opter dans certaines situations pour ce « paternalisme soft ».*

### ***c. Mettre l'exigence de la transmission et l'éducation au cœur de notre projet politique***

**Si les « valeurs » sont perçues comme une contrainte extérieure par les individus, elles perdent leur substance.** Si le « projet de société » apparaît comme une volonté imposée par la sphère politique à la société civile, il n'a aucun sens.

Il n'y a pas de valeurs partagées sans transmission. Il n'y a pas de projet collectif sans une appropriation permanente par les nouvelles générations des valeurs qui fondent le socle civilisationnel.

**La question de l'éducation est donc centrale. Pourtant, c'est un terrain sur lequel la droite est perçue comme moins crédible que la gauche dans l'opinion.** Beaucoup d'acteurs du monde associatif ont même une méfiance par rapport à notre famille politique. Et de fait, beaucoup de responsables politiques de droite n'osent pas aborder ce terrain, ne se sentant pas légitime pour avancer des propositions fortes sur ce thème.

Comment reconquérir ce terrain ? Comment gagner la confiance des acteurs de l'éducation en s'appuyant sur tous les relais qui peuvent jouer le rôle de transmission ?

- **En premier lieu, la sphère familiale.** D'où l'importance d'accompagner les familles dans leur rôle d'éducation et de transmission. En veillant à ne pas les déresponsabiliser mais en s'assurant qu'elles ont les moyens et outils d'assumer leurs responsabilités.
- **En second lieu, l'école.** Beaucoup d'observateurs et de personnes auditionnées, par exemple Mercedes Erra, ont regretté que l'école ne contribue pas suffisamment à donner confiance aux jeunes Français, dans leur propre capacité et dans la capacité globale de notre pays. Au-delà du socle des fondamentaux (écrire, lire, compter...), c'est aussi la question du « mental » de notre pays et de l'état d'esprit des Français qui est en jeu.



**Groupe de travail sur les questions de société**  
Animé par Hervé Mariton

**Compte-rendu de la réunion du 7 janvier**

**Intervenant : Madame Pascale WEIL**

Anthropologue et sociologue, associée de Publicis Consultants  
Auteur de *Tels pères... Quels fils ? : La révolution silencieuse entre les baby-boomers et leurs enfants* .

***Participants***

Madame AURILLAC  
Monsieur BRETON  
Madame BRUNEL  
Madame HOSTALIER

Monsieur MARTIN-LALANDE  
Monsieur REYNES  
Monsieur ROBINET

**Madame Pascale WEIL** est sociologue, associée chez Publicis Consultants. Elle a mené une réflexion sur les lignes de fracture qui traversent la société française. Elle s'est concentrée sur le clivage entre les différentes classes d'âges, qui correspond dans les grandes lignes à une rupture entre la modernité et la post-modernité.

***En résumé***

- Notre société est multi-polaire, structurée par des fractures sociales, culturelles, économiques.
- Il existe une querelle entre les modernes (la génération des baby boomers) et les post-modernes (leurs enfants).
- Les post-modernes ont une vision du monde éclatée, subjective, hyper – individualiste, horizontale et pragmatique.
- Leur identité n'est pas figée, mais modulée au gré des idées et de leurs rencontres.

**Les baby-boomers de 68, contrairement à leurs enfants, ont très clairement marqué leurs distances à l'égard de la génération de leurs parents**, en valorisant la notion de liberté. Ils ont tué le père bruyamment en se rebellant contre un modèle, une structure, qui malgré son caractère imparfait, leur a permis d'avoir des repères fixes pour aborder la vie en société.

**Les nouvelles générations ne se sont pas construites en opposition à un modèle puisque, précisément, la génération 1968 ne leur a pas transmis de modèle précis** (crise de la transmission). **Mais il y a malgré tout une fracture générationnelle qui s'est creusée en silence** : elle aboutit à deux manières d'aborder la vie en société qui sont parfois aux antipodes l'une de l'autre.

**Pascale Weil insiste sur le fait qu'elle a forcé le trait dans ses oppositions pour mieux mettre en valeur des grandes tendances de fond** et que le clivage qu'elle met en exergue n'est pas le seul dans la société française. **Il y a une multitude de lignes de fracture (liées aux niveaux d'études, aux origines culturelles, au pouvoir d'achat...)** qui dessinent une société multi-bipolaire. Le rôle du politique qui doit créer des convergences et des compromis est rendu très complexe dans un monde où « les moyennes » ne veulent plus rien dire.

### *Du politique à l'économique et du collectif à l'individuel*

**Les modernes ont une vision du monde d'abord dictée par le politique, les post-modernes d'abord par l'économique.**

**Pour les baby-boomers, c'est le collectif qui prime (« nous », « la génération 68 »...), pour leurs enfants, c'est l'individu (le « je ») qui compte.** Cet individualisme ne doit pas se confondre avec l'égoïsme.

Les enfants des baby-boomers refusent le concept de « génération ». Un post-moderne parle pour lui et refuse souvent de se faire le porte-parole de sa classe d'âge.

On voit cette évolution individualiste, à travers la structure familiale. La valeur « famille » garde une place prépondérante chez les jeunes générations mais elle correspond souvent à une aspiration « mythique », investie de beaucoup d'espoir, loin de la réalité que vivent les nouvelles générations. Aujourd'hui, le foyer est davantage conçu comme un « camp de base » où chacun vient chercher ce dont il a besoin, tout en revendiquant son autonomie.

### *Du père aux pairs*

**On passe d'une société hiérarchique, pyramidale, avec la figure d'autorité du père (cadre de référence des baby-boomers dans leur enfance), à une logique horizontale, où c'est la confiance dans les « pairs » qui compte davantage.** La crédibilité des semblables est jugée supérieure à celle des élites.

Cela pose un vrai défi pour la démocratie représentative et l'ensemble des élites, intellectuelles ou politiques.

### *De l'objectivité aux subjectivités*

**Pour le moderne, c'est « je pense donc je suis ».**

**Pour le post-moderne, « je ressens donc je suis ».** Adieu Descartes ! Le corps prend plus d'importance que l'esprit. Le corps dit la vérité, quand l'esprit est compliqué, ambigu... (prévalence de la figure du sportif sur celle du prix Nobel)

Le moderne est dans la recherche de l'objectivité, d'une vérité accessible par la raison. Pour le post-moderne, le « vrai » correspond à la somme des subjectivités.

**Dans cette logique, le rapport au politique change en effet considérablement. Les critères de jugement des responsables politiques aussi.**

**Pour les baby-boomers, c'est la logique de « menu » :** on s'inscrit dans un parti et on se soumet au cadre ; on adopte le programme en bloc. On fait ses choix sur la base d'un grand projet, d'une vision.

**Pour leurs enfants, c'est la logique « à la carte ».** On peut adhérer sans tout accepter. On fait le tri dans les propositions. On peut dire sa différence par rapport au parti auquel on se rattache. La « désobéissance civile » est une posture valorisante. On juge le politique sur

la base des preuves et de la « sincérité » des responsables. **L'authenticité supposée d'une figure politique compte davantage que sa cohérence idéologique.**

**Chez les post-modernes, l'identité est souvent confondue avec l'origine, alors qu'il serait souhaitable de concevoir l'identité comme non figée.** Elle se construit, bien sûr, sur des origines, mais aussi sur un projet, sur l'expérience et sur les potentiels de devenir.

L'identité est et doit rester le pont qui lie nos origines à notre avenir collectif. Elle est par essence évolutive selon Pascale WEIL. Mais c'est de moins en moins le cas.

**Elle constate qu'avec la prolifération des moyens de communication ciblés, le renforcement de l'individualisme, la société se resserre de plus en plus** dans « des identités restrictives ». Pour les jeunes générations, on se définit ouvertement et sans complexe par sa couleur de peau, sa religion ou son origine ethnique : black, beur, feuj, gaulois, musulman.... Ces identités particulières passent souvent avant la revendication d'une identité commune, fondée sur la citoyenneté commune.

Face à ce risque d'une société cloisonnée, il devient urgent de faire émerger un projet commun de vie en société, et de dépasser les clivages communautaires, pour former un ensemble plus grand. C'est le rôle du politique .

Pascale WEIL a pris l'exemple frappant de l'accès à l'information : les jeunes sont sensibles aux blogs, au moyens desquels ils accèdent à une information ciblée, personnalisée et subjectivée, en fonction de leurs intérêts. Les générations précédentes sont adeptes, elles, du journal télévisé, fédérateur, et qui n'est pas l'émanation d'une seule subjectivité, mais de plusieurs intermédiaires (les journalistes) qui trient l'information et délivrent un même message à des publics très différents.

### *De la morale idéaliste à l'éthique pragmatique*

**Pascale WEIL constate encore un clivage, entre les modernes qui jugent une situation en fonction de grands principes, et les post-modernes qui revendiquent le pragmatisme.**

Pour le moderne, ce qui est bien doit fonctionner. Pour le post-moderne, c'est ce qui fonctionne qui est bien.

Les jeunes générations n'attendent pas des grands discours de la part du politique mais des preuves.

***Du modèle adulte, grave, enraciné et corpulent au modèle ado, léger, normal et svelte***

La figure de référence des sociétés a également évolué.

**Avant le modèle était l'adulte, qui représentait une certaine stabilité familiale, une profession, et incarnait une certaine sagesse.**

**Aujourd'hui le modèle de référence pour toute la société est l'adolescent ou le jeune** : les critères de réussite sont ceux de l'exaltation du corps, d'une vie festive, d'une carrière professionnelle très mobile. Pourtant ce « jeunisme » est en décalage avec le vieillissement démographique de la France. Cela provoque donc des frustrations pour une partie de la population.

***De la république à la démocratie***

Le dernier clivage frappant que l'on peut recenser est celui qui porte sur la perception du pouvoir.

**Pour le moderne, la référence est la République, fondée sur le scrutin majoritaire, avec des normes définies auxquelles on se plie ou qu'on remet en cause collectivement.**

**Le post-moderne croit davantage à la proportionnelle, à la prise de parole spontanée. Il insiste sur la reconnaissance de chaque minorité et son droit à l'expression. Chacun se donne le droit, au nom de la liberté d'expression de « négocié » avec la norme.**

**Au cours de la présentation de Pascale Weil, plusieurs remarques de députés ont permis d'apporter des nuances à l'exposé et de préciser certains points.**

**Arnaud ROBINET** a insisté sur la nécessité pour la société française de pouvoir se fédérer autour d'un grand projet partagé. Il a précisé que le fossé générationnel n'était toujours pas indépassable. Une campagne électorale permet parfois de mobiliser au-delà des clivages, autour d'une dynamique collective.

**Hervé MARITON** s'est interrogé sur la capacité et la légitimité du personnel politique à pouvoir influencer sur des tendances sociétales lourdes. Faut-il que le politique propose une offre globale qui favorise la convergence ou tout du moins à l'établissement d'un compromis social, ou bien doit-il s'adapter à la multiplicité des demandes en abandonnant l'idée d'un modèle fédérateur au profit d'une offre ciblée ? (par exemple pour la politique familiale : faut-il une politique familiale, fondée sur un modèle à valoriser dans l'intérêt de la société, ou plusieurs politiques adaptées à chaque cas spécifique, pour répondre à des situations de fait ?) Le contrat social

français a-t-il encore un sens ? Existe-t-il même encore dans une société traversée par autant de clivages ?

Pour **Pascale WEIL**, soutenue en cela par **Patrick MARTIN-LALANDE**, **il faut restaurer le besoin de collectif** : la France est un pays qui en a les moyens et qui en a la tradition, comme l'Europe. Il faut que le politique propose un équilibre entre l'économique et le politique, l'individuel et le collectif...



**Groupe de travail sur les questions de société**  
**Animé par Hervé Mariton**

## Compte-rendu de la réunion du 28 janvier

**Intervenant : Monsieur Dominique REYNIE**  
Directeur Général de la Fondation pour l'innovation politique

### *Députés présents*

Monsieur BRETON

Monsieur ROBINET *Monsieur Dominique Reynié est politologue. Il est professeur des Universités en science politique à l'Institut d'études de Paris. Ses travaux portent sur les transformations du pouvoir politique, l'opinion publique et ses manifestations, les mouvements électoraux en France et en Europe. Il est Directeur général de la Fondation pour l'innovation politique depuis 2008.*

### *En résumé*

- Pour traiter les questions de société, il faut :
  - Eviter de s'attacher à des repères dépassés (pensée marginale)
  - Accompagner et reconnaître l'évolution de la société tout en la régulant
  - Transformer les évolutions de la société en des opportunités positives
- Les thèmes de société à venir :
  - Le renouveau du fait religieux,
  - Les relations intergénérationnelles
- les thèmes présents :
  - Le repli communautariste
  - peur globalisation
  - essoufflement du modèle occidental
- Le politique garde un rôle d'action et de régulation, mais il doit anticiper.

### *Présentation de la Fondation pour l'innovation politique*

La Fondation pour l'innovation politique est en cours de restructuration. Elle va se recentrer autour de deux thèmes principaux :

- celui de la « France émergente », il s'agit d'étudier les nouveaux enjeux et problématiques qui sont en train de voir le jour dans notre société,
- celui de l'étude de la « Société civile européenne ».

**L'un des principaux objectifs est de cerner les changements à l'œuvre en Europe, et en France.** De manière à se concentrer sur ce point, la Fondation abandonne son activité de recherche en matière géopolitique.



Son objectif est d'être beaucoup plus présente dans le débat public, et d'être lisible pour les acteurs de la société civile. Sa ligne éditoriale se veut libéral, progressiste et européenne.

La Fondation est à ce titre à disposition des députés pour se concentrer sur l'étude des nouvelles problématiques qui touchent notre société.

### *Quelle méthodologie pour aborder les problèmes de société émergents ?*

Hervé MARITON rappelle l'objectif de la réunion : repérer les points qui demain poseront problème au sein de la société française, pour éventuellement formuler, si ce n'est des réponses, au moins des réflexions sur les enjeux en cause pour permettre à chacun d'avancer dans sa réflexion.

Dominique REYNIE affirme d'abord que **les points de repères et les outils pour évaluer et mesurer les changements de tendance de la société dans laquelle nous vivons ne sont plus d'une grande pertinence**, en raison des bouleversements historiques sans précédents que le monde connaît à l'heure actuelle. On garde des grilles d'analyse d'un temps passé pour analyser une société qui n'a plus rien à voir. Les repères ne sont plus les mêmes que l'on regarde à une échelle mondiale ou nationale.

Il prend à ce titre l'exemple du travail le dimanche, qui est une question sociétale que la plupart des gens abordent avec des réflexes du passé : beaucoup s'accordent à dire que ce doit être un jour de retrouvailles pour la famille, qu'il émane de la tradition catholique du pays et que de ce fait il doit être chômé, et dédié aux loisirs. Mais cela ne correspond pas à la réalité sociologique de la société française : beaucoup de familles sont recomposées, la pratique religieuse catholique s'est totalement perdue, et la plupart des gens considèrent que la consommation est un loisir. Nos repères « traditionnels » ne sont donc plus adaptés pour aborder cette question, selon M. REYNIE.

**Le politique peut adopter deux postures par rapport à cela, soit il s'attache à des repères dépassés et se condamne sur le long terme à être marginalisé, soit il décide d'accompagner et de reconnaître l'évolution de la société tout en proposant de la réguler.** Par rapport au travail dominical, il s'agit de favoriser et d'accepter l'ouverture des magasins le dimanche, car de toute façon on ne peut pas empêcher durablement ce penchant, mais en posant des conditions : les responsables de famille sont moins intéressés que les jeunes sans emplois, qui ont quitté leurs parents sans avoir créé leur famille. Ces derniers pourraient être plus particulièrement intéressés par les postes ainsi créés ; la mesure ne pourrait être appliquée que dans les grandes villes dans lesquelles il y a une demande très forte...

**Hervé MARITON insiste sur le fait que le politique ne doit pas systématiquement se contenter de coller aux constatations sociologiques. S'il s'est engagé en politique, c'est parce qu'il ne croit pas au « sens de l'histoire ». Concrètement, l'homme politique doit faire la part entre ce qui relève de combats**

**politiques importants et les combats de « Don Quichotte » contre les moulins à vent.**

**Dominique REYNIE rebondit en affirmant que le rôle du politique est de saisir de façon positive les transformations de la société, d'en faire des opportunités positives et de trouver des compromis entre les différentes composantes.** Ces régulations des évolutions sociales ne passent pas toujours pas du suivisme politique. Par exemple, Dominique REYNIE note une progression de la xénophobie et de l'antisémitisme dans l'opinion européenne. La responsabilité du politique n'est évidemment pas d'y céder.

### *Recensement des grands problèmes de société à venir*

**Dominique REYNIE recense de nouveaux problèmes auquel la société française et européenne va être irrémédiablement confrontée. Ces problèmes sont liés les uns aux autres et sont aussi bien français qu'europeens.**

**1- Le renouveau du fait religieux** en France (mais aussi en Allemagne, en Angleterre) et

la revendication de sa reconnaissance par la République, qui a débuté avec la « remise en

cause » de la laïcité très clairement visible depuis 2004. Ce retour de la question religieuse est très clairement lié à la montée de l'Islam, à travers les populations d'origine immigrée.

**2- La montée des tensions entre les générations en France, comme en Europe :** les jeunes générations héritent d'une situation budgétaire difficile et savent qu'ils ne connaîtront jamais cette période d'Eldorado que leurs parents ont connu, sachant qu'en plus le vieillissement de la population pèsent fortement sur l'efficacité économique du pays. Ce malaise s'exprimera de plus en plus chez les jeunes dans les années à venir.

**3- Pour la première fois de son histoire, l'Europe est confrontée**

**- A un déclin démographique irréversible (avec la question de l'immigration massive pour compenser ce déclin)**

**- A un déclin de la puissance (économique, culturelle, diplomatique...) sur la scène internationale, au détriment de l'Asie. Jusqu'à quel point nos sociétés démocratiques peuvent-elles encaisser ces chocs ? D'ores et déjà des signes inquiétants montrent les difficultés auxquelles est confrontée l'Europe.**

**Jusqu'à quel point nos sociétés démocratiques peuvent encaisser ces chocs ? Des signes inquiétants montent d'ores et déjà les difficultés auxquelles est confrontée l'Europe :**

- **Le repli sur les communautarismes et la montée généralisée de la xénophobie** en Europe (renouveau de l'antisémitisme, du racisme...).
- **La peur de la globalisation** : l'Europe est la région du monde qui est la plus réticente à cet égard (la France étant le pays au monde qui a le plus peur de la mondialisation), et même les Etats-Unis commencent à faire preuve de scepticisme, alors que la Chine est le pays qui est le plus favorable à ce mouvement.
- **La mutation du modèle occidental liée à son essoufflement** : le libéralisme, l'ouverture commerciale, la démocratie qui se sont exportés dans d'autres pays sont en train d'être peu à peu remis en cause en Europe. Par exemple **la forme démocratique de nos gouvernements est amenée à changer**, car les opinions ont une vision persistante d'une démocratie inefficace et corrompue. Ils sont très critiques sur le cumul du mandat (l'idéal, c'est un mandat, une seule fois), ce qui traduit une méfiance par rapport aux élites. Il y a une remise en cause de la démocratie représentative, qu'on retrouve par exemple avec un retour en grâce du tirage au sort (utilisé dans plusieurs comités de quartiers, par exemple à Reims, comme l'explique Arnaud ROBINET, valorisé par les travaux de Jon Elster, professeur au Collège de France – « rationalité et sciences sociales »), les propositions relatives aux jurys populaires, à la « démocraties participative »... Certains essayistes évoquent la fin de la démocratie. (Jean-Marie Guéhenno, Emmanuel Todt...). Cette dernière change de nature, avec les nouveaux moyens de communication. Par ailleurs l'importance du fait majoritaire, mode de fonctionnement principal de nos démocraties tend à être remise en cause au détriment de la représentation des minorités, de la diversité

**Dominique REYNIE souligne qu'il y a des solutions politiques malgré la complexité de la tâche.** Lui est là pour recenser les problèmes. Dans son analyse, les politiques sont une des forces à l'œuvre dans les mouvements de société. Ils peuvent contribuer à réguler ces problèmes auquel on est confronté : **il y a encore une place pour l'action politique, peut-être une place encore plus importante qu'auparavant**

On le voit par exemple sur la question européenne. Toujours attachés à leur appartenance nationale (le « foyer »), les citoyens ont compris que, face à des menaces mondiales, la régulation se faisait à un niveau supérieur. Les citoyens attendent donc une Europe protectrice. Aux politiques de répondre à cette attente. Dans le cas contraire, on risque une accélération du repli communautaire, une recherche d'autres formes de protection à des échelons inférieurs

**Ce qui semble particulièrement important, c'est que le politique puisse déceler en amont l'émergence de ces problèmes pour pouvoir y parer efficacement.**

Dominique REYNIE insiste pour dire que la société occidentale a une forte capacité de réactivité et que le déclin n'est pas irrémédiable, même s'il est clairement engagé.

Hervé MARITON propose à Dominique REYNIE de se rencontrer de nouveau afin que Celui-ci définisse les thèmes émergents qui feront les grands problèmes

politiques de demain qu'il fournisse un panorama des démarches similaires menées et des différents problèmes recensés dans d'autres pays européens. Hervé MARITON propose que la prochaine réunion du « Club des 27 », le 8 avril prochain, soit l'occasion d'aborder ce type de problématique avec nos homologues européens, pour voir la méthode qu'ils utilisent pour répondre aux défis posés par les questions de société, dans chacun de leur pays.



**Groupe de travail sur les questions de société**  
Animé par Hervé Mariton

**Compte-rendu de la réunion du 4 février 2008**

## Matin

**Intervenants : Monsieur Arnold MUNNICH**  
**Pédiatre, Généticien, Conseiller scientifique auprès du Président de**  
**la République**

**Monsieur Raphaël RADANNE**  
**Conseiller technique du Président de la République**

### *Députés présents*

**Madame AURILLAC**  
**Monsieur BRETON**  
**Madame BRUNEL**  
**Monsieur DIEFENBACHER**  
**Monsieur GUIBAL**

**Monsieur HERBILLON**  
**Monsieur LETT**  
**Monsieur PANCHER**  
**Monsieur REYNES**  
**Monsieur ROBINET**

*Monsieur Arnold Munnich* est un pédiatre généticien français. Il est le créateur et le chef du département de génétique médicale de l'hôpital Necker-enfants malades. Il est conseiller à la présidence de la République depuis le 16 mai 2007 pour la recherche biomédicale et le santé.

### *En résumé*

- L'approche française des questions bioéthiques est attachée au respect de certaines valeurs universelles contre l'utilitarisme anglo-saxon.
- Le cadre fourni par la législation française est assez souple pour permettre à la recherche d'avancer tout en garantissant un contrôle éthique.
- Le travail législatif est essentiel car il garantit la pérennité de nos valeurs.

### **IMPORTANT : Invitation.**

Arnold Munnich a invité les députés qui le souhaitent à participer à **une réunion hebdomadaire du Centre pluridisciplinaire de diagnostics prénatals de l'Hôpital Necker.**

**Cette réunion a lieu tous les vendredis de 13h à 14h.** Elle permet aux équipes de faire le point sur les cas qui posent des questions éthiques majeures, notamment les interruptions médicales de grossesse (IMG).

Cela peut permettre aux législateurs de voir comment la loi est appliquée et quelles sont les questions qui se posent pour les couples et les équipes médicales.

Si vous souhaitez participer à cette réunion, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat du professeur Arnold Munnich au xxxxx, au xxxx.

### *Avant-propos*

Hervé MARITON rappelle que jusqu'ici les députés ont essentiellement abordé des questions d'ordre méthodologique. La première partie de la tâche a consisté à dresser un travail d'inventaire à l'aide de deux questions clés: Quelles questions de sociétés se posent à nous ? Quelle méthode doit-on adopter pour pouvoir réfléchir sur ces sujets ?

Avec l'audition d'Arnold MUNNICH, le groupe entre pour la première fois dans un sujet : les questions de bioéthique.

Arnold MUNNICH dirige l'unité Inserm 781 de génétique et épigénétique des maladies métaboliques, neurosensorielles et du développement, dont les axes de recherche concernent, notamment, l'étude des cellules embryonnaires humaines, la génétique et l'embryologie des malformations congénitales, l'étude des anomalies génétiques de la croissance osseuse...

### *Le point sur les Etats Généraux de la Bioéthique*

**Arnold MUNNICH commence par souligner que les questions bioéthiques sont traitées très sérieusement en France et que la classe politique est vigilante sur ces enjeux.**

**Il tient à dire que les lois bioéthiques sont globalement bonnes et qu'elle pose un cadre satisfaisant.** Il salue le travail de Monsieur MATTEI qui en est à l'origine. Avec les Etats Généraux de la Bioéthique, il préfère parler d'un réexamen plutôt que d'une révision, la législation française lui paraissant de bonne qualité.

- Le champ du réexamen des lois bioéthiques portent principalement :
- Les recherches sur les cellules embryonnaires
- L'extension du diagnostic préimplantatoire
- La gestation pour autrui (mères porteuses)La vente des tests génétiques
- Les questions relevant de « l'homoparentalité » sont par exemple hors-champ.

### *La France, rempart contre la déferlante utilitariste*

Hervé MARITON l'interroge sur les débordements que l'on a pu constater sur les pratiques scientifiques anglo-saxonnes, en prenant l'exemple du clonage ou des « chimères »...

Selon Arnold MUNNICH, **l'approche anglo-saxonne est aux antipodes de la nôtre : elle est très utilitariste** d'une part, et provocatrice d'autre part. C'est la manière qu'ont les Anglais d'aborder la science en générale. La revue scientifique « Lancet » se situe par exemple dans cette logique.

Ils cherchent sans s'embarrasser de principes préalables. C'est ensuite seulement qu'ils mesurent les conséquences éthiques de cette recherche et qu'ils règlent par la jurisprudence les problèmes posés.

**La France en revanche, est attachée à veiller au respect de certaines valeurs universelles.** On pose les principes avant de se lancer dans les recherches et les manipulations. Cela fait un cadre auquel on déroge parfois. C'est le cas pour la recherche sur les embryons.

Martine AURILLAC soulève quant à elle, la question de l'évolution des mentalités françaises, qui seraient de moins en moins attachées au respect de valeurs sur ces thèmes, et de plus en plus utilitaristes. De même, Hervé MARITON se demande si la revendication du « droit à l'enfant » ne renforce par l'utilitarisme montant.

Pour **Arnold MUNNICH, ce constat est faussé par quelques revendications marginales qui ne reflètent pas l'attachement des Français au respect de la vie, à la dignité humaine.** L'opinion française, très attentive à ces sujets, dans son ensemble, jeunes, vieux, riches et pauvres..., est globalement d'accord sur cette méthode française.

Il peut le constater dans les rapports qu'il a avec ses patients. Face aux questionnements en cas de déformations ou de maladies graves d'un fœtus, dans la quasi-totalité des cas, les parents ont conscience de la difficulté de la situation, des valeurs en jeu. Le sujet n'est jamais pris à la légère.

**En revanche, il est vrai que certains chercheurs en France sont attachés à favoriser la recherche coûte que coûte et incitent à la libéralisation et au désencadrement total des pratiques de recherche.** Arnold MUNNICH cite par exemple le cas du professeur Marc PESCHANSKI. Ces chercheurs évoquent le retard que prendrait la recherche française à cause de l'encadrement de la recherche sur les embryons. **Pour lui, c'est d'abord une posture idéologique.**

**Arnold MUNNICH estime que le cadre fournit par la législation française est particulièrement adapté. Il permet de ne pas prendre de retard par rapport aux autres pays en matière de recherche médicale, tout en garantissant un contrôle éthique nécessaire.** Il invite les parlementaires et aux responsables politiques français à ne pas avoir honte de leurs valeurs.

D'ailleurs **dans cette lutte contre l'utilitarisme de la recherche médicale et de la médecine en générale, la France fait figure d'exemple notamment pour les pays du Sud, qui voient en elle, un contre modèle.** C'est le cas au Portugal, en l'Italie, en Grèce où les évolutions de la France sont suivies avec attention.

Il tient à rappeler d'ailleurs que la méthode anglo-saxonne a été lourde de conséquences historiques. Les grandes théories eugéniques ont été exposées sur la place publique en Angleterre dès 1925, sans que soit prise en compte la portée éthique et politique de ces travaux. Ces « recherches » ont directement influencé la pensée idéologique nazie.

### *La question du début de la vie*

Les députés l'interrogent alors sur l'un des sujets les plus préoccupants, lié à cette utilisation utilitariste de la médecine. **Quand peut-on définir le début de vie ?**

Pour Arnold MUNNICH, en tant que **bio généticien**, **la réponse ne fait pas de doute : la vie commence au moment de la fécondation.**

D'un point de vue scientifique, la naissance n'est qu'une péripétie de la vie. Cela est d'ailleurs conforme à la vision chrétienne, tandis que la tradition juive considère que la vie commence à 40 jours et que la tradition musulmane parle de 4 mois.

**Chantal BRUNEL réagit sur les propos d'Arnold MUNNICH en s'interrogeant sur la valeur de l'IVG dès lors que l'on considère que la vie humaine commence à la fécondation de l'embryon.**

Du point de vue du bio généticien, l'IVG constitue clairement une interruption de la vie. Il y a donc un « conflit de valeurs » que la loi a tranché. Arnold MUNNICH ne fait que donner ici le point de vue du médecin, et ne se prononce pas politiquement, c'est aux députés de mesurer et de légiférer sur les conséquences de cet acte, par rapport à la réalité scientifique qu'il expose.

Selon Michel TERROT, d'un point de vue légal, il faudrait se référer à la sagesse des Romains, qui ont fait règle de droit cette phrase : *Infans conceptus pro nato habetur quoties de commodis ejus agitur*. (L'enfant conçu doit être tenu pour né, chaque fois qu'il y va de son intérêt.)

Michel HERBILLON estime que le débat sur l'origine de la vie est adossé à des réalités scientifiques et à des considérations religieuses, mais dans le cadre de la loi sur la bioéthique, une réponse stable semble avoir été trouvée, ce en quoi Arnold MUNNICH partage son point de vue.

### ***La question de la gestation pour autrui***

**Cette pratique concernerait 3 000 à 4 000 couples intéressés à cause de plusieurs facteurs touchant la femme :**

- **Le cancer du col de l'utérus qui impose une amputation partielle du col de l'utérus.** Ce type de cancer est plus courant avec le développement de pratiques sexuelles à risque.
- **Les conséquences de la distilbène.** C'est un médicament qui était prescrit jusqu'au milieu des années 70 à des femmes enceintes pour prévenir les fausses couches. Cela a eu des conséquences sur les enfants in utero : filles nées sans utérus ou avec des petits utérus...
- **L'absence congénitale d'utérus.**



Aux Etats-Unis la pratique est courante moyennant finances, et elle est perçue comme presque « normale ». L'utilitarisme fait que l'on ne se pose plus de question de nature éthique, mais seulement des questions de nature pratique.

En France, cette pratique est interdite et il y a beaucoup de réticences. Les excès qu'on peut constater à l'étranger où la pratique est très peu encadrée contribuent à légitimer ces réticences.

**La question de la rémunération est centrale. En France, le don est volontaire, anonyme et gratuit.** Il n'y aurait donc pas d'intérêt pour la mère porteuse à vivre ainsi une grossesse pour autrui, de même qu'il y a en France peu de donneuses d'ovocytes. D'autres pays n'ont pas cette limite : en Espagne, une jeune femme peut vendre ses ovules.

Le professeur Arnold MUNNICH en profite pour aborder la question de l'accès aux origines. **Malgré les demandes de certaines associations, il déconseille de lever l'anonymat du don qui rendrait le don de gamètes encore plus rare.**

### *L'extension du DPI (Diagnostic préimplantatoire).*

Cette pratique pose beaucoup de cas de conscience liés aux risques de dérives eugéniques. Elle consiste à effectuer un diagnostic sur les embryons fécondés in vitro et de trier les embryons sur la base de ce diagnostic pour n'implanter que les embryons qui ne sont pas porteurs de certaines maladies.

Aujourd'hui, cette pratique de tri est limitée pour le cas où l'embryon est porteur de maladies génétiques.

La question de l'extension se pose principalement dans deux cas :

- **L'extension à des maladies non génétiques, à horizon tardive.** Comme le cancer par exemple. Si on fait une sélection d'embryon sur la base d'un risque de maladie, on peut entrer dans une logique malsaine de recherche du « bébé parfait », quitte à pratiquer les pires travers de l'eugénisme. Cette pratique du DPI pour des maladies non génétiques est légale dans un pays proche du notre, la Belgique où il n'y a pas vraiment de lois bioéthiques.
- **Le cas des « bébé-médicaments ».** Dans le cas où un enfant est porteur d'une maladie qui ne peut être guérie que par le recours à des cellules compatibles d'un autre individu, les parents pourraient demander une fécondation in vitro puis un DPI afin qu'on effectue un tri sur les embryons fécondés pour sélectionner celui qui permettrait la guérison de l'aîné. L'embryon serait ainsi choisi en tant que fournisseur de cellules. Il y a une forte pression pour légaliser cette pratique.

### *La recherche sur les embryons humains*

**L'évolution des lois encadrant la recherche sur l'embryon est un faux problème pour le professeur Arnold MUNNICH. A ses yeux, le système français est satisfaisant avec une autorisation encadrée :** si la recherche à un but thérapeutique et qu'elle ne peut pas être menée par d'autres biais. C'est l'agence de Biomédecine, qui examine les demandes de recherches sur embryon. Pour le professeur MUNNICH, ce système permet de barrer la route au projet fantaisiste, tout en permettant une réelle efficacité pour qui a un projet scientifique sérieux. Il ne faut donc pas se fier aux ayatollahs de la recherche qui expliquent que la recherche française est entravée et qu'on fait obstacle au projet scientifique.

Face à de tels arguments qui seront sans doute opposés aux députés, le professeur MUNNICH se propose d'apporter des réponses claires et précises, fondées sur des faits (les refus de l'agence de Biomédecine sont rares et fondés : 10% des demandes)

### *Quelle approche doit avoir le politique face à ces problèmes ?*

Bertrand PANCHER comprend le dualisme qu'il y a entre la conception anglo-saxonne, et la conception latine au premier rang de laquelle se trouve la France. Il explique que les parlementaires ont cependant une pression très forte, portée par des associations et attisée par des scientifiques en faveur d'un plus grand « pragmatisme ».

Il explique qu'il faut repenser les modes de gouvernance pour mieux prendre en compte la réalité de la société, ne pas se couper des Français et ne pas dépendre uniquement d'une pression minoritaire, dans un sens ou dans l'autre.

Michel TERROT ajoute qu'en France, le droit autorise tout ce qui n'est pas interdit. **Faut-il alors légiférer dans des domaines qui évoluent très vite ? Ne risque-t-on pas de cristalliser la recherche à force de tout codifier ?** Quel est le bon équilibre entre le système anglais et le système français ?

**Hervé MARITON s'interroge sur la possibilité de trouver un consensus hors des clivages partisans sur ces questions.** L'opposition entre le modèle français et le modèle anglo-saxon est-elle la bonne ou bien existe-t-il aussi un clivage droite-gauche ?

**Jean-Claude GUIBAL pense qu'il faut prendre compte le caractère interactif de la norme et les attentes de la société. Fixer des principes, ce n'est pas seulement édicter un interdit, c'est aussi définir une identité collective.**

Il s'interroge sur la place que prennent dans le débat public des groupes de pression qui n'ont pas forcément de légitimité. Il explique aussi qu'une fois les principes posés, il faut accepter de faire confiance au praticien et à son dialogue singulier avec le patient.

**Arnold MUNNICH répond en affirmant que le dispositif législatif français est assez large pour ne pas tomber dans le « catalogue » qui n'offre aucune souplesse...** Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de laisser au médecin la possibilité de discuter avec son patient pour déterminer ce qui relève d'un cas particulier. Ce

n'est pas à la loi d'intervenir sur tous les points et c'est la qualité de la loi actuellement, qui laisse au médecin une marge de manœuvre adaptée.

Pour **Raphaël RADANNE**, la loi doit exprimer les valeurs que l'on a, mais nos valeurs dépendent aussi de la qualité de nos lois. Les valeurs dépendent donc aussi de la qualité du travail législatif. Arnold MUNNICH acquiesce sur ce point en citant une phrase de Frédérique DREYFUS NETTER : « **De la maîtrise de la production de nos lois, dépend la pérennité de nos valeurs.** »

Enfin **Arnold MUNNICH** conclut la réunion en éveillant l'attention des députés sur la vente libre des tests génétiques et de tests sur la recherche de paternité sur Internet. Il faut mettre fin à cette pratique qui est fallacieuse et peut causer beaucoup de dommages dans les familles



**Groupe de travail sur les questions de société**  
Animé par Hervé Mariton

## Compte-rendu de la réunion du 4 février 2008 Après-Midi

**Intervenant : Monsieur Luc FERRY,**  
**philosophe, Président du Conseil d'analyse de la société**

### *Députés présents*

**Madame AURILLAC**  
**Monsieur BRETON**  
**Madame BRUNEL**  
**Monsieur GUIBAL**

**Monsieur HERBILLON**  
**Madame de PANAFIEU**  
**Monsieur PANCHER**  
**Monsieur ROBINET**

*Monsieur Luc Ferry* est philosophe. Il a été ministre de l'éducation nationale entre 2002 et 2004 au sein du gouvernement Raffarin. Luc FERRY est le président du Conseil d'analyse de la société créé en 2004. Il est construit sur le même modèle que le Conseil d'analyse économique. Ces membres sont des personnes issues de la société civile qui y participent à titre bénévole. Il fonctionne sur saisine des ministres, du Premier Ministre, ou du Président de la République. Ils ont fait un rapport sur le service civique pour le Président de la République. Le CAS a un coût de fonctionnement de 50 000 euros par an qui est, en grande partie, remboursé par la vente de leurs publications.

### *En résumé :*

- Les questions de société sont des questions de la société civile qui finissent par se poser dans la sphère politique.
- Les grands changements de société brouillent les lignes politiques classiques et le clivage droite-gauche n'est pas forcément pertinent pour de nombreuses questions.
- On assiste à une dépossession démocratique au profit du marché et à une dilution de la responsabilité.
- Le XXème siècle est un siècle de déconstruction dans tous les domaines contre lequel on ne peut pas lutter mais que l'on peut encadrer. Embrasser le mouvement pour mieux le contrôler.
- On vit dans une société qui consacre la sphère intime : la famille est le principal vecteur de sens et le compassionnel est le principal mode d'expression.

### *Avant-propos*

Hervé MARITON à l'issue d'une réunion avec le Président du groupe UMP, Jean-François COPE, propose aux députés de dessiner une nouvelle méthode. **Chaque député serait amené à se spécialiser sur un thème bien précis, pour qu'il puisse par la suite être consulté et donner aux autres députés les clés d'analyse sur le sujet qu'il a traité.**

### *Comment peut-on déceler une question de société ?*

Hervé MARITON l'interroge pour savoir comment sont choisis les sujets au CAS et comment ils les traitent, et quelle est la méthodologie pour déceler une question de société.

Il n'est pas évident de savoir ce qu'est une question de société selon Luc FERRY. **Les questions de société sont des questions de la société civile qui finissent par se poser dans la sphère politique.**

**Elles renvoient à des problèmes d'ordre privé qui atteignent un certain niveau de collectif et posent alors un problème politique.**

Il s'agit en fait du moment où les intérêts de beaucoup de citoyens dans la sphère privée convergent au point que l'Etat doit s'en saisir au risque d'être dépassé par une évolution sociale.

**Il y a deux moments clés dans l'histoire de la pensée politique qui nous permettent de mieux appréhender l'émergence de « questions de société ». Ces périodes historiques révèlent deux différentes méthodes pour les aborder.**

**Le premier moment** qui explique l'émergence de questions de société, c'est le début du 19<sup>ème</sup> siècle. **L'épanouissement du libéralisme à cette époque donne lieu à une distinction fondamentale entre Etat et Société civile.** Le premier à consacrer ce vocabulaire est Hegel, suivi de Marx.

Les libéraux dissocient la sphère de la société civile, relative aux intérêts privés des individus, et l'Etat relatif à l'intérêt général de la société. L'Etat libéral laisse faire la société civile et avalise les changements sociétaux qu'il a pu constater en légiférant après coup.

**Le second moment, après cette phase libérale, coïncide avec l'émergence en France d'une nouvelle conception très volontariste de la loi,** incarnée par Louis Blanc, avec la création des Ateliers nationaux, en 1848.

Il y a deux conceptions de la loi :

1- la conception anglaise, libérale qui passe par la jurisprudence, la « common law », où la loi ne fait qu'enregistrer un mouvement de société, où on part vers le bas pour arriver vers le haut . Le principe de départ est que la société est bonne, que ses évolutions sont bonnes et que l'Etat est là pour enregistrer ces changements.

2- La conception volontariste et « socialiste » française qui donne à l'Etat un rôle prépondérant. Elle est héritée de la révolution, mais c'est avec la deuxième

République qu'elle prend toute sa place. Elle présuppose que la société est corrompue et que c'est l'Etat qui peut la rendre meilleure. L'Etat en plus d'être le législateur est aussi le moralisateur et le garant de la justice.

Ici la perspective libérale est inversée. L'Etat n'est plus une chambre d'enregistrement des évolutions de la société civile, l'Etat a un rôle à jouer et un mot à dire. Il doit se prononcer sur les évolutions qu'il constate dans la société civile, et en fonction de cela agir ou non. Il ne laisse pas la société civile libre, comme c'est le cas dans la tradition anglo-saxonne. Cela correspond à l'idée : « Mieux vaut prévenir que guérir. ».

On le voit, il émane de ces deux exemples historiques deux approches différentes des questions de société.

### *Les grands changements et mouvements de société brouillent parfois les lignes politiques classiques.*

Hervé MARITON fait remarquer que, selon cette distinction, la droite serait donc plutôt pour le laisser-faire, tandis que la gauche serait plus volontariste, or si c'est plutôt le cas pour les questions économiques, cela ne semble pas vrai pour les questions de mœurs.

**Luc FERRY reconnaît que le clivage libéraux/volontaristes ne recoupe pas systématiquement le clivage droite/gauche.** Il s'amuse d'ailleurs de constater que la France est plutôt libérale économiquement (son mode de fonctionnement est celui du capitalisme, et au niveau des valeurs (les valeurs traditionnelles ne correspondent plus à des réalités très fortes), alors qu'elle se croit anti-libérale, et attachée aux valeurs classiques.

Luc FERRY pense que, au niveau européen, le clivage droite-gauche n'est pas vraiment valable pour analyser les réponses au défi que doivent relever tous les gouvernements : comment adapter le modèle européen dans la mondialisation ? Comment faire évoluer l'Etat Providence pour continuer d'offrir un certain niveau de protection et de redistribution, tout en restant compétitif.

En France, face à ce défi, la gauche joue la carte du conservatisme car elle a refusé les remises en cause des acquis de l'Etat Providence. La droite est, elle, dans le mouvement permanent et l'adaptation au monde : c'est le créneau du Président. Dans les années 60, le conservatisme c'était précisément la droite, dans les valeurs, dans la gestion du pays. Aujourd'hui, cette position est occupée par la Gauche.

**Ce bouleversement des lignes apparaît avec la mondialisation telle que nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire avec « l'ère de la finance ».**

La mondialisation, « pire système à l'exception de tous les autres », conduit à une dépossession démocratique.

L'Etat comme nous l'entendions dans les années 70 n'existe plus. **Maintenant c'est cette chose impalpable qu'est le marché qui guide l'action et la vie des individus.** La marge de manœuvre du politique est très réduite...

Les alter mondialistes pensent qu'il y a des gens, des grands banquiers, qui tirent les ficelles, et ils prônent un autre système, mais s'il y avait vraiment des gens qui tiraient les ficelles, ce serait plus facile pour le politique. **Le problème, c'est que la responsabilité est partagée par tous, il n'y a donc pas de responsables clairement identifiés. C'est en cela qu'on peut parler de dépossession démocratique au profit du marché.**

**Françoise de PANAFIEU s'interroge sur ce phénomène de dépossession démocratique, qui dépasse le cadre de l'économie et qui s'étend à la sphère de la société civile.**

On a l'impression que quand le responsable politique accepte de franchir une marche sur une question de société, sans le savoir, il a déjà accepté de passer à l'autre marche (par exemple avec le PACS qui était censé répondre aux demandes des associations homosexuelles mais qui apparaît aujourd'hui comme un préalable avant la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe).

**Les parlementaires ont le sentiment d'être sur une pente glissante,** car le changement des mentalités est d'une extrême rapidité, qu'il existe des pressions très fortes de lobbys et que l'on n'a plus de dogmes/valeurs auxquels on peut se rattacher. En face, la gauche a conservé ses dogmes ce qui lui permet d'avoir un outil d'analyse, même s'il est dépassé.

Etant au pouvoir, la droite ne peut pas éluder le changement. Sur les questions de société, elle semble être perdue car elle a du mal à dire à quelles valeurs elle se rattache aujourd'hui.

### *Quelle posture adopter pour le politique : passivité ou activisme ?*

Hervé MARITON demande si le politique doit impérativement agir quand un phénomène de société émerge ou s'il doit simplement acter la décision qui a été prise.

**Luc FERRY affirme que ce n'est pas parce qu'un fait de société est collectif qu'il doit être avalisé par le politique.** La majorité n'a pas toujours raison. Ce n'est pas parce que des jeunes brûlent des voitures en grand nombre que l'on doit les laisser brûler des voitures. En revanche, il est interpellé et c'est cela qui fait la question de société.

Mais cela ne résout pas la question principale qui demeure pour les responsables politiques : est-ce pertinent d'agir à contre-courant sur des phénomènes de société qui le dépasse de toute façon, et si ça l'est de quelle manière ?

**Pour Célestin LETT, aujourd'hui, la loi suit les mœurs. Mais est-ce le rôle du législateur ?** Doit-il trouver le bien ou suivre le mouvement ? C'est l'exemple du travail le dimanche. Visiblement l'opinion (en tant que consommateurs) est favorable.

Mais quid des salariés, de la vie sociale ? N'est ce pas le rôle du législateur d'aller parfois à contre courant au nom d'un intérêt supérieur ?

Michel HERBILLON rebondit sur ce propos en se demandant quelle est la marge de manœuvre du politique contre les évolutions de la société. L'homme politique peut bien s'engager dans des combats, mais certains semblent perdus d'avance. Aussi, **le législateur ne peut que tempérer et non empêcher, ou en tout cas il ne peut le faire durablement.**

Enfin Martine AURILLAC soulève un problème qui lui paraît préoccupant. En raison de la logique même de la Vème République, c'est-à-dire la logique du fait majoritaire, les députés ont souvent une marge de manœuvre restreinte lorsqu'il y a des consignes de vote sur un texte et qu'ils veulent voter en conscience.

La situation est particulièrement délicate quand un texte convient dans ses grandes lignes mais qu'une partie n'est pas convenable (ex. de l'amendement ADN sur le projet de loi immigration). : la logique du tout ou rien rend la situation délicate pour les parlementaires.

Luc FERRY fait un lien entre les différentes interventions des députés. Dans chacun des cas, **les parlementaires ont le même sentiment de dépossession. Ils se sentent sur une pente glissante et ont l'impression d'avoir très peu de pouvoir.**

Pourquoi a-t-on ce sentiment de glissement ? **“Pour Luc FERRY, l'explication réside dans le mouvement de l'histoire. Le XX siècle est un siècle de déconstruction.** Dans tous les domaines : la musique, la morale, la religion, la ville, les idées... C'est sans doute le plus grand mouvement de changement survenu dans l'histoire qui se perçoit, par exemple dans les villages de France. La vie quotidienne a plus changé en 50 ans que dans les 5 siècles précédents.

**Cette déconstruction des valeurs traditionnelles a d'ailleurs été faite au nom de la « bohème » mais a servi la logique du capitalisme.** Le slogan de Mai 68 était sous les pavés, la plage, mais en réalité, c'est la mondialisation qu'il y avait sous les pavés. Le capitalisme a utilisé les bohèmes pour casser les valeurs traditionnelles bourgeoises, et pour développer in fine la mondialisation qui permettait l'extension du modèle capitaliste basé sur le consumérisme, l'individualisme, l'injonction au changement, à l'innovation, à la mobilité.

La bourgeoisie auparavant n'était pas dans cette logique consumériste qui fait l'essence de la société capitaliste. On est dans une phase de transition entre la société bourgeoise et la société capitaliste et Mai 68 est l'un des éléments déclencheurs : car c'est un moment où l'on a cassé les valeurs chrétiennes de notre monde. On est donc emporté par une lame de fond.

**On ne peut pas lutter contre l'ampleur de ce mouvement. En revanche, on peut ajuster, faire une politique de cliquets très fins, qui permet de poser des limites,** de faire le tri entre les changements inacceptables et ceux qui peuvent l'être.

Par exemple, sur les questions de tri d'embryons, on peut poser des conditions : uniquement sur les maladies génétiques et pas sur les caractéristiques physiques...

**Il faut embrasser le mouvement pour mieux le contrôler. Et c'est là le rôle primordial qu'ont les députés, par leur force symbolique, autant, sinon plus que**



**par leur pouvoir constitutionnel.** Par la caisse de résonance qu'ils sont, ils doivent accepter de se faire les consciences de la société.

Jean-Claude GUIBAL veut bien assumer ce rôle, mais pour lui le problème est encore plus complexe que cela. **Il faut savoir déceler les problèmes de société derrière des textes de loi techniques et à caractère essentiellement financier.** Il y a des enjeux de société derrière beaucoup de textes : le travail dominical, la loi Hôpital...

**Par ailleurs, le député n'est qu'un maillon infime : il n'est pas vraiment le législateur.** C'est essentiellement l'exécutif et les administrations centrales qui concentrent le pouvoir d'initiative pour faire la loi. Le politique fait souvent semblant d'apparaître comme étant à l'origine des évolutions alors qu'il court après.

Le député devrait avoir le pouvoir de dire stop sur certains textes et de pouvoir les examiner de manière non plus seulement technique mais aussi éthique. Et malgré la loi de la majorité, il devrait avoir le pouvoir de dire non.

Luc FERRY acquiesce, mais relativise ce sombre portrait du député. **Le poids symbolique des parlementaires est très important** : il peut et doit en faire usage.

Son travail doit être très fin et minutieux, pour veiller à répondre intelligemment aux véritables questions qui se posent derrière les textes votés et pour mettre fin à l'empire de la technocratie... C'est un rôle qu'ils doivent d'autant plus jouer que les journalistes ne font pas ce travail de décryptage et de tri.

Pour donner des exemples, Luc FERRY explique qu'il s'oppose à la GPA ou au mariage homosexuel (même si cela lui semble inévitable) mais qu'en revanche, il considère que l'adoption par des couples de même sexe peut être légitime dans certains cas, pour régler des situations de fait.

### *L'ère de l'hyper sensibilité et de la sacralisation de l'humain : un cadre propice au développement des questions de société sous un angle déformé*

**Chantal BRUNEL pense que si l'activité législative est aussi désordonnée, c'est aussi parce que les législateurs sont pris par la pression du « compassionnel » qui prend souvent le pas sur la raison.**

Le poids de faits divers, véhiculés par les médias, oblige ainsi à légiférer même pour les cas particuliers (exemple de l'affaire Chantal Sébire).

**Le recours au compassionnel et à l'affectif est un moyen d'abaisser le seuil de collectif au-dessus duquel un sujet d'ordre privé devient un sujet de société.**

Dans cette logique, la recherche et la revendication de valeurs fortes « à froid » permettraient de mieux tenir « à chaud » face aux pressions du compassionnel et du fait divers.

**Luc FERRY affirme que la société dans laquelle nous vivons est effectivement une société du compassionnel et du sensible.** Le 20<sup>ème</sup> siècle ayant liquidé toutes les

figures traditionnelles du sacré<sup>2</sup> en Europe – la patrie, Dieu, la révolution - on a trouvé une valeur refuge : la sacralisation de l'homme.

Le nouveau sacré, c'est l'humain. Ce qui compte le plus pour les Européens, ce sont leurs proches. **Dans notre société où dominent les droits de l'homme et le marché, il manque une spiritualité. Le compassionnel joue ce rôle. Pour le meilleur et pour le pire...** avec des réflexes compassionnels parfois un peu idiots, parfois un peu voyeurs...

On voit bien cette tendance de fond avec l'exemple frappant de la campagne de 2007. Avant le candidat à l'élection présidentielle s'adressait à la France, maintenant il s'adresse aux Français. **Il s'agit de répondre aux attentes des Français et non aux ambitions de la France.** C'est un mouvement lié au capitalisme, qui a consacré l'individualisme, en faisant du consumérisme, du confort, et du niveau de vie, des critères de réussite sociale.

La politique de civilisation du Président de la République n'est pas une mauvaise chose en soi, mais elle ne passe pas auprès des gens, car **il n'y a pas de rattachement autour d'un projet commun.**

**Pour Luc FERRY, le « sens » réside aujourd'hui principalement dans la sphère familiale (l'amour, le sens sacré de l'être humain, la solidarité familiale...). C'est sur cet aspect que devrait se concentrer la droite en développant une politique qui vient en aide aux familles** et incite les individus à sortir du nombrilisme.

**C'est le principe du service civique proposé par Luc FERRY et le CAS.** A travers un tel service, qui intégrerait notamment la question du vieillissement de la population – service des plus âgés par les plus jeunes... - l'Etat donnerait du sens, au-delà d'une politique de gestion des affaires courantes.

---

<sup>2</sup> Le sacré étant ce pourquoi on est prêt à sacrifier sa vie,



**Groupe de travail sur les questions de société**  
**Animé par Hervé Mariton**

**Compte-rendu de la réunion du 11 février 2008**  
**Matin**

**Intervenant : Madame Nadine MORANO**  
**Secrétaire d'Etat à la famille**

*Députés présents*

**Madame BOURRAGUE**  
**Monsieur HERBILLON**  
**Monsieur MORENVILLIER**

**Monsieur ROBINET**  
**Madame TABAROT**

*En résumé*

- Il faut mettre fin aux tabous et envisager sereinement les débats sur els questions de société.
- Sur la GPA :
  - Il faut parler de « femme porteuse » plutôt que de mère porteuse, car cette dernière n'a pas vocation à être mère.
  - La dimension mercantile ne doit pas intervenir pour cette pratique.
- Les différents projet de loi sont examinés : adoption assouplie, statut du tiers, Contrat d'Union civile.

*Les sujets qui font débat à l'UMP*

Hervé MARITON ouvre la réunion avec un fait d'actualité qui illustre les divergences qui frappent la droite sur certains sujets : la tribune de députés UMP dans Le Monde qui proposent pour les jeunes : « le contrat d'autonomie ». Il s'agit de mettre en place « une bourse d'autonomie » versée aux jeunes de 18 à 24 ans, sous conditions de ressources et financée par le regroupement des aides existantes (APL, bourses étudiantes, dispositif d'insertion, demi-part fiscale...) en échange de contreparties basées sur le statut des jeunes concernés. L'assiduité et la réussite pour les étudiants, la recherche active d'un emploi ou d'une formation pour les jeunes sans emploi, ou bien le respect du contrat pour les jeunes en insertion.

Hervé MARITON s'interroge sur le risque de remise en cause du quotient familial et de toute la politique fiscale en faveur des familles, à travers une telle démarche. Encore une fois, on voit que derrière des ajustements apparemment techniques se trouvent des questions de société.

Nadine MORANO rappelle qu'elle était membre de la mission d'information parlementaire de Jean LEONETTI sur l'accompagnement de la fin de vie. À cette occasion les différentes sensibilités de l'UMP s'étaient exprimées sur cette question de société. Elle salue donc la démarche entreprise par le groupe de travail, qui consiste à débattre de thèmes sensibles de manière sereine et en amont de l'examen d'un texte de loi .

**Elle considère qu'il faut mettre fin à tous les tabous.** À titre d'exemple, au moment de la discussion du PACS, la Droite aurait eu tout intérêt à aborder le débat de manière sereine, objective et concertée, en évitant toute forme de crispation. Le succès du PACS, notamment auprès des couples hétérosexuels qui forment 80% des contractants, d'une part et l'excellent taux de la natalité française d'autre part, donnent tort aux farouches opposants du PACS.

### *La gestation pour autrui (GPA)*

Nadine MORANO évoque ensuite le thème de la gestation pour autrui. Elle commence par préciser que le terme de « mère porteuse » ne lui semble pas approprié. Elle préfère parler de « femme porteuse » puisque, à son sens, la personne qui porte l'enfant n'a pas vocation à être mère.

Michel HERBILLON ajoute que la « femme porteuse » peut ne porter que l'embryon et ne pas être « génitrice ». En effet, les ovocytes ne sont pas forcément les siens, mais peuvent appartenir à la mère biologique, qui pour x raison, ne peut porter l'enfant elle-même (cancer du col de l'utérus...). L'ovule fécondé n'est alors pas le sien.

Nadine MORANO considère que le rapport du Sénat de juin dernier ouvre le débat pour quelques centaines de femmes qui peuvent procréer mais qui ne peuvent pas porter d'enfants.

Michèle TABAROT précise qu'on pourrait envisager la GPA pour d'autres femmes.

Si elle souscrit aux principales conclusions du rapport sénatorial, Nadine Morano est opposée au droit de rétraction qui donnerait la capacité à la « femme porteuse » de changer d'avis et de garder l'enfant, dans un délai de 3 jours suivant la grossesse.

Nadine MORANO précise également que la « femme porteuse » devrait à ses yeux bénéficier d'un suivi psychologique et avoir déjà donné naissance.

Hervé MARITON souligne la complexité de ces questions aussi bien par rapport à des considérations morales que techniques. Il insiste sur la prudence à avoir pour aborder ces sujets sereinement. **Par ailleurs, ces questions s'inscrivent dans une logique du droit à l'enfant. Elles devraient aussi prendre en compte le droit de l'enfant, et non pas seulement les rapports juridiques qu'il y a entre les parents et la mère porteuse.**

Par ailleurs, il poursuit sa réflexion en évoquant **les interrogations juridiques et surtout morales liées aux différents problèmes que l'on pourrait rencontrer**

## **durant la grossesse : si la grossesse est dangereuse et qu'il faut arbitrer entre la vie de l'enfant et celle de la mère, que faire, qui privilégier ?**

Arnaud ROBINET acquiesce : une somme de problèmes est liée à cette pratique, et avant toute loi, il faut être en mesure de pouvoir y répondre. Par exemple, si la mère porteuse est atteinte de diabète, et que son traitement menace potentiellement la santé de l'enfant, qui prend la décision ? La mère porteuse ou le couple qui veut accueillir l'enfant ? De même en cas de malformation de l'enfant, si le couple exige un avortement, mais que la femme porteuse refuse. Que faire ? La décision semble revenir aux parents, mais c'est difficile, car en décidant unilatéralement, ils peuvent porter atteinte à la santé psychologique de la mère porteuse. Donc une des questions fondamentale est : qui prend la décision en cas de problème ?

Nadine MORANO reconnaît que ces questions appellent une réflexion approfondie Et que les positions des uns et des autres sont amenées à évoluer en fonction du degré d'information qu'ils ont à leur endroit.

Hervé MARITON demande si le législateur peut imposer une telle complexité et de tels cas de conscience aux personnes. Cela ne discrédite-t-il pas d'emblée la technique envisagée. Il demande à ce qu'on vérifie ce que prévoit la loi dans les pays où la GPA n'est pas interdite.

Michel HERBILLON constate que beaucoup de notions se « catapultent » : familiales, juridiques, médicales, morales, religieuses... On met souvent en avant la souffrance des mères qui ne peuvent pas enfanter. Sans vouloir choquer ces collègues, il suggère néanmoins que le législateur arrive à prendre de la hauteur pour prendre des décisions sans affect. En se fondant d'abord sur la raison.

Il s'agit de trouver la solution la plus équilibrée possible. D'ailleurs, il souligne en prenant l'exemple des Etats-Unis que dès lors qu'on introduit une dimension financière à cette pratique de la gestation pour autrui, on perd, ou tout au moins on réduit cette dimension affective. Il s'agit en quelque sorte d'acheter un service. Michel HERBILLON précise qu'il ne prend pas parti pour ce mode de fonctionnement.

Nadine MORANO **s'avoue choquée par toute pratique donnerait à ces questions familiales une dimension mercantile**. Les députés lui rappellent alors le point de vue d'Arnold MUNNICH, conseiller en matière bioéthique du Président, qui avait affirmé que la France était le dernier pays rempart face à l'approche utilitariste des pays anglo-saxons. Nadine MORANO n'est pas surprise de cet avis. **Il n'en demeure pas moins, qu'à son avis l'encadrement législatif français Mérite d'être assoupli**.

Nadine MORANO souhaite par ailleurs évoquer les mesures souhaitées en matière familiale par le Président de la République.

## *L'adoption*

Nadine MORANO annonce qu'un texte sur l'adoption va bientôt être proposé au Parlement. Il aura pour principale vocation d'avoir une politique plus pertinente en la

matière et de permettre notamment l'adoption d'enfants en situation de délaissement parental, tout en garantissant un haut niveau de sécurité juridique.

Selon Hervé MARITON, sur ces questions de société, on aborde souvent le problème d'un point de vue intuitif et philosophique mais il ne faut pas se priver de documentation.

Michèle TABAROT, en tant qu'experte de la question, (co-présidente du groupe d'étude de l'Assemblée sur l'adoption), précise qu'un site sera bientôt mis en ligne et que le conseil supérieur de l'adoption dont elle est membre titulaire pourra fournir aux députés une documentation abondante à ce sujet.

### *Le statut du tiers*

Le statut du tiers : il s'agit de donner une existence juridique à un adulte, qui sans être le parent biologique de l'enfant, partage sa vie. Il s'agit de lui donner, sous réserve d'une convention signée devant le juge par les deux parents, des droits mais également des devoirs vis-à-vis de l'enfant. C'est un engagement du président visant à répondre à une réalité sociétale.

Un avant-projet de loi a été transmis aux associations pour avis. Cet avant-projet a été transmis aux membres du groupe de travail. Ce n'est pas un document définitif. Une nouvelle version est déjà en cours d'écriture pour intégrer les remarques des différents contributeurs.

### *Le Contrat d'Union Civile*

Le Président avait parlé de ce contrat pendant la campagne mais il ne s'agit pas d'une réelle demande de la part des associations ni d'une priorité pour la ministre. Il s'agirait en fait d'un PACS avec une valeur symbolique plus forte.

Arnaud ROBINET s'interroge sur l'opportunité d'une telle mesure. A Reims, la mairie socialiste organise des célébrations de PACS en mairie (sans valeur juridique particulière, la signature du PACS a lieu au tribunal d'instance) mais il n'y aurait apparemment que très peu de demandes. Nadine MORANO explique qu'elle ne voit pas d'inconvénient à cette pratique.

La ministre considère que le PACS accorde beaucoup d'avantages mais qu'il a un grand travers : sa facilité de rupture. Une simple lettre suffit. Une réflexion pourrait s'engager sur ce sujet.

### *Le Mariage*

Nadine MORANO considère qu'il faut revaloriser le mariage, qui reste une institution à la base de notre société. A ce titre, une préparation au mariage pourrait être

proposée aux futurs mariés. Beaucoup de gens ne savent pas vraiment à quoi ils s'engagent.

Il s'agirait notamment de leur expliquer la portée de cet engagement et les différentes obligations du mariage, ainsi que les différents régimes juridiques.

Il faudrait également les informer en amont sur les différents services de médiation dont ils pourraient bénéficier en cas de difficultés ou de tensions dans le couple.

Chantal BOURRAGUE explique qu'à Bordeaux, une association « Cap Mariage » effectue ce travail d'information et de promotion du mariage, au moment où les citoyens viennent se présenter à la mairie pour la publication des bans. Elle propose de fournir davantage d'informations à ce sujet à la Ministre et à ses collègues députés qui seraient intéressés.

Nadine MORANO fait part de son intérêt pour le sujet et de sa volonté d'en savoir plus.

### *L'intergénérationnel*

Au sein de nombreuses familles cohabitent quatre générations. Or il n'y a pas à l'heure actuelle de structures d'accueil en nombre satisfaisant pour les personnes âgées.

De même que la ministre plaide pour une diversification des modes de garde pour les jeunes enfants, elle veut mettre en place une offre diversifiée pour le 4<sup>ème</sup> âge. Pour les moins de 3 ans, il n'y a pas que les crèches. Pour les plus âgés, il ne doit pas y avoir que les maisons de retraite.

Elle insiste sur le fait que des solutions variées existent : les résidences partagées, le maintien à domicile avec une aide ponctuelle, la collocation intergénérationnelle que l'on devrait promouvoir, au même titre que l'accueil des parents chez leurs enfants avec éventuellement des crédits d'impôt à la clé pour les familles qui font des travaux dans cette optique. Outre le moindre coût pour la collectivité, cela contribuerait à sortir les plus jeunes d'un matérialisme excessif et d'un individualisme prononcé.

Ce serait une façon de renouer avec des pratiques autrefois courantes selon Arnaud ROBINET.

Hervé MARITON explique que notre système fiscal n'intègre pas trop cette logique. On peut avoir des déductions pour des dons aux descendants. Pas aux ascendants.

Michel HERBILLON constate en tant que maire que les occupants des maisons de retraite et de santé de sa commune sont de plus en plus âgés, et qu'on vient dans ces établissements en fin de vie. Les gens restent le plus longtemps possible chez eux, car la maison de retraite n'est pas une solution qu'ils chérissent particulièrement, ce qui prouve qu'il faut aussi promouvoir d'autres modes de garde des personnes âgées.

Nadine MORANO explique également qu'il est important que les familles prennent conscience que l'Etat ne peut pas tout. Lors de la canicule, tout le monde s'est insurgé contre l'Etat, mais en revanche de nombreuses personnes ne se sont sans doute pas

suffisamment soucieuses de leurs proches. Il faut remettre les choses à leur place. La famille est le lieu privilégié où doit s'exercer la solidarité.

### *Les allocations familiales*

Le pouvoir d'achat est une question centrale pour les Français. Tous les élus de terrain le constatent Nadine Morano s'étonne cependant qu'une part importante des ressources des ménages soit consacrée aux dépenses de loisirs. Il faudrait une approche différente de la question du pouvoir d'achat.

Le Président de la République veut faire des allocations familiales un vecteur supplémentaire de pouvoir d'achat, c'est pour ça qu'il a annoncé une revalorisation.

Hervé MARITON et Chantal BOURRAGUE s'inquiètent d'une éventuelle mise sous conditions de ressources qui iraient à l'encontre même d'une politique familiale.

Nadine MORANO rappelle que les allocations sont universelles et que le Président de la République ne souhaite pas remettre en question ce principe. Une revalorisation des allocations familiales peut être débattue mais les familles attendent avant tout des équipements et des services (comme les modes de garde) plutôt que des prestations.

Nadine MORANO pense plutôt qu'il faut développer les initiatives comme la « carte enfant famille », destinés aux familles modestes et monoparentales qui permettrait des réductions sur les tarifs ferroviaires. Il s'agit de trouver un moyen pour aider les familles modestes de moins de 3 enfants et les familles monoparentales.





## Groupe de travail sur les questions de société

Animé par Hervé Mariton

### Compte-rendu de la réunion du 4 Mars 2009

#### Matin

#### **Intervenant : Monsieur Pierre MANENT**

Directeur d'études à l'EHESS, au Centre de recherches politiques Raymond Aron et professeur associé au Boston College (Massachusetts, États-Unis)

#### *Députés présents*

Madame AURILLAC

Monsieur GUIBAL

Monsieur PANCHER

*Monsieur Pierre Manent* est philosophe, directeur d'études à l'EHESS.- et professeur associé à Boston College. Ses recherches portent d'une part sur la genèse de la philosophie politique moderne (Cf. *La nature de la démocratie*) et sur l'importance du fait politique dans l'expérience humaine ( Cf. *La cité de l'Homme*).

#### *En résumé*

Il est de la responsabilité des politiques de :

- Formuler clairement les enjeux des problèmes qu'ils traitent
  - Accepter la discussion publique au lieu d'éluder le problème : ex : mise en place d'un débat nationale sur l'Université . Assumer la démocratie.
  - S'emparer de tous les grands débats
- Distinguer débats politiques et débats de société sur lesquels le consensus sera de plus en plus difficile à trouver.
- Ne pas tomber dans le dualisme universalisme et relativisme
  - privilégier un débat en profondeur prenant en compte les attentes de l'opinion. (ex commission Leonetti sur fin de vie).
  - trouver un consensus profond pour ne pas remettre le sujet sur le tapis tous les ans
- Créer un office parlementaire pour faire le suivi des débats de fond (Mariton) et tenir le débat dans un processus de décision (Pancher).
- Faire confiance au corps social (Guibal) et ne pas laisser uniquement les instances établies définir l'ordre social.

En introduction, Hervé MARITON précise le champ de réflexion du groupe de travail à Pierre MANENT. Il explique notamment que bien souvent, le législateur est confronté à des projets de loi qui sont présentés sous un angle technique, comme une solution à un problème donné, alors qu'ils peuvent comporter une dimension symbolique forte, ayant des répercussions sur l'ensemble de la société et la façon de la concevoir. Il prend l'exemple du travail dominical, qui a été à l'origine de la création de ce groupe de travail, et l'exemple de la question du « statut du beau-parent » qui fait aujourd'hui débat dans l'opinion.

Hervé MARITON note qu'une des caractéristiques des questions de société est justement de mobiliser la société et de la mettre en question. Il a par exemple été impressionné par la mobilisation de nombreux habitants de Crest, la ville dont il est maire, lors d'une réunion publique organisée l'avant-veille sur les questions de bioéthique, dans le cadre des Etats-Généraux de la bioéthique.

### *La première responsabilité du politique : formuler publiquement les problèmes qui se posent dans la société*

Pierre MANENT explique qu'un des problèmes majeurs depuis la fin des années 60 est la difficulté qu'ont les responsables politiques, de droite comme de gauche, à poser clairement les enjeux des problèmes qui touchent la société française. Il prend par exemple la question de l'Europe ou de l'immigration. Sur ces questions, les responsables politiques n'ont pas clairement identifié les enjeux qui se posaient. Ils les ont traités de façon indirecte ou ne les ont pas traités du tout.

Le premier service que peut rendre un groupe politique au pays est d'identifier les problèmes qui se posent, de formuler publiquement les enjeux et d'accepter la discussion publique en refusant de partir battu devant le tribunal de l'opinion publique. Trop souvent, ayant peur de ne pas réussir à convaincre l'opinion, les responsables politiques préfèrent éluder le problème.

### *L'exemple de l'Université et de sa réforme*

Pierre MANENT prend en exemple le problème des universités françaises. Pour lui, le Gouvernement était persuadé qu'on ne pouvait pas débattre sur les grands enjeux de l'université (quelle place pour la recherche dans notre pays, la sélection, les frais de scolarité...). Il a donc décidé qu'il fallait changer la procédure, en créant l'autonomie, afin d'instaurer une concurrence qui permettrait progressivement la réforme.

On passe par une mesure technique pour répondre à des questions politiques, qui demandent un vrai débat. Pourtant, ce n'est pas une mesure procédurale qui change les choses en profondeur. D'ailleurs, la concurrence ne peut pas être la panacée de la politique universitaire.

Il faut par exemple se garder de croire que c'est la concurrence qui explique le succès des universités américaines. Il y a outre-atlantique une approche complètement différente de l'enseignement supérieur. Aux Etats-Unis, le corps social met toute sa gloire à consacrer beaucoup de richesses aux universités. En France, qui se soucie des moyens accordés à l'université ?

Avant de trancher sur la question de l'autonomie, il aurait fallu ouvrir un grand débat national sur la place de l'université et de la recherche dans notre pays. En osant poser clairement la question qui fâche : celle du mélange de sous-financement et d'absence de sélection en premier cycle, qui a des conséquences catastrophiques.

Un des problèmes majeurs de l'Université française réside en effet dans la manière dont on gère les deux premières années : elles ont un coût économique et social considérable pour les établissements, les enseignants et des centaines de milliers d'étudiants.

Pierre MANENT comprend qu'aborder ce problème n'est pas facile pour les hommes politiques mais pour lui, il fallait au moins poser le débat de la sélection devant les Français, avec tous les tenants et les aboutissants, quitte à en rester au *statu quo*, si c'était l'opinion majoritaire.

La droite ne connaît pas très bien le monde universitaire et elle s'en méfie. La réciproque est également vraie. Mais les représentants du monde de l'Université voient bien la nécessité de faire des réformes : s'ils sont dans la rue, ce n'est pas pour maintenir la situation figée, mais plutôt pour améliorer une université à laquelle ils croient.

### *La place du débat en France*

De même, la droite sous-estime les ressources d'approbation de l'opinion publique sur beaucoup de thèmes et surtout les vertus du débat public, de la délibération. Il faut assumer la démocratie jusqu'au bout, en osant aborder tous les sujets devant les Français.

Selon Pierre MANENT, il faut concevoir un nouveau mode de gouvernance où les responsabilités de chacun sont mieux définies. Aujourd'hui, le fait de gouverner par des règles impersonnelles permet au responsable politique de se dédouaner de sa responsabilité dans beaucoup de décisions qu'il prend. Mais cela ne répond pas aux attentes des citoyens. On le voit par exemple sur les enjeux européens.

Hervé MARITON explique qu'il peut y avoir un malentendu lorsqu'on ouvre un grand débat national en sachant par avance ce à quoi l'on veut aboutir. Est-il nécessaire pour un parti politique de s'en remettre toujours à la délibération de l'opinion, sans assumer directement certaines idées ou valeurs, quitte à ce qu'elles ne soient pas dominantes dans l'opinion, au premier abord ?

Bertrand PANCHER revient sur le problème de gouvernance que connaît la France. Il souligne que l'une des difficultés de la France sur tous les sujets importants est son absence de débat d'envergure. Il y a même une réticence à l'égard des pratiques de

consultation publique. Selon lui, les hommes politiques ont un rôle à assumer dans la conduite de ces débats. Des procédés comme ceux mis en place lors du Grenelle de l'Environnement sont à réitérer. Ils sont trop rares, et ne devraient pas s'appliquer qu'à des thèmes particulièrement symboliques.

Pierre MANENT rebondit sur ce point, en montrant par un exemple, l'absence des responsables politiques dans la réflexion et le débat d'idées. Il a contribué, dans le cadre de l'EHESS, à un séminaire d'études stratégiques et militaires, très largement ouvert à l'extérieur : il constate qu'il n'y avait qu'un seul représentant politique, et qu'il était socialiste.

Pourtant sur tous les grands sujets, - l'avenir de l'armée, la religion dans la sphère publique, l'éducation, ..., les hommes politiques doivent s'emparer des débats, et doivent les répercuter auprès de l'ensemble des Français.

### *La différence d'approche entre parti et groupe politique*

Hervé MARITON explique que les partis politiques et les groupes parlementaires n'ont peut-être pas exactement la même approche par rapport aux questions de société.

Un parti a pour premier objectif de rassembler une majorité pour gagner les élections et doit donc « ratisser large ». D'être consensuel. Un groupe parlementaire n'a peut être pas la même contrainte et peut davantage faire des choix clivant.

### *Les conditions pour un travail politique de fond*

Pierre MANENT invite les responsables politiques à s'emparer des grands débats le plus en amont possible, à rencontrer des experts.

Hervé MARITON explique les contraintes de temps qui pèsent sur les parlementaires. Cela rend difficile le travail de recherche, de réflexion à long terme. Pourtant les responsables politiques doivent disposer de clés pour décrypter les grands enjeux politiques. Il faudrait que les parlementaires puissent davantage s'appuyer sur des experts, commander des études politiques, recourir aux services de fondations, d'universitaires...

Martine AURILLAC constate qu'il est en effet difficile pour un député d'être un interlocuteur crédible sur certains sujets techniques, car il n'a pas le temps d'étudier tous les thèmes à fond. Elle évoque alors la nécessité de se spécialiser sur certains thèmes. Elle juge cela un peu dommage. La vocation du député n'est-elle pas justement, en tant que représentant de la nation, de se saisir de tous les sujets.

Par ailleurs, Martine AURILLAC fait observer que la tenue de débats nationaux sur tous les sujets ralentirait considérablement le rythme des réformes alors que les Français font déjà preuve d'impatience.

Pierre MANENT explique qu'il vaut mieux la tenue d'un large débat, qui aboutisse à une réforme pérenne et durable, avec un certain consensus, plutôt que le risque d'une

remise à plat systématique au bout de quelques mois ou à l'issue du mandat du pouvoir en place.

### *Les questions de société identifiables et la méthodologie pour les aborder*

Hervé MARITON interroge Pierre MANENT sur les thèmes qui pourraient constituer à l'avenir de véritables questions de société.

Ce dernier identifie la question militaire, l'avenir de l'armée, sa relation avec la nation. Ces questions très importantes sont pourtant négligées dans le débat public.

Pierre MANENT revient également sur la question de l'avenir de l'Europe elle-même. Comment gérer la façon dont elle s'enkyste dans la paralysie actuellement ? Pierre MANENT note qu'il est délicat pour les hommes politiques d'aborder ces thèmes avec un esprit critique sans être pointés du doigt. Un homme politique d'envergure nationale ne peut remettre en question par exemple l'efficacité de l'Europe sans être catalogué comme souverainiste. Ce qui est perçu comme une position peu enviable.

Bertrand PANCHER explique qu'il faudrait réfléchir à la création de structures pérennes, nécessaires à la mise en place de grands débats publics.

Pierre MANENT distingue deux types de débats, les débats politiques et les débats de société. Les débats de société appartiennent autant aux citoyens qu'aux politiques, puisque ce sont eux qui soulèvent la question de société par leurs pratiques. Sur ces questions de société, on va arriver à des désaccords fondamentaux qui vont rendre de plus en plus difficile la construction d'un consensus social.

Hervé MARITON interroge Pierre MANENT pour savoir si selon lui il y a une « manière de droite » d'aborder les questions de société.

Pierre MANENT répond en affirmant qu'il n'y a pas d'approche unique puisqu'il n'y a pas de droite unique. Il y a au moins deux droites, une traditionnelle, et une autre individualiste et libérale. Elles n'ont pas du tout la même approche.

Jean-Claude GUIBAL s'interroge sur la nécessité aujourd'hui de légiférer sur des questions qui relevaient autrefois de la pure conscience individuelle. Le législateur doit-il aussi s'occuper des questions de conscience individuelle ou familiale ?

Hervé MARITON ajoute que le législateur est attendu sur de plus en plus de terrains, notamment avec l'évolution de la science qui l'amène à gérer des problèmes qui relèvent de l'éthique et de la morale, mais aussi avec des questions liées à l'évolution de la société : quelle est la place que l'on doit donner à la famille ?, Quelle posture doit-on avoir vis-à-vis du travail le dimanche ? Ces questions étaient avant traitées par

la société sans remonter forcément au niveau politique. Comment le politique peut-il gérer ces « cas de conscience » ou ces « conflits de valeurs » ?

Pierre MANENT prend l'exemple de l'avortement. En France et aux Etats-Unis, il y a eu deux approches différentes. La législation française a, au départ, traité cette question comme un compromis : on réaffirmait le droit à la vie et on donnait la possibilité d'avoir des exceptions, en renvoyant à la conscience de chacun. Beaucoup ont pu s'entendre sur ce compromis. L'approche américaine consistait à faire du droit à l'avortement un droit constitutionnel. Cela a posé et continue de poser des débats considérables dans la société américaine où cette question est très conflictuelle.

Jean-Claude GUIBAL rebondit sur cette affirmation : étant donnée l'évolution de la société, l'éclatement des valeurs traditionnelles et l'individualisme grandissant, le seul lien fédérateur dans nos sociétés devient la norme. Et si l'identité d'une communauté politique, comme la nation ou l'Europe, se réduisait désormais au respect d'une norme partagée ?

Hervé MARITON interroge Pierre MANENT en prenant l'exemple des questions bioéthiques. Les auditions menées à ce jour ont permis de distinguer deux approches différentes :

- Une approche universaliste, fondée sur des valeurs, que défendait notamment Arnold Munnich, vs. l'utilitarisme anglo-saxon
- Une position plus relativiste, défendue par Jean-Claude AMEISEN, qui expliquait que le fait qu'un pays voisin fasse différemment de nous ne signifiait pas que nous devions le copier mais inversement, cela ne voulait pas dire non plus qu'il avait tort.

Pour Pierre MANENT, on n'est pas condamné à tomber dans ce dualisme, qui amène soit à un enfermement intellectuel certain, soit à une perte de repères complète. La première position aboutit à prétendre légiférer pour le monde entier, la seconde risque d'aboutir à banaliser tous les comportements qui sont mis au même plan.

Pierre MANENT recommande un travail en profondeur, en prenant bien en compte les attentes exprimées par l'opinion mais en étant capable de les élargir. Il invite notamment à ne pas vouloir constitutionnaliser des principes trop précis. Pierre MANENT cite comme exemple de ce qu'il faut faire, le travail conduit par la commission LEONETTI sur la fin de vie. Un travail de finesse, d'écoute, a permis de trouver une solution équilibrée, qui prenne en compte la demande de l'opinion – la peur de la souffrance ou celle d'une fin de vie indigne – sans transiger sur certains principes essentiels.

Il faut éviter une approche trop idéologique ou conflictuelle de ces questions, comme c'est le cas en Italie actuellement ou aux Etats-Unis. Les responsables politiques sont là-bas dans un débat idéologique qui n'apporte aucune réponse pratique.

Hervé MARITON souligne néanmoins que ces questions de société ne sont jamais définitivement closes. Elles reviennent régulièrement sur le tapis, dès qu'on a abouti à une solution qui semblait satisfaisante. On a alors tendance à redéfaire ce que l'on a mis longtemps à construire pour repartir à zéro.

Pierre MANENT rebondit sur cette constatation pour démontrer l'intérêt d'un débat public très large, au-delà des lobbys. Un tel débat permet de délibérer en profondeur sur un thème et de trouver un consensus profond – ou en tout cas d'explicitier clairement les différentes options. Cela évite la remise en cause permanente, au moindre soubresaut médiatique.

Hervé MARITON est d'accord sur la nécessité de tenir des débats sur les grands thèmes qui posent problème, mais pour autant les hommes politiques ne doivent pas s'en remettre complètement aux effets de mode qui emportent parfois l'opinion sur une pente déraisonnable. Le débat ne peut pas se substituer à la responsabilité politique.

Bertrand PANCHER souligne que le débat ne doit pas être un alibi ou un divertissement. Il doit se tenir dans une procédure de décision, car sinon il n'est pas crédible et les solutions avancées par les politiques sont alors tout de suite remises en cause.

De même qu'il y a un office parlementaire d'évaluation des choix techniques et scientifiques, Hervé MARITON s'interroge sur l'opportunité de créer un office parlementaire qui fasse le suivi de ces débats de fond, qui soit une « mémoire » des arguments avancés, des décisions prises, pour éviter à chaque fois de repartir de zéro.

Pierre MANENT reconnaît effectivement la nécessité de garder une mémoire des débats de société, des efforts déployés pour arriver à des réponses consensuelles. Pierre MANENT estime que c'est notamment l'intérêt de la Cour suprême qui, aux Etats-Unis prend en charge ces questions et garde une trace complète des questions étudiées.

Jean-Claude GUIBAL reconnaît qu'il est difficile de faire une loi uniquement en fonction de considérations intellectuelles, sans tenir compte des mœurs au moment où la loi est votée. Mais il met en garde contre la tentation « constructiviste », avec des instances établies qui redéfiniraient les fondements de l'ordre social.

En définissant un process trop figé pour traiter les questions de société, on risque de tomber dans le légalisme et on s'intéressera davantage au respect de la procédure qu'au fond des sujets en eux-mêmes. Pour Jean-Claude GUIBAL, il n'est pas forcément nécessaire de prévoir des autorités permanentes en charge des questions de société, on peut aussi faire confiance au corps social. S'il se manifeste, comme sur la question du travail dominical, sa réaction est en soi un signal pour les responsables politiques. Il faut donc surtout que les élus soient attentifs aux préoccupations de fond.

Pierre MANENT, abordant la question du travail du dimanche, remet en cause la pertinence de la démarche qui a consisté à essayer de passer en force sur un thème trop symbolique pour ne faire l'objet d'aucune contestation. Ainsi, cette tentative de passage en force, sans prendre le temps de poser clairement les enjeux du débat, a contribué à faire émerger un débat chaotique, non cadré et non pacifié.



## Groupe de travail sur les questions de société

Animé par Hervé Mariton

## Compte-rendu de la réunion de la réunion du 11 mars Matin

**Intervenant : Monsieur Jean-Pierre PETIT**  
**PDG de McDonald's Franc**

### *Députés présents*

**Madame AURILLAC**  
**Monsieur TAUGOURDEAU**

### *En résumé*

- Les politiques doivent oser passer à l'acte et aller jusqu'au bout de leur projet
  - C'est souvent la marche arrière ou le statu quo qui domine
  - Ne pas céder à des groupes de pression et entendre les majorités silencieuses
- Ils devraient développer des outils d'écoute de l'opinion
  - Pour mieux comprendre les enjeux sous-tendus par les lois qu'ils votent
  - Pour défendre des valeurs en accord avec la société
- Ils devraient encadrer le débat car même un non-débat investit la scène publique

### *Les politiques ont-ils les moyens de décrypter les grandes tendances de société ?*

Hervé MARITON demande à Jean-Pierre PETIT comment il perçoit la manière dont les politiques abordent les grandes questions de société.

Jean-Pierre PETIT évoque la **nécessité actuelle, autant pour les entreprises que pour les acteurs politiques, d'être en harmonie avec les mouvements de société**. La difficulté est de ne pas se laisser dépasser par le renouvellement incessant de l'information et les mutations sociales de plus en plus rapides.



Il observe le dynamisme du Président de la République en ce sens, qui fait preuve de volontarisme pour rester un observateur averti des tendances actuelles. **Il regrette néanmoins la difficulté qui émerge dans la sphère politique au moment de la prise de décision et du passage à l'acte.**

Hervé MARITON souligne la différence qui existe entre les chefs d'entreprise, qui sont contraints de suivre l'évolution de la société sous peine de voir leurs affaires péricliter et les hommes politiques, qui imaginent opérer une influence sur les évolutions sociales.

Jean-Pierre PETIT **émet un doute sur la capacité des politiques à comprendre la société. Et donc sur leur capacité à l'influencer. Contrairement aux entreprises qui se dotent de moyens pour étudier en permanence l'opinion.**

Hervé MARITON reconnaît le paradoxe qui consiste pour les politiques à vouloir influencer la société sans avoir les moyens de la comprendre. Sans percevoir précisément l'impact de leur action sur les citoyens.

Jean-Pierre PETIT estime que **pour pallier les impuissances de chacun, la meilleure formule consiste à travailler de concert au sein de groupes de travail composés de politiques, de scientifiques et de chefs d'entreprise.** Il cite son propre exemple et affirme que la pratique de ce dialogue a permis à McDonald's de faire face à des critiques que l'entreprise avait essuyées sur la qualité de ses produits. Ce groupe de réflexion entraîne des changements concrets comme la baisse de l'activité polluante grâce à un nouveau packaging et à un nouveau système de ramassage des ordures par exemple.

### *Quelles sont les tendances de fond de notre société actuelle ?*

Martine AURILLAC demande à Jean-Pierre PETIT s'il a pu identifier des tendances de fond qui caractériseraient notre société actuelle.

Jean-Pierre PETIT estime que **la rapidité de l'information et la simultanéité de sa mise à disposition forment une donnée incontournable, qui complexifie la prise de décision en général.** Le pouvoir d'influence « déraisonné » des médias est également un changement important. Tout change très vite et pourtant, on travaille encore trop souvent comme avant. Ou alors, on essaye d'être réactif sans avoir pris suffisamment le temps de la réflexion en amont.

Madame AURILLAC confirme la tentative de chacun d'être réactif alors que les choses avancent trop vite.

Jean-Pierre PETIT revient sur cette « surréaction » mais aussi sur l'incapacité de la société française à suivre ce rythme, par exemple en termes d'intégration des jeunes issus de l'immigration récente, rendant nécessaire l'intervention du législateur.

Hervé MARITON interroge son invité sur sa position quant aux statistiques ethniques.

Jean-Pierre PETIT lui répond que la question ne se pose pas pour Mc Donald's. Le recrutement est très local. Les équipes de chaque restaurant sont une photographie du quartier dans lequel il est installé.

### *Suivre la demande ou la créer ?*

Hervé MARITON demande à Jean-Pierre PETIT si le consommateur suit docilement les tendances de consommation lancées par les entreprises, comme la tendance bio. Comment le politique peut-il faire la différence entre ce qui relève de l'effet de mode, du « slogan bien-pensant » et les réalités de fond de la société française ?

Jean-Pierre PETIT **met effectivement en garde contre les effets de mode**. Il ne faut pas se fier à un seul indicateur mais rester toujours vigilant.

Jean-Pierre PETIT opère une distinction entre le discours marketing immédiat qui a pour vocation de doper les ventes et s'adapte très rapidement, et un discours de fond qui engage toute l'entreprise. Sur ce point, on ne peut pas « faire des claquettes ».

Il faut du travail à long terme avant de communiquer. Si la réalité n'est pas à la hauteur de la communication, on crée une déception qui est très néfaste pour la réputation de l'entreprise.

**S'il y a un vrai hiatus entre l'image que l'entreprise veut donner d'elle-même et ses produits, l'équilibre risque d'être rompu.** McDonald's s'engage à produire des *happy meal* équilibrés et des sandwichs sans sauce, mais l'entreprise ne va pas se positionner comme un restaurant diététique. **Il faut faire preuve de réalisme** et ne pas faire de démagogie.

Jean-Pierre PETIT s'attarde sur **la notion de modernité. Selon lui, cela ne signifie pas être à l'avant-garde. Sa vocation n'est pas d'inventer le lendemain. Ce serait prétentieux. Pour lui, il faut déjà comprendre la réalité d'aujourd'hui et y coller.**

Il qualifie son entreprise à l'aide de la métaphore suivante : « je suis un porte-avion qui navigue comme un dériveur ». **Cette flexibilité lui permet de coller à la demande, d'actualiser sans cesse une attente qui n'est pas encore formulée ou matérialisée.**

Hervé MARITON s'interroge sur le fait de savoir si l'entreprise doit coller à la demande ou la créer.

Pour Jean-Pierre PETIT, on ne crée pas la demande de toutes pièces. A travers une offre nouvelle, on amène les consommateurs à formaliser une demande qui est latente mais qu'ils n'ont pas encore formalisée.

Jean-Pierre PETIT prend l'exemple de l'offre « petit-déjeuner » de McDonald's. Elle ne rencontre pas le succès en France, en dépit de tous les efforts de l'entreprise, parce que cela ne correspond pas aux pratiques de nos concitoyens qui ne prennent pas de petits-déjeuners structurés à l'extérieur. Selon Jean-Pierre PETIT, il n'est pas

pertinent de forcer la demande. **On peut influencer des valeurs, des attitudes, mais on ne force pas la consommation de produits inadaptés aux pratiques culturelles.** L'évolution des comportements reste possible : la crise par exemple apporte son lot de remises en question et pousse à certains changements d'attitudes.

Hervé MARITON demande si les entreprises ne forcent tout de même pas l'ancrage des nouvelles tendances.

Jean-Pierre PETIT reste sur l'idée que le passage en force n'est jamais durable s'il on ne répond pas à un besoin réel. Il prend l'exemple du light. A force de campagnes de promotion, on a créé un marché de niche en France mais qui ne tient pas vraiment, car le light ne correspondait pas à une attente des consommateurs.

Hervé MARITON revient sur les moyens dont disposent les entreprises pour comprendre leur environnement.

Jean-Pierre PETIT mentionne ses 50 000 employés, qui sont en contact direct avec les clients toute la journée et tendent l'oreille.

Hervé MARITON crée un parallèle entre les employés de McDonald's et les centaines de parlementaires qui rencontrent également un grand nombre de citoyens... Il se demande encore une fois pourquoi les entreprises disposeraient de meilleurs moyens d'écoute et d'analyse.

Jean-Pierre PETIT déclare que cette vigilance face aux tendances et sa compréhension de la réception du client sont tout simplement sa raison d'être. La tâche est plus facile pour les entreprises qui ont moins de « clients différents » à servir. **Sa force est de savoir exactement ce qu'il cherche en écoutant ses clients, tandis que les parlementaires sont plus dispersés dans leur écoute.**

Hervé MARITON et Jean-Charles TAUGOURDEAU approuvent cette remarque et reconnaissent que les députés écoutent beaucoup sans savoir toujours ce qu'ils cherchent.

### *La question du travail dominical*

Hervé MARITON demande comment un groupe politique devrait idéalement traiter les questions de société.

Jean-Pierre PETIT prend l'exemple du travail du dimanche pour exprimer son regret face au recul des politiques sur ce sujet. Il maintient l'idée qu'il avait formulée au moment du débat sur ce thème, à la fin de l'année 2008, selon laquelle **la majorité n'avait pas compris les enjeux de société sous-tendus par cette initiative.** Pour Jean-Pierre PETIT, ce projet attendu par la société a été évincé à cause d'un certain lobbying en décalage avec la réalité sociale.

Hervé MARITON nuance cette analyse et considère que la demande sociale en faveur du projet était également assez marginale.

Jean-Pierre PETIT estime que dans sa pratique de chef d'entreprise, il prend en compte les changements de la société et le souhait des consommateurs, tandis que **les politiques prêtent attention aux souhaits des citoyens mais dépendent également de la position des acteurs qui gravitent autour de leurs projets et qui sont parfois déphasés. Dans le cas du travail du dimanche, ce sont ces acteurs minoritaires qui ont donné un coup de frein.**

Hervé MARITON et Jean-Charles TAUGOURDEAU évoquent une différence fondamentale entre le chef d'entreprise et le responsable politique. Le chef d'entreprise est obligé de suivre la demande au jour le jour parce qu'il a une élection tous les jours. Alors que le responsable politique n'a une élection que tous les 6 ans : il n'a pas la même dépendance immédiate à la « demande ».

Jean-Charles TAUGOURDEAU affirme que les élus sont souvent bloqués par leurs peurs du changement, comme en atteste les réticences de plusieurs élus face au projet de réforme des collectivités territoriales.

Hervé MARITON revient sur le travail du dimanche. Un certain nombre d'élus y sont opposés, non pas en raison du poids de tel ou tel lobby mais parce qu'ils considéraient que cela n'était pas bon pour la société. Ils s'appuyaient sur une vision de société différente, selon laquelle il n'y a pas que le travail. Selon certains élus, il faut aussi des jours de rupture dans le rythme social qui ne peut pas être entièrement dédié au matérialisme.

**Jean Pierre PETIT reconnaît que certaines causes invoquées contre le travail du dimanche sont nobles. Toutefois, elles sont à son sens dépassées et ne correspondent pas à la réalité de notre société.** Tout comme les valeurs de nos grands-mères, elles sont louables, mais le prêt-à-porter a depuis longtemps évincé le tricot. Il y a une vraie demande pour le travail du dimanche.

Jean-Charles TAUGOURDEAU rappelle que le tourisme est la première économie française et que l'on trouve naturel, quand on visite un pays étranger, de voir des restaurants ouverts en dehors des horaires habituels.

Jean-Pierre PETIT constate que nous évoluons de plus en plus vers une **société de services, que la France refoule en restant ancrée dans une vision conservatrice du travail.** Quand on est dans l'industrie, on peut produire des biens du lundi au samedi. Mais pour ce qui concerne les services, le consommateur veut pouvoir en bénéficier en permanence. On ne peut cantonner la prestation de services à des horaires stricts, en excluant le travail du dimanche et de nuit.

Hervé MARITON estime que malgré ces bouleversements, il reste important de disposer de créneaux communs pour organiser la vie sociale.

Jean-Pierre PETIT fait confiance à l'intelligence des gens pour s'organiser. Il ne comprend pas pourquoi les politiques piétinent sur des sujets si simples en apparence. Jean-Pierre PETIT regrette qu'il y ait tant de débats et si peu de décisions. Il a écrit à Xavier BERTRAND sur la question de travail de nuit. Jean-Pierre PETIT souhaite

qu'on lève les obstacles à sa généralisation. Cela pourrait créer 35 000 emplois et augmenter le pouvoir d'achat de ses employés.

Jean-Charles TAUGOURDEAU relaie l'idée de nombreux députés selon laquelle des réformes sur le travail du dimanche et le travail de nuit détruiraient la famille.

### **Jean-Pierre PETIT estime que ce raisonnement est dépassé.**

Hervé MARITON reformule la pensée de Jean-Pierre PETIT en disant que selon ce dernier, les familles doivent s'organiser pour se rassembler.

Jean-Pierre PETIT rappelle qu'on est plus dans les années 50' ! D'après lui, la famille s'est déstructurée toute seule pour de multiples raisons...

Hervé MARITON constate que la famille traditionnelle a connu une évolution différente en France.

Pour Jean-Pierre PETIT, il n'y a aucun lien de cause à effet entre le travail le dimanche et l'évolution de la famille.

### ***Comment l'entreprise Mc Donald' s'adapte-t-elle à la société française ?***

Hervé MARITON distingue McDonald's monde de Mc Donald's France : il demande comment les débats de société sont appréhendés par les deux entreprises.

Jean-Pierre PETIT souligne **le paradoxe de McDonald's : être le symbole de la mondialisation tout en étant l'exemple de l'anti-mondialisation en termes de gestion et d'adaptation**. Certes, il y a au niveau international une même marque, une même famille de produits, mais pour le reste, McDonald's France recrute, achète et produit sur place.

Comme la France n'a pas une culture de *fast food*, McDonald's France est positionné dans l'hexagone sur une ligne plus haut de gamme que dans d'autres pays. Progressivement, l'entreprise a su renverser l'image négative qui en faisait le parangon de tous les maux de la société occidentale. **Les consommateurs lui reconnaissent à présent une capacité à écouter, comprendre, changer**. Cette flexibilité est un signe important donné en direction du public.

Signe de cette ouverture et de cette volonté d'écoute, McDonald's participe pour la 5<sup>ème</sup> année au salon du Medec pour aller à la rencontre de l'univers médical.

Hervé MARITON évoque la campagne de publicité « corporate » de Mc Donald's et son discours général, loin de la promotion des produits de l'entreprise.

**Jean-Pierre PETIT présente Mcdonald's comme une marque qui communique également sur ses valeurs d'entreprise**. (en tant qu'employeur comme en tant que restaurant des familles). C'est indispensable d'avoir une bonne image pour vendre ses produits.

Hervé MARITON interroge son invité sur sa position quant aux questions communautaires, et son avis sur les prescriptions alimentaires liées aux religions.

Pour Jean-Pierre PETIT, la politique RH de McDonald's n'a pas besoin de quotas. On recrute les gens sur place, sans consigne particulière. Jean-Pierre PETIT explique que son entreprise ne jongle pas avec des quotas, mais gère des hommes et des femmes d'origines différentes dans un climat de partage et de complicité, grâce à un bon esprit d'équipe.

Hervé MARITON demande si la question du voile se pose.

Jean-Pierre PETIT constate que l'uniforme règle ce genre de questions mais que pour lui, ce ne serait pas un problème. **Il insiste sur les opportunités d'évolution offertes à des personnels peu qualifiés au moment du recrutement.** Souvent, il retrouve ses jeunes recrues quelques années plus tard, avec des plus grandes responsabilités. Quant aux prescriptions, Jean-Pierre PETIT rappelle le *credo* de McDonalds, qui est d'être le restaurant de tout le monde.

Hervé MARITON évoque l'hypothèse d'un menu « Hallal » comme le font des cafétérias Casino ou celle de supprimer certains aliments comme le porc.

Jean-Pierre PETIT commence par rappeler qu'au Maroc, les McDonald's sont bien évidemment Hallal. Mais en France, il ne souhaite pas donner cet accent à son entreprise. Selon, lui ce n'est pas une demande assez importante pour lui donner suite. **Il réitère la position de McDonald's comme le restaurant de l'ouverture,** celui de tout le monde. S'il commençait à développer des menus spécifiques, on ne sait pas jusqu'où cela pourrait aller.

Hervé MARITON commente ce parti pris comme un choix politique, qui met à l'écart la pression sociopolitique.

Jean-Pierre PETIT explique qu'un intérêt économique pourrait peut-être demain le faire changer d'avis mais pour l'instant, ce sujet ne remonte pas par les capteurs habituels comme les demandes de clients ou les réunions de groupe consommateurs. C'est donc à ce stade un non-sujet. Et contrairement à ce qui se passe en politique, quand le management décide de ne pas s'attarder sur un thème, cela ne se transforme pas en interminables débats.

**Hervé MARITON reformule ce constat, selon lequel en politique, même un sujet ultra minoritaire que le politique écarte ou sur lequel il prend une décision, peut continuer à faire débat.**

Jean-Pierre PETIT fait allusion à la presse qui s'empare de ces non-sujets. Il regrette, en tant qu'observateur, que notre attention soit monopolisée par des anecdotes.

Marc VANNESSON estime que pour un dirigeant d'entreprise, il est facile de décider qu'un sujet ne doit pas faire débat dans la stratégie de l'entreprise. Cela est impossible pour un responsable politique.

Jean-Pierre PETIT reconnaît qu'il est plus facile de diriger McDo !

## *La loi doit-elle entériner les mœurs ?*

Hervé MARITON pose la question de savoir si c'est la loi qui fait les mœurs ou si c'est l'inverse. Il prend l'exemple d'internet et du piratage. Est-ce parce que le téléchargement illégal est généralisé qu'il faut le cautionner ?

Jean-Charles TAUGOURDEAU pense que la loi est en retard sur la question d'Internet.

Hervé MARITON considère que la loi Internet et création prend le parti du droit de propriété contre la technologie. Il assume l'imperfection du texte, mais le prend comme un moyen de rappeler l'existence de ce droit de propriété.

Jean-Pierre PETIT rappelle que la notion du droit de propriété est particulière à la France, et que ce projet de loi répond à cette situation particulière. Il mentionne également son expérience de publicitaire et les pratiques de contournement du droit de propriété français grâce à des tournages effectués à l'étranger. **Selon lui, il faut veiller à ne pas créer des lois qui se révèlent être des contraintes pénalisantes pour la France dans un contexte international.**

Jean-Pierre PETIT pose une question d'actualité à Hervé MARITON. Il se dit scandalisé par l'autorisation de la vente d'alcool dans les stations services.

Hervé MARITON aborde le chiffre d'affaires non négligeable que font les producteurs dans les stations services.

Jean-Pierre PETIT exprime son désaccord et considère que les producteurs devraient se soumettre à l'intérêt général. **Il reproche aux politiques de ne pas exécuter entièrement leurs bonnes intentions.** Il convoque l'image dynamique du Président de la République, qui n'efface pas toutefois le sentiment que les dossiers ne seront pas traités jusqu'au bout. **La société est en mouvement mais c'est parfois la marche arrière ou le statut quo qui domine. Les députés cèdent parfois à des groupes de pression plutôt qu'à une majorité silencieuse.**

Hervé MARITON demande à son invité si la bière et le vin figurent bien dans l'offre de McDonald's.

Jean-Pierre PETIT affirme que la bière est bien présente depuis de longues années mais qu'il trouve que c'est une erreur par rapport au positionnement de l'entreprise. McDonald's est un restaurant d'enfants, l'alcool n'y est donc pas mis en avant.





**Groupe de réflexion sur les questions de société**  
**Animé par Hervé MARITON**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 25 mars**  
**Après-midi**

**Intervenant : le grand Rabbin Haïm KORSIA**

Aumônier général israélite des armées  
Secrétaire général de l'association du rabinat français

*Députés présents*

Jacques REMILLE  
Arnaud ROBINET

Le *Rabbin Haïm Korsia* est Aumônier de l'Armée de l'Air, secrétaire général de l'association du Rabinat Français, administrateur du Souvenir français et membre du Comité national d'Ethique. Il a été Rabbin de la ville de Reims pendant près de treize ans et a aussi travaillé auprès de Joseph Sitruk. Il aime depuis 2006 une émission sur Direct 8, intitulée « les enfants d'Abraham ».

*En résumé*

- La loi contient un idéal
  - Il faut tendre vers cet idéal
  - Il faut le décliner en fonction des situations (jurisprudence)
- La loi doit aller vers la pérennisation d'un projet de société
- Le législateur ne doit pas gérer l'extraordinaire (légiférer sur des cas particuliers)
- La loi ne doit pas entériner et universaliser les particularités ou les choix de chacun.
- Le législateur devrait lutter contre l'influence des lobbies qui mettent les députés en contradiction avec l'opinion
- La droite doit assumer une posture parce qu'elle est juste ou correspond à des valeurs sans céder parce que ça fait « réac ».
- Les politiques doivent proposer un chemin de réflexion sans se substituer à la réflexion de chacun



## *La loi doit exprimer un idéal*

Hervé MARITON commence un rappel de la vocation du groupe de travail : réfléchir à une appréhension optimale des questions de société. Comment rester attentif à la marche du monde sans forcément céder sur les valeurs auxquelles on tient ? **Est-ce aux mœurs de faire la loi ou à la loi de rester un étalon de référence ? Tenir à des normes, n'est-ce pas finalement une attitude du passé qui conduit à se crispier sur des postures politiques ?**

Comment donc traiter les questions du travail du dimanche, de la gestation pour autrui sans être simplement bouchon au fil de l'eau : il y a des questions essentielles qui appellent une posture réfléchie. Le politique doit-il tenter de freiner des évolutions irréversibles ? Doit-il se contenter de limiter les dégâts ? Doit-il rester figé ou suivre comme un bouchon au fil de l'eau les évolutions sociétales ?

Haïm KORSIA salue l'initiative de ce groupe de travail et le fait de pouvoir donner son avis en tant que rabbin. Il trouve positif que les autorités religieuses soient reçues par les autorités politiques pour aborder ces questions. Ce ne fut pas toujours le cas. Or les religions ne représentent pas une sensibilité moindre que les groupes d'intérêt diverses.

A travers la réflexion du groupe de travail se pose une question clé dans la religion juive : celle du rapport à la loi.

Il cite a contrario Paul de Tarse qui considérait que la salut par la loi avait échoué que c'était la foi qui sauvait. Or pour les juifs, la loi garde une valeur essentielle. Elle porte en elle une vision supérieure des choses. La loi est un ordre dans lequel on peut exprimer une conception de la liberté : et la liberté n'est pas de faire ce que l'on veut mais ce que l'on doit.

**La vocation première de la loi en effet, est de définir un idéal.** Elle se retrouve pourtant à encadrer ce que font les gens *de facto*. **Aujourd'hui, on ne demande plus aux gens de se porter vers l'idéal défini dans la loi, mais on demande à la loi de s'adapter à ce que les gens vivent.**

**Hervé MARITON rappelle à ce propos la phrase que Bernanos met dans la bouche de la mère supérieure, dans Dialogues de Carmélite : « Ce n'est pas la Règle qui nous garde, c'est nous qui gardons la Règle. »**

**Pour Haïm KORSIA, la vocation des politiques, c'est de garder la capacité de ne pas déterminer leur action en fonction des urgences ponctuelles mais de laisser à la loi son sens d'étalon stable.** Naguère, on s'efforçait de mettre sa vie en conformité avec la loi ; aujourd'hui, c'est l'inverse, et cela mène à une perte de son essence. Il arrive même parfois que certaines lois restent lettre morte faute de décrets d'application. On ne laisse pas aux lois le temps de marquer le réel. L'exemple de la loi Leonetti sur la fin de vie est marquant. A peine la loi est-elle votée, qu'elle est déjà remise en cause comme étant insuffisante. On n'a même pas essayé de la mettre en œuvre, qu'il faudrait déjà la remettre en cause...

Sur le travail dominical, Haïm KORSIA réaffirme la nécessité d'un jour de repos commun pour toute la société. Un jour à part. Le but de la loi est de libérer l'homme d'autres contraintes, notamment du consumérisme ou du travail qui peut

devenir par excès une source d'asservissement. Au-delà de la question du dimanche, l'idée essentielle est la suivante : « 6 jours tu travailleras, le 7<sup>ème</sup> tu te reposeras. »

Si je respecte le shabbat, si je suis capable de me poser un jour dans la semaine, c'est que je domine mes pulsions, y compris celle d'être toujours dans l'action. C'est le signe d'une grande liberté personnelle et sociale. Ainsi, la loi définit un espace de liberté pour l'homme.

### *La loi doit gérer l'ordinaire et non l'extraordinaire*

Hervé MARITON rappelle le propos de Jean-Pierre PETIT sur le travail dominical : d'après ce dernier, on serait dans une société aspirant à la disponibilité, où les gens préféreraient s'organiser selon leur bon vouloir. Sans contrainte collective. Finalement, le jour de repos et de retrouvailles pourrait être un jour choisi par convention par chacun. Aux membres de chaque famille, association ou club de s'organiser... M PETIT soutient que lorsque la majorité a reculé sur la question du travail du dimanche, elle se battait pour une société peut-être sympathique mais complètement dépassée.

Haïm KORSIA considère **qu'il faut sanctuariser des habitudes grâce à la loi**. Pour la société, il est important de sauvegarder des temps où les familles peuvent se retrouver. Il met en doute la capacité des gens à se retrouver effectivement tel jour choisi par convention toutes les semaines. Il cite le psaume 24 : « Qui pourra monter à la montagne de l'Eternel ? Et qui peut rester dans le lieu de Sa Sainteté ? » Il est facile de prendre une bonne initiative une fois, mais il est très difficile d'ancrer dans la régularité cette geste.

**En France, on légifère sur l'ordinaire en fonction de l'extraordinaire. Or, les lois ne sont pas là pour gérer l'extraordinaire.** Par exemple, depuis l'évasion d'Antonio Ferrara, qui s'est produite dans des conditions rarissimes (avec un véritable commando ultra-armé), on a fait évoluer les règles de sécurité comme si tous les détenus de France étaient aussi dangereux. 63 000 personnes voient leur vie compliquée par l'extension d'un soupçon généralisé. Nous ne sommes plus dans une société de confiance.

Hervé MARITON souligne que l'extraordinaire est médiatique et attire davantage l'attention. D'où la prime accordée dans les médias à des revendications minoritaires.

Haïm KORSIA estime **qu'il y a une grande différence entre dire : « c'est permis sauf dans tel et tel cas » et dire « c'est interdit sauf ... »**. La seconde proposition permet de maintenir un idéal au sein de la loi et de s'adapter, le cas échéant, au cas particulier. C'est la démarche qui existe aujourd'hui pour le travail dominical et qu'il paraît importante de pérenniser, en insistant sur le caractère effectif du volontariat pour ceux qui travaillent le dimanche.

Pour certains groupes de pression, chaque loi est un pas vers un but non avoué, auquel l'opinion n'est pas encore préparée. **La loi n'est plus un idéal, elle est un pis-aller, une étape vers quelque chose que la majorité refuse et qu'on**

**dissimule en attendant que les rapports de force évoluent. C'est un dévoiement de la loi.** L'effet pervers est la désacralisation de la loi.

Dans le judaïsme, la loi écrite est gravée dans le marbre et n'évolue pas. Mais la loi orale l'accompagne. Elle permet de l'expliquer, de la compléter, de l'actualiser. La loi doit définir un esprit. Et cet esprit est ensuite décliné en fonction de la réalité quotidienne, notamment à travers la jurisprudence. La force du judaïsme a toujours été d'associer loi écrite ET loi orale.

### *La loi doit aller vers la pérennisation d'un projet de société*

Haïm KORSIA insiste sur un point essentiel : la notion de transmission. La loi ne va pas seule. Dans la logique juive, elle est vécue dans un esprit de transmission, qui permet à chacun de se l'approprier et de la comprendre.

Pour Hervé MARITON, le problème est qu'aujourd'hui, le législateur se pose en fondateur. Chaque loi se présente comme une loi de fondation, voire de rupture. Comme si elle ouvrait une ère nouvelle.

Pour Haïm KORSIA, le fait que chacun veuille sa loi est une contradiction. On ne peut pas fonder quelque chose tout seul et tous les ans.

Hervé MARITON demande comment il faut alors réagir face aux évolutions que connaît la société : le nombre de naissances hors mariage (+50%) montre que le mariage n'est plus une référence pour beaucoup de Français, le fait que 30 000 enfants soient éduqués par des couples de même sexe...

Selon Haïm KORSIA, chaque choix implique un renoncement, un coût. Au niveau individuel et collectif. Il ne s'agit pas de conditionner la vie des gens ou de les contraindre à tel ou tel comportement mais il est légitime pour la société de le dire, voire d'encourager les choix les plus favorables pour la collectivité. Par exemple, la fidélité dans un couple renforce la société dans son ensemble.

Il faut reconnaître que ceux qui s'engagent dans le mariage s'engagent aussi plus assurément dans un vrai projet de société. Ceux qui refusent l'engagement éludent parfois les épreuves plus dures que leur réserve la vie.

Hervé MARITON cite Bernadette Chirac qui a dit publiquement à plusieurs reprises que c'est le mariage qui avait sauvé son couple. Est-ce un éloge de l'opacité ? de l'hypocrisie ?

Pour Haïm KORSIA, se marier, c'est mettre un garde-fou contre l'adversité. Quand ça tanguera, les mariés n'agiront pas sous le coup de la pulsion car ils devront oser rompre un engagement pris pour la vie, entre eux, devant la société et devant Dieu pour ceux qui croient.

Il semble aujourd'hui que les couples marchent dans une sorte de gradation, où domine la peur de l'engagement : on sort ensemble, on s'installe ensemble, on se pacse, on fait un enfant, enfin on se marie... L'engagement « officiel » est retardé au maximum, comme si on voulait se garder une porte de sortie pour battre en retraite à tout instant. Haïm KORSIA s'étonne que les jeunes femmes, qui sont souvent

d'avantage en attente d'un engagement ferme de leur compagnon, ne demandent pas davantage aux hommes de s'engager.

Hervé MARITON évoque l'analyse de Marcel GAUCHET sur la famille. Pour ce dernier, beaucoup de Français ont tourné la page de la « famille traditionnelle ». Ce n'est pas pour autant qu'il tourne le dos à la famille mais ils cherchent des formes plus souples, fondées sur la liberté de consentement et de séparation, l'absence de « solennité »... Ce qui est communément refusé dans le mariage, c'est l'institution et non pas les liens qu'il noue.

Haïm KORSIA explique que le choix de l'engagement et de la responsabilité doit être valorisé par la société. Le refus de l'engagement a un coût qu'il ne faut pas nier et que la société comme les individus finissent par payer, un jour ou l'autre

Hervé MARITON demande à Haïm KORSIA s'il considère que notre société est en déclin.

Haïm KORSIA veut rester prudent sur la notion de déclin. Il constate en revanche que toute société qui pense arriver à une forme d'aboutissement dans son processus de construction finit par vouloir toujours donner. Donner aux autres, donner à chacun de ses membres, au risque de s'affaiblir. Or, la vraie grandeur, c'est aussi de savoir recevoir des autres. Pas seulement de donner.

**Aujourd'hui, on pense légitime de voir la société entériner nos choix personnels. Il faut dissocier la liberté de choix individuel qu'offre la société et le fait que la société entérine les choix individuels de chacun. Malgré la volonté exprimée par beaucoup, la société n'a pas à légitimer nos particularités lorsqu'elles sont choisies. Chacun peut agir comme bon lui semble, mais il n'y a pas d'obligation pour la société de valider des comportements privés.**

**Sur la question de «l'homoparentalité», Haïm KORSIA appelle les parlementaires à la plus grande prudence.** Tout d'abord, le mot désigne un concept irréaliste puisque, jusqu'à preuve du contraire, les enfants se font avec un père et une mère. De manière subsidiaire, personne n'a de recul sur les conditions d'évolution et de développement des enfants concernés par un système familial composé de deux parents du même sexe.

Pour la procréation médicalement assistée, il ne faut pas vouloir réaliser à tout prix quelque chose qui s'avère naturellement impossible. Il est normal que les médecins surmontent les maladies mais leur travail n'est pas de permettre l'impossible.

En ce qui concerne la PACS, lorsqu'elles avaient enfin été consultées, les autorités juives avaient insisté sur le fait que ce contrat ne soit pas signé en mairie, où la symbolique du mariage républicain est forte. Haïm KORSIA sait bien qu'il fallait répondre à certaines situations scandaleuses qui avaient cours avant le PACS, comme l'expulsion brutale du logement du membre d'un couple homosexuel par la famille du conjoint disparu. Mais la volonté de faire reconnaître et valider par la société une appartenance sexuelle n'avait pas lieu d'être. **La loi a la vocation suprême de pérenniser la société. Or la pérennisation de la société passe par la procréation.**

**La droite est embarrassée face à ce discours qui « fait réactionnaire » : mais il faut oser dire que la loi n'a pas à valider quelque chose, comme elle n'a pas à le condamner. Il est légitime pour chaque société d'avoir une part de vie**

**privée dans laquelle la loi n'intervient pas.** Il faut sauvegarder la sacralisation de la loi : elle ne peut pas dire oui à toutes les demandes. Haïm KORSIA cite cette phrase d'un philosophe : « Pour être certain d'avancer, il faut se laisser pénétrer par l'immuable. »

En réponse à une question de Jacques REMILLE sur le baptême républicain, Haïm KORSIA explique que la République a son propre sacré qu'elle doit faire vivre, sans aller « plagier » chez les autres, y compris et surtout chez les religions...

### *Les politiques devraient proposer un chemin de réflexion*

Hervé MARITON demande à Haïm KORSIA de s'exprimer sur les sujets sensibles en ce moment en France.

Haïm KORSIA pense qu'on devrait appeler les choses par leur nom pour commencer : la gestation pour autrui ne doit pas cacher la réalité des mères porteuses, le diagnostic préimplantatoire revient à de l'eugénisme... La société française a accepté beaucoup de choses sans se rendre compte que des micro-décisions portaient en elles des symboles majeurs.

Il pense également qu'il faut oser défendre des postures ambitieuses et claires. Dans la Bible, dans sa marche vers la Terre Promise, le peuple hébreu est dirigé par deux responsables, Aaron, le Grand Prêtre, qui incarne l'Amour et Moïse, le Chef, qui incarne la Vérité. Quand l'un des deux n'est pas là, il y a des problèmes. Pour diriger un peuple, il faut l'Amour et la Vérité. Pas l'un sans l'autre.

Actuellement, la loi veut donner raison à tout le monde. La politique pose les questions de manière parcellaire, et occulte la réflexion. Les débats de société sont toujours imprévus et mal préparés : tout le monde adopte alors une position de suiveur pour ne pas s'exposer à la critique. Pourtant **le rôle des politiques, c'est précisément de proposer un chemin de réflexion, une exigence. Il faut revaloriser la notion d'effort pour s'adapter à l'idéal.** Toutefois, il ne faut pas tomber non plus dans l'excès de cette position en rêvant d'une société idéale, sans tenir compte du réel. **Il faut rester dans le monde tel qu'il est pour amener chacun à se dépasser. C'est aussi cela la transcendance républicaine, celle qui n'oublie pas que la vertu a deux contraires : le vice et l'excès de vertu.**

**Groupe de réflexion sur les questions de société**  
**Animé par Hervé MARITON**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 8 avril**  
**Matin**

**Intervenant : le Pasteur Jean-Pierre RIVE**

Président de la Commission *Eglise et Société* de la Fédération Protestante de France

*Députés présents*

Madame Martine AURILLAC  
Monsieur Xavier BRETON  
Madame Arlette GROSSKOST

*En résumé*

- Lucidité : Les députés doivent chercher la Vérité et la dire
  - Donner aux communautés un espace public de dialogue et de proposition
- Espérance : « profiter » de la crise pour promouvoir de nouveaux rapports sociaux et économiques.
  - rétablir des relations courtes.
  - Ne pas attendre la catastrophe (économique, écologique) avant de changer notre mode de fonctionnement
- Fraternité : avoir confiance en la solidarité et en le partage.
  - Accorder de l'attention à la jeunesse qui hérite d'un monde difficile
  - Continuer de donner de l'importance au débat social (exception française)
- Créer les conditions d'un vivre-ensemble :
  - Le lien social doit refléter de la gratuité : le temps de l'homme n'est pas que du temps marchand)
  - Créer un projet de société sur la confiance, le projet et plus seulement la norme
  - Dépasser le rapport social contractuel

Hervé MARITON introduit les termes du débat. S'interroger sur les questions de société,

- C'est prendre le temps d'un travail de fond
- c'est se pencher sur des questions qui font naturellement débat et qui doivent être mobilisés une large réflexion collective

- C'est travailler sur des normes qui sont, au moins symboliquement, supérieures aux autres, par ce qu'elles s'appuient sur des valeurs fondamentales pour le corps social
- Elles doivent rassembler un consensus plus large que des questions partisans classiques
- Elles doivent être posées dans un souci de transmission, au sein de la société.

Jean-Pierre RIVE commence par remercier Hervé MARITON pour cette invitation et propose de donner quelques remarques sur le statut que la fédération protestante veut donner à sa Parole lorsqu'elle est sollicitée publiquement.

### *La parole de la Fédération Protestante de France*

Peut-être parce que la foi chrétienne est trinitaire, sa parole et les gestes qui peuvent l'accompagner se déclinent selon trois facettes.

- Parce que l'Eglise protestante croit que le monde a été créé par Dieu pour qu'un ordre s'y établisse, sa posture fondamentale est d'abord celle d'une **Loyauté**, d'un soutien, **d'un accompagnement à ceux qui en position de gouverner le monde ou notre société.**
- Mais aussi parce les croyants sont les disciples de Jésus Christ, ils croient qu'il appartient à ses disciples, c'est-à-dire à l'Eglise le cas échéant, d'interpeller ces mêmes gouvernements. De même que Jésus en entrant à Jérusalem porta la contestation au cœur même du pouvoir politique et religieux en son temps, **il se peut le cas échéant que cette interpellation devienne résistance, désobéissance si nécessaire.**
- L'Eglise croit aussi en l'Esprit, *Esprit d'audace*, mais aussi de paix et de réconciliation. Elle pense que par-delà l'accompagnement, par de là la parole, **il est de son devoir de contribuer à ce que des repères s'élaborent, des signes concrets se construisent pour un vivre ensemble toujours plus harmonieux possible et juste.**

### *Une triple exigence: Lucidité, Espérance, Fraternité*

Jean-Pierre RIVE évoque la triple exigence de la Fédération Protestante en face du monde qui est le nôtre :

- *l'exigence de Lucidité* : il faut avoir chevillé au corps le désir de Vérité : celle du monde qui nous entoure. Dans la crise que nous traversons, financière, économique, sociale et peut-être plus, la tentation est grande de voir l'Avenir sous les catégories de la relance, de la reprise, du retour de la croissance. **En même temps, un grand nombre de voix s'élève pour dire que le monde que nous avons vécu n'a plus d'avenir.** Parce qu'il est bâti sur un usage immodéré des ressources de la planète et sur une accumulation des nuisances.



La conséquence la plus grave en est le réchauffement climatique, que nous ne nous sommes pas donnés les moyens de maîtriser. Plus d'avenir, parce que ce monde est aussi bâti sur une répartition trop inégale des richesses, au point de provoquer les tensions ou la violence que nous connaissons.

L'audace dont nous avons besoin est celle de la Vérité : **nous sommes dans une situation où nous devons prendre le risque, et cela concerne particulièrement les députés qui ont en charge la conduite de la Nation, de chercher la Vérité et de la dire.** N'est-ce pas en disant nos incertitudes, nos incapacités à promettre un avenir radieux que nous regagnerons la confiance de ceux qui nous entourent ? Churchill n'avait rien promis d'autre que du sang et des larmes. Mais il a su redonner confiance parce qu'il disait vrai. Si la Vérité que nous connaissons est celle de reconnaître la fin d'un monde, il faudra ne pas tarder à le dire. Mais dire ses doutes ne suffit pas...

- ***l'exigence d'Espérance*** : **La fin de ce monde n'est pas la fin du monde.** En tant que Chrétiens, les Protestants pensent qu'il y a parfois des promesses abusives, mais aussi plus fondamentalement que notre monde a un avenir. **Et que la crise que nous traversons, la dépression que nous allons peut-être connaître sont aussi un choc salutaire.** Salutaire parce que ce monde est étouffant par la marchandisation à outrance de toutes les relations sociales, étouffant par la démultiplication démesurée de la production normative, étouffant par l'amoncellement de biens dont la consommation ne produit aucune satisfaction. **Si la crise signifie le desserrement de ces étaux, si elle recrée des espaces de liberté, alors on pourra dire « bienheureuse dépression ».** Lorsque Rome tomba aux mains du Barbare Alaric, le désespoir fut grand. Pour beaucoup, c'était l'Apocalypse. Saint Augustin, du fond de son évêché africain, clama que l'Avenir était partout ouvert et que l'imagination créatrice de ceux qui croyaient contre vents et marées à un Avenir trouveraient les chemins d'un Monde nouveau.
- ***l'exigence de Fraternité*** : car il est clair que la transition ne sera pas douce et l'on devine la brutalité de la crise qui s'annonce. Mais on peut s'y préparer en inventant les chemins d'une fraternité nouvelle. Ce parent pauvre de notre devise républicaine doit être revisité avec vigueur. Nous savons bien que nos politiques de sécurité quelles qu'elles soient, vis-à-vis de nos banlieues difficiles, vis-à-vis de l'immigration, vis-à-vis même des menaces terroristes ne sont qu'un pis-aller, nécessaire certes, mais sans véritable avenir. Il faudra bien un jour retrouver un peu de confiance. Une société où l'autre est de plus en plus le délinquant, le déviant potentiel n'a pas d'avenir. Et la surveillance engendrera plus d'effets pervers qu'elle ne résoudra le problème. **Traquer le risque à tout prix peut engendrer non seulement l'insécurité mais surtout une interminable paralysie du lien social. La Fraternité c'est la Confiance et la Solidarité, donc le Partage. Vivre ensemble nécessite une grande exigence. La Paix a un coût, celui de la fin des Abus, des privilèges et des rentes de situations.**

Pour terminer, Jean-Pierre RIVE souhaite dire un mot sur la **jeunesse**. **Nous lui transmettons un monde difficile, beaucoup plus difficile que celui que nous avons reçu.** Elle en est déçue, parfois désespérée, parfois écoeurée, et peut-être bientôt traversée par la révolte et la violence. Il faut lui proposer un avenir de solidarité avec



les Pays pauvres, lui donner les moyens d'une générosité salvatrice. Il faut lui offrir de récupérer de l'estime de soi.

### *Quelques intuitions*

- Face à cette crise de la Mondialisation, on craint le retour au protectionnisme. Mais ce n'est pas une mauvaise crainte dans un monde où la question du sens de la vie commune se pose. **N'est-il pas souhaitable que des relations plus courtes, sur le plan économique, social, professionnel se rétablissent ?** Ne pourrait-on pas favoriser une coopération multisectorielle entre territoires urbains défavorisés et zones rurales et instaurer entre elles des partenariats féconds ?
- A propos du monde de l'entreprise, ne devrait-on pas favoriser et soutenir plus vigoureusement toutes les formes de coopératives, de mutuelles, qui annoncent la responsabilité collective et la juste répartition des produits du travail ?
- Sur les problèmes éthiques engendrés par la technologie médicale, ne faudrait-il pas ouvrir aussi un débat sur les coûts des recherches, des traitements, des interventions, et procéder à des arbitrages en matière budgétaire. Il faut faire la part des choses entre une politique de santé publique renforcée, des champs thérapeutiques renouvelés, et des recherches de confort à écarter. Jean-Pierre RIVE salue le travail législatif qui se fait pour ouvrir l'adoption plus largement.
- Sur les Institutions, il faut reconnaître que la laïcité à la Française est un cas particulier en Europe, certainement lié au poids qu'a eu par le passé l'Eglise catholique et au processus de construction de l'Etat. Le communautarisme est souvent dressé comme un épouvantail interdisant que les communautés existent publiquement. Pourtant, si l'on veut demain que la cohésion sociale se raffermisse, si l'on veut qu'un individualisme destructeur soit dépassé, il faudrait bien admettre que le citoyen a aussi des appartenances religieuses, philosophiques, culturelles et que ces appartenances jouent un rôle dans la société. **Si l'on veut éviter demain la montée des replis communautaristes, il faut donner aux communautés, aussi bien religieuses que laïques un espace public de dialogue, d'interpellation, de proposition, d'études et de réflexion. Ne pourrait-on pas examiner, peut-être sous la forme d'une section du Conseil Economique et Social la création d'un tel espace qui serait comme un laboratoire d'idées partagées sur les grands enjeux de société ?** Sans se substituer aux débats parlementaires, ce dialogue pourrait les nourrir et les accompagner.

### *La question du travail du dimanche...*

Hervé MARITON fait le parallèle entre les initiales des trois mots mis en avant par le Pasteur RIVE – Lucidité, Espérance, Fraternité – avec la devise de la République

Française -. Cela est apparemment fortuit. Il demande à son invité ce qu'il pense du travail du dimanche.

Jean-Pierre RIVE pense que le travail du dimanche est indispensable dans certaines situations (à l'hôpital, pour les forces de sécurité), mais reste hostile à sa banalisation. Il faut un jour de repos nécessaire. **Il est symboliquement fondamental pour une société qu'elle ait un temps où la vie commune ne se résume pas à du travail. Le lien social est souvent contraint, mais il doit aussi refléter de la gratuité.**

Le dimanche a une valeur symbolique en Europe, c'est le jour de la résurrection, le premier jour de la semaine.

Jean-Pierre RIVE n'est pas fondamentalement bloqué sur le dimanche. Mais il serait grave de banaliser la semaine et de ne pas conserver un temps qui est un espace offert de contemplation.

Hervé MARITON joue l'avocat du diable en disant que le dimanche est aussi une contrainte. Il rappelle les arguments de Jean-Pierre PETIT en faveur du travail du dimanche. Le tableau de la réunion de famille lors du déjeuner du dimanche serait un tableau émouvant mais dépassé et chaque famille peut de fait s'organiser et créer ses propres conventions de rencontres.

Pour Jean-Pierre RIVE, il est fondamental de rappeler à l'ensemble du lien social que vivre ensemble, c'est avoir la possibilité de se retrouver en toute liberté et toute gratuité. La question devient donc : faut-il défendre le dimanche ou un jour de liberté au choix ? Jean-Pierre RIVE reste attaché à l'idée de signifier que le temps de l'homme n'est pas que le temps de travail ou que le temps marchand.

Hervé MARITON demande à son invité si le simple fait d'entrer dans ces questions de société, ce n'est pas ouvrir la querelle des Anciens et des Modernes. Faut-il vraiment définir un cadre pour la société ou bien faut-il laisser chaque individu choisir librement et par contrat ses options ?

### ***Recréer un projet de société sur la confiance plus que sur la norme***

Jean-Pierre RIVE revient sur la formule de Jésus « Détruisez ce temple et en trois jours, je le rebâtirai. » Il explique sa vision du mot « temple », qui peut aussi être interprété autrement que comme le corps du Christ à la Résurrection. Le temple, cela peut aussi être le corps social qui se reconstruit après une période de déconstruction. La résurrection du Christ est le signe d'un avenir nouveau qui dépasse *les Temples, les contraintes, les dogmes*. Le Temple au singulier, dans l'absolu, représente un vivre ensemble qui est toujours à reconstruire.

**Aujourd'hui on compte sur la norme pour vivre ensemble et créer de la confiance. Le monde qui n'existe plus, c'est le monde où la parole échangée n'a plus de valeurs. Ce qui domine, c'est le contrat signé.** Le Pasteur RIVE n'est pas sûr que la règle soit suffisante pour rétablir la confiance.

Le Livre de Josué raconte comment les tribus, après avoir quitté l'Egypte, surmontent leurs disputes et se font confiance avant d'aboutir à un texte fondateur. Aujourd'hui, on est plutôt dans la défiance, que l'on cherche à compenser par des lois. Cela ne marche pas.

Martine AURILLAC interroge l'invité sur les moyens de créer la confiance, puisqu'elle ne se décrète pas.

Pour Jean-Pierre RIVE, la confiance est *donnée*, et non créée. Pour la faire naître, il faut faire des choses ensemble, partager des projets communs. **Rien de tel pour instaurer la confiance que de construire en commun.** Aujourd'hui, on recherche des coupables dès qu'il y a une erreur et on compte en tirer profit, ce qui est grave. **On a laissé la pénalisation, la judiciarisation prendre une place grandissante dans notre société. Le rapport social est devenu contraint, contractuel.**

La confiance se retrouve autour de projets. Jean-Pierre RIVE évoque son expérience de Secrétaire général de la mission populaire évangélique, créée dans la banlieue de Belleville après la Commune. Dans ce cadre, des partenariats sont noués entre des communautés étrangères en France et des communautés dans des pays en voie de développement. **Il a vu des jeunes démotivés recouvrer une estime de soi en participant à des projets collectifs dans lesquels on leur confiait des responsabilités. La France est le pays des Droits de l'Homme : dans cette crise de civilisation, elle a un rôle innovateur à jouer sur le partage Nord-Sud. Cela permettrait de limiter l'immigration clandestine avec le développement solidaire tout en redonnant confiance à des jeunes Français démotivés qui peuvent se remobiliser sur un projet positif.**

Arlette GROSSKOST s'interroge sur le fait que le Pasteur RIVE n'ait pas mentionné la notion d'ordre public comme garant de notre société. Or, aujourd'hui, ce n'est plus l'intérêt général qui prévaut mais *les* intérêts, ce n'est plus la liberté mais *les* libertés. Comment reconstruire un socle pour retrouver cette reliance qui fait défaut ?

Jean-Pierre RIVE affirme que la surveillance ne peut pas être une réponse satisfaisante à long terme sur les questions de sécurité. Cela n'est pas suffisant. On est dans une société avec de plus en plus de contraintes. La législation stricte est peut-être nécessaire aujourd'hui, mais elle ne peut être une politique à long terme. Il pense que c'est par le renouveau du projet collectif qu'on peut avancer.

Hervé MARITON note au passage que la querelle sémantique sur l'usage du pluriel n'est pas neutre idéologiquement. Parler de la liberté ou des libertés, du droit ou des droits, de la famille ou des familles, de l'Outre-Mer ou des Outre-mers, cela a un sens. Comme souvent, le combat politique se mène d'abord sur le terrain des mots.

### *La désobéissance civile*

Xavier BRETON revient sur la notion de désobéissance civile, évoquée par le Pasteur RIVE en introduction. C'est une revendication de plus en plus courante. Que faut-il en penser ?

Pour Jean-Pierre RIVE, il y a des désobéissances civiles insupportables et il y en a d'autres qui sont nécessaires. Dans les réseaux protestants, il y a de nombreuses personnes qui soutiennent les immigrés illégaux, parce que leurs papiers sont périmés,

pour éviter que la loi ne les mette dans des situations inhumaines. L'Église protestante ne prêche pas la révolte permanente mais une parole qui accompagne la loi ou une parole décalée pour attirer l'attention des politiques sur des situations scandaleuses. Il y a de sa part un devoir d'accueil qui ne doit pas être répréhensible.

Xavier BRETON demande si Jean-Pierre RIVE estime que nous assistons à un recul des libertés ou de l'Etat de droit.

Jean-Pierre RIVE **considère que l'Etat de droit est assuré mais qu'il est plus transgressé qu'auparavant.** Le maillage juridique est plus dense pour compenser la disparition d'une France rurale où le contrôle social était assuré naturellement.

Mais par ailleurs il faut rester vigilant face à un Etat trop présent. Alex TÜRK, le président de la CNIL exprime des inquiétudes légitimes sur la surveillance et la « perte d'intimité » qu'elle implique.

Il est certain que la mission de l'Etat d'assurer la sécurité est une tâche prométhéenne. Mais cela ne participe-t-il pas de l'étouffement général ? Il faut redonner du sens à une vie collective, à travers des grands projets fédérateurs, pour desserrer l'étau.

En ce sens, Jean-Pierre RIVE pense qu'il ne faut pas enterrer Mais 68. Cet événement a formé une réaction - certes incohérente et déviée - face à une peur d'un étouffement de la société dans le matérialisme et la consommation.

### *Soigner l'exception française*

Hervé MARITON demande si un pasteur ailleurs en Europe s'exprimerait autrement. Les Français ne sont pas-ils pas moins utilitaristes que les peuples voisins, comme en atteste leur approche des questions bioéthiques ?

Jean-Pierre RIVE a apporté un certain nombre de documents reprenant des prises de position communes à l'ensemble des églises chrétiennes d'Europe, notamment à l'approche des élections européennes<sup>3</sup>. Il constate que les Français sont regardés avec étonnement et envie par leurs voisins sur les questions de bioéthique. Les autres églises sont impressionnées par la capacité de notre pays à ouvrir un débat très large sur ces questions, en faisant appel à toute la population, alors que ces sujets restent souvent l'apanage des scientifiques. **Jean-Pierre RIVE pense que la France mérite de garder cet esprit innovateur. Il revendique son universalisme et son attachement à cette « différence » grâce à laquelle la France peut apporter un exemple intéressant.**

### *Préparer la transition vers un nouveau mode d'existence*

Toutefois il est effrayé par l'agitation incessante des termes de reprise et de relance, destinés à calmer les angoisses des citoyens. **Il se demande si l'on veut vraiment sauvegarder le monde actuel, qui gaspille son économie et ses ressources.**

---

<sup>3</sup> Ces documents sont à la disposition des députés du groupe auprès de Marc Vannesson, au groupe UMP.

**Faudra-t-il attendre l'arrivée de graves problèmes sociaux ou écologiques avant de réagir ?**

**Il est toutefois possible de tracer quelques linéaments d'un autre mode de fonctionnement.** Il revient sur les relations courtes, les partenariats entre différents territoires, des projets politiques plus structurés.

Des pratiques simples peuvent être changées : pourquoi continuer à consommer des letchis de Vietnam lorsqu'on sait que cette culture intensive a favorisé là-bas la réapparition d'un moustique qui s'attaque aux nourrissons en provoquant des encéphalites ?

Et pourquoi légiférer à tous crins alors cela contribue à déresponsabiliser les gens ? Le Pasteur RIVE prend l'exemple du scoutisme qui est de plus en plus encadré par des contraintes juridiques au risque d'être dénaturé, alors que c'était une fabuleuse école d'apprentissage de la responsabilité pour les jeunes. En matière d'éducation comme ailleurs, le risque zéro n'existe pas.



**Groupe de travail sur les questions de société**  
**Animé par Hervé Mariton**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 18 mars**  
**Matin (sous réserve de modifications)**

**Intervenant : Madame Sylviane AGACINSKI**

Philosophe, professeur et chercheur à l'EHESS

*Députés présents*

Monsieur Xavier BRETON  
Monsieur Philippe GOSSELIN  
Monsieur Marc LE FUR  
Monsieur Jean-Frédéric POISSON  
Monsieur Arnaud ROBINET

Madame *Sylviane Agacinski* est philosophe, professeur à l'EHESS. Ses recherches actuelles portent sur les rapports entre les sexes et sur son dernier livre, *corps en miettes*, est un réquisitoire contre la légalisation de la Gestation pour Autrui.

*En résumé*

- Le législateur est responsable :
  - Il doit anticiper les conséquences des lois qu'il vote (gestation pour autrui amène la marchandisation du corps)
- Le législateur ne doit pas céder sur tout :
  - La liberté est limitée par la dignité
  - Le consentement n'est pas un concept suffisant
  - La Constitution est l'invariant de ces débats
- La loi a une fonction civilisatrice :
  - Elle instaure des valeurs communes.
  - Elle donne un projet de société
- Pour légiférer sur le corps :
  - Se demander si le corps agit ou subit
  - Se demander en quoi le corps devient moyen de production
  - Se demander si la marchandisation du corps est acceptable

- Sylviane AGACINSKI décide d'intervenir particulièrement sur la question des mères porteuses, après une introduction d'Hervé MARITON qui reprecise le but du groupe de travail.
- Pour Sylviane AGACINSKI, une question de société, c'est une question de civilisation. C'est-à-dire une question qui touche aux fondamentaux de la civilisation.
- La Gestation pour autrui en est bien une, même si Sylviane AGACINSKI ne pensait pas que cette question se poserait ainsi dans un groupe de réflexion comme celui-ci, tellement la pratique des mères porteuses lui semble une rupture par rapport à des principes fondamentaux de la civilisation.
- En premier point, Sylviane AGACINSKI tient à préciser que la GPA n'a pas d'intérêt thérapeutique. Il ne s'agit pas de guérir une maladie. Le fait de ne pas pouvoir avoir d'enfants peut être une situation cruelle mais tout malheur n'est pas une maladie ou un handicap. Il peut exister des remèdes contre la stérilité mais la GPA n'est pas un remède. Elle ne soigne rien.
- La GPA, c'est faire d'une personne un moyen d'avoir un enfant à tout prix. On est dans une logique de substitution de personne.
- Les partisans de la légalisation des « mères porteuses » disent que l'impossibilité pour des femmes sans utérus d'avoir des enfants est injuste mais une telle conception signifie qu'il y aurait un droit à l'enfant.
- Pour parler des femmes qui acceptent de porter un enfant pour le compte d'autrui, on utilise souvent le vocabulaire de l'altruisme, de la générosité, du don... Dans l'immense majorité des cas, c'est une duperie. Il suffit de regarder le développement dans le monde d'un « marché de la procréation » : marché des gamètes, marchés des ventres et finalement, marché des enfants.
- Les partisans de la GPA laissent aussi entendre qu'elle s'inscrit dans un mouvement de fond, au niveau européen. Dans la réalité, l'Europe est très réservée sur la GPA. Il est faux de dire que les Européens sont acquis à cette technique. On nous dit également que, puisque la GPA existe dans d'autres pays, il y a une injustice entre ceux qui ont les moyens de partir et ceux qui n'en n'ont pas les moyens. Mais avec une telle argumentation, nous serions obligés de légaliser tout ce qui se fait ailleurs. Ce n'est parce que le tourisme procréatif existe qu'il faut légaliser la GPA. Il y a bien du tourisme sexuel. Ce n'est pas pour cela que c'est bien.
- La GPA c'est faire d'une femme un outil vivant, mis à disposition 24h sur 24, 7 jours sur 7 pendant 9 mois, sans intérêt thérapeutique. Cet usage est-il compatible avec le respect de l personne ? Le corps devient une marchandise, qu'on loue. Au Royaume-Uni, le dédommagement versé aux mères porteuses doit comprendre les salaires perdus par la femme enceinte. Et il y a souvent des dessous-de-table.

- Il y a un rapport entre la dignité de la personne et l'intégrité du corps. Or la GPA porte atteinte à l'intégrité du corps humain d'une façon nouvelle et unique. Il s'agit de l'usage de l'ensemble d'une personne. Une grossesse n'est pas anodine. C'est une transformation profonde du corps d'une femme enceinte, un processus long, avec des répercussions biologiques, hormonales, physiques, psychologiques... D'ailleurs, les partisans de la GPA restent très discrets sur les dangers de la grossesse et de l'accouchement pour la femme enceinte : hémorragie... Elle peut laisser des traces : épisiotomie, césarienne... Est-il légitime que la loi ne protège pas quelqu'un qui, pour de l'argent, est tenté de prendre de tels risques ?
- Sans compter les dangers pour l'enfant et l'apport de la grossesse dans la vie et le développement de l'enfant. La gestation joue un rôle épigénétique considérable qu'on élude complètement avec la GPA.
- La comparaison entre la gestation pour autrui et le don d'organe est aberrante. C'est pourtant ce que fait un groupe de sénateurs – et non pas le Sénat dans son ensemble. Or, une grossesse est une expérience physique marquante de l'existence et mène à l'accouchement d'un enfant. Si l'on en croit le raisonnement du Sénat, donner des cellules reviendrait au même que donner un bébé. Il est inquiétant de penser que l'on puisse légiférer sur de telles bases, sans même faire la différence entre un amas de cellules et un bébé.
- Hervé MARITON demande pourquoi des Sénateurs ont-ils cédé sur ce point. Sylviane AGACINSKI considère que c'est l'esprit du temps. Ils ont eu peur d'être jugés « en retard » sur une avancée technologique. Il y a aujourd'hui une pression idéologique qui pousse à la légalisation de la GPA. Cela est d'ailleurs paradoxal alors que l'époque est à la dénonciation des dangers de l'ultralibéralisme. La GPA correspond à une marchandisation du corps. Enfin les sénateurs ont sans doute eu peur de paraître insensibles au malheur des quelques femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfants et réclament la légalisation des mères porteuses.

### *La question de la dignité du corps*

- Sylviane AGACINSKI estime que cet usage instrumental des organes pose la question de la dignité des personnes. Avec la gestation pour autrui, on se trouve face à un **risque d'aliénation de l'organisme et de marchandisation des organes ainsi que des enfants**. Comme si on faisait une différence entre le corps et la personne. Or, aux fondements de notre conception, la personne *est* son corps. **Le corps n'est pas une chose ou un bien à posséder, il est inviolable.**  
Le don de substance biologique (le don de sang ou de cellules), ne peut entrer dans le droit que comme une exception thérapeutique.
- A ce propos, Kant fait la critique de la transplantation. En effet, il établit un rapport entre la dignité du corps et celle de la personne : le corps ne peut être ni donné, ni mutilé par ou pour autrui. Aujourd'hui encore, le don d'organes



entre vivants n'est autorisé que lorsque le pronostic vital de la personne en attente est engagé.

- Dans le cas de la gestation pour autrui, la femme concernée fait de son utérus un outil de travail au service d'une production d'enfants. Elle met sa vie organique au service de la demande d'autrui. Aux Etats-Unis, on s'en cache pas d'ailleurs.

**Cet usage possible de l'utérus fait entrer la procréation dans un schéma relativement admissible de production artisanale d'enfants au moyen d'une femme. Ce faisant, il implique la déconstruction du lien qui est établi par le droit entre la personne et son corps.**

En effet, c'est le droit qui pose le respect du corps : c'est la loi qui peut dire qu'il est conforme ou non à la dignité d'une personne qu'on utilise son corps, tout comme la déclaration d'une égalité entre les hommes correspond à une décision de société.

H. Arendt disait par exemple que l'égalité entre les hommes n'était ni évidente, ni démontrable. C'est bien le droit qui pose que les hommes sont égaux.

### *La question du consentement et de la liberté des mères porteuses*

- Sylviane AGACINSKI n'élude pas la question des quelques femmes qui revendiquent la liberté d'assurer cette fonction de mère porteuse. Dans ce cas, **il se crée un conflit entre la liberté et la dignité, qui s'articule autour de la notion de consentement.** Le consentement est un concept nécessaire mais non suffisant pour établir la liberté de la personne et garantir sa dignité, telle que cette idée a été posée par la société. Certes, on accepte le fait que chacun s'estime juge de son propre intérêt. Pourquoi chacun ne serait-il pas également juge de sa propre dignité ? Dans ce cas, on adopte un point de vue purement libéral et individualiste, dominant dans la culture américaine.
- Or, ce point de vue n'est pas en accord avec celui de notre civilisation, de notre culture ou de notre pays. Depuis 1946, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et depuis les décisions du Conseil constitutionnel de 1994, **le respect de la dignité des personnes s'est affirmé comme un fondement constitutionnel. La loi protège la dignité des personnes y compris contre elles-mêmes et en dépit de leur consentement.** L'affaire des lanciers de nains a confirmé l'idée qu'un consentement ne suffisait pas à justifier un traitement attentatoire à la dignité humaine.

Dans cette logique, Hervé MARITON demande si la prostitution ne doit pas être interdite.

- Pour Sylviane AGACINSKI, c'est une question qui mérite d'être posée. A ses yeux, il y a en effet des proximités entre GPA et prostitution. Le Conseil de l'Europe a condamné la traite des humains à fin de prostitution, y compris quand ils font l'objet d'un consentement. **En un certain sens, la gestation pour autrui est une forme de prostitution.** C'est une manière de louer son corps, qui touche au cœur de la vie intime.

- Il est nécessaire pour le législateur de prendre ses responsabilités. **S'il devient décent ou légal de faire des organes d'une personne un moyen au service des autres, même dans des conditions restrictives, alors la loi laisse s'ouvrir une possibilité de commerce juridique de l'organisme.**

### *La question du droit du travail*

Hervé MARITON demande si les personnes qui souffrent de conditions de travail difficiles et qui en ressentent physiquement les conséquences, « louent » également leur corps.

Sylviane AGACINSKI explique qu'il y a une différence entre louer son organe et louer son temps de travail. Quand on travaille, on ne loue plus tout. L'esclavage a été aboli et il y a une séparation entre vie privée et vie professionnelle. Elle souligne à cet égard l'évolution du droit du travail. Il pose bien des limites au droit du contrat et au consentement. Le droit du travail encadre les pratiques à risques pour la santé et le corps. En ce sens, il limite donc la liberté des travailleurs. Un ouvrier ne peut pas monter sans aucune protection sur un échafaudage, même si on le paye pour ça et qu'il est d'accord.

Hervé MARITON évoque de nouveau les incidences sur le corps que provoquent certains métiers ou certaines pratiques qui ne sont pourtant pas interdites, comme la plongée par exemple, qui fragilise les os.

Sylviane AGACINSKI estime **qu'il faut se demander si le corps agit ou s'il subit, au moment où il risque d'être endommagé.** En l'occurrence, la grossesse n'a rien à voir avec une action. La femme enceinte subit un processus organique et biologique qui n'a rien à voir avec un acte ou une activité comme le travail. Une femme enceinte n'a rien à faire pour que grandisse l'enfant dans son ventre. Elle doit prendre soin d'elle.

Xavier BRETON apporte un autre argument pour spécifier la situation de la femme enceinte : il s'agit d'un processus qui conduit à la naissance d'une enfant. Ce n'est pas une activité neutre. Il y a en jeu un être vivant, une personne.

Sylviane AGACINSKI ajoute que le travail contribue à la production de produits ou de marchandises alors qu'effectivement, la gestation a pour finalité la mise au monde d'un être vivant qui sera une personne.

### *La question d'une marchandisation de la procréation*

- Sylviane AGACINSKI pense qu'avec une légalisation, la gestation pour autrui prendrait une toute autre ampleur :
  - Cela instaurerait la dignité de la chose. La gestation pour autrui ne serait pas indigne, mais licite et donc admissible dans notre société.

- Cette convention ouvrirait la possibilité d'un marché qui entraînerait la proposition suivante envers les femmes : « vous pouvez porter cet enfant et recevoir une indemnité ».
- Or dans les faits, par exemple dans les pays de l'Est ou aux Etats-Unis, les femmes qui se portent volontaires sont des femmes en difficulté. **La décision de la gestation pour autrui repose la plupart du temps sur un besoin et non sur le libre arbitre. La mise en place d'un marché instaure également le jeu de l'offre et de la demande.** On nous dit « ne parlez pas de marché. Il n'y aurait pas de rémunération. Ce ne serait qu'une indemnité, un dédommagement ». Au sujet de ce terme, il faut bien noter qu'il implique un dommage. Mais surtout, il suffit de voir que dans tous les autres pays où règne le marché procréatif, on ne parle jamais de salaire, mais d'indemnité ou de dédommagement. Un simple tour sur Internet suffit pour le constater.
- Il faut lire à ce propos l'ouvrage de Debora L. Spar « *The Baby Business* » et celui de Donna Dickenson, *The Body Shopping*.  
Le directeur d'une clinique de Kiev affirmait qu'on ne paie pas les femmes qui donnent leurs ovocytes mais qu'on les dédommage pour le temps qu'elles y ont passé, à hauteur de 300 euros. De plus, les stimulations ovariennes se font souvent dans les pays de l'Est au détriment de la santé des femmes qui acceptent de la subir. Appelées les « poules aux œufs d'or », certaines reçoivent une prime de 200 euros si elles produisent plus que ce qui était attendu au départ (30 à 40 ovocytes !). Parallèlement, une fécondation in vitro facturée à un couple coûte environ 4000 euros. Il faut bien saisir l'ampleur des enjeux économiques à l'œuvre.  
En Espagne, les 140 cliniques spécialisées dans la santé reproductive font des bénéfices considérables grâce aux ovocytes.
- **Sylviane AGACINSKI déclare : « Je ne suis pas pour la marchandisation de toute chose.** Tout comme je pense que la gestation pour autrui ne peut être anonyme. **La responsabilité du législateur est énorme.** Il établit la frontière entre l'humain et l'inhumain. **Rien ne remplace la loi dans la fonction civilisatrice et dans l'instauration de valeurs communes.** »

### *La question de l'invariant dans la réflexion sur les questions de société*

Jean-Frédéric POISSON est d'accord pour dire qu'une personne ne peut pas constituer un remède. Il pense qu'on a ouvert une brèche avec l'autorisation des « bébés médicaments » dans les lois bioéthiques de 2004. De même, l'ambiguïté qui pèse sur la définition juridique de l'embryon ni personne, ni chose – n'est-elle pas un élément qui favorise la GPA ? Finalement, est-ce qu'avec la pratique des mères porteuses, on ne va pas dans une continuation sans rupture de ce que la loi autorise depuis 1994 sur la procréation assistée ?

Le député des Yvelines pose **la question de la notion de modernité appliquée à cette question de la gestation pour autrui.** Les partisans de la GPA parlent de modernité. Est-ce que la « conservation » est toujours un mal en soi ? Il insiste également sur la dimension symbolique de toute loi. Le code civil est par exemple l'expression d'une construction sociale très claire. La GPA n'est pas qu'une mesure technique ou une réponse ponctuelle à quelques cas. Elle dit beaucoup de chose sur le rapport à l'enfant, sur le rapport au corps, sur notre projet de société.

Enfin, Jean-Frédéric POISSON considère que la référence à Kant est dangereuse dans ce débat. Pour sa part, il préfère s'appuyer sur Aristote qui insiste davantage sur l'unité entre le corps et la personne, entre le corps et l'esprit, quant Kant exprime un dualisme.

Sylviane AGACINSKI explique qu'elle avait la même méfiance par rapport à Kant. Mais, après une relecture approfondie, elle a considéré qu'il était un allié sur ces questions, en dépit de son dualisme.

Jean-Frédéric POISSON souligne la nécessité de trouver un invariant pour cadrer les débats de société. Le droit positif n'a pas d'invariant.

Pour Sylviane AGACINSKI, **l'invariant, ce sont les valeurs**. Finalement, rien n'est véritablement invariant, même la Constitution peut être modifiée.

Hervé MARITON revient sur la dénomination « sujets de civilisation », et se demande si cette expression ne revient finalement pas à dire qu'il existe certaines questions qui appellent des réponses non contingentes.

Sylviane AGACINSKI rappelle que **la Constitution doit être inspirée d'une idée partagée de la justice**. On est là dans un effort pour approcher ce qui est juste, comme le respect de la dignité ou de la liberté des personnes.

Elle revient sur la question du consentement : si un traitement considéré comme dégradant fait l'objet d'un consentement de la part de la personne amenée à le subir, dès lors que la pratique est illégale, la question du consentement ne se pose pas.

### *La question de la filiation face à l'anonymat des dons*

- Sylviane AGACINSKI estime que dans le cadre des procréations médicalement assistées, on s'est engouffré dans le don de gamètes sans trop mesurer tous les problèmes que cela pose.
- A la différence du sperme, les ovocytes n'ont pas vocation à sortir du corps de la femme. Comme le dit ARISTOTE, « l'homme engendre en dehors de lui. (...) La femme enfante en elle-même ». Dès lors que l'on fait sortir l'ovocyte du corps féminin, se pose la question des transferts d'ovocyte et de congélation de l'embryon.
- Les dons de sperme ou d'ovocytes posent la question de la filiation. Dire à un enfant qu'il est né d'une mère génétique et d'une insémination artificielle avec donneur installe un vide génétique et dénie le rôle du donneur de sperme. Cela transforme le père biologique ou la mère porteuse le cas échéant en matériau biologique. Sylviane AGACINSKI affirme s'interroger sur la légitimité de l'anonymat pour le don de gamètes. L'enfant se trouve coupé de sa filiation, séparé de son inscription dans une lignée de personnes. C'est pourtant un droit pour l'enfant.
- La fin de l'anonymat entraînerait le début de la responsabilité. Mais l'anonymat s'inscrit dans le souci des couples de cacher leur stérilité et de reconstruire une procréation comme si elle se passait naturellement. Les

hommes veulent cacher l'origine du donneur pour normaliser le processus et la naissance.

### *La question d'un monde où règnerait le « tout marché ».*

- Sylviane AGACINSKI revient sur la question de la modernité et fait une référence à HEIDEGGER dans « *La question de la technique* », où celui-ci affirme que les techniques modernes développent une transformation de tout ce qui existe en ressources, c'est-à-dire en matière manipulable, exploitable... HEIDEGGER rend d'ailleurs hommage à MARX en soutenant cette idée, puisque ce dernier considérait que tout était pris « en tant que moyen de production, même l'homme » dans sa conception de l'histoire. Avec la GPA, on est dans un schéma où la technologie et sa marchandisation s'emparent de tout.

Hervé MARITON s'interroge sur la capacité du politique à dire non face à de telles lames de fond. Il demande pour finir ce qu'il en est du sang et pourquoi le don de sang ou de sperme serait plus neutre que le don d'ovocytes.

Pour Sylviane AGACINSKI, on est pour le sperme et le sang dans le cas de deux substances qui se renouvellent et qui ne portent pas atteinte à l'intégrité du donneur. Il faut cependant faire une différence entre le don de sperme et le don du sang, notamment sur la question de l'anonymat.



## Groupe de travail sur les questions de société

Animé par Hervé MARITON

### Compte-rendu de la réunion du mercredi 18 mars

09

Après-midi (sous réserve de modifications)

Intervenant : **Monsieur Marcel GAUCHET**

Philosophe, professeur à l'EHESS

#### *Députés présents*

Monsieur Michel DIEFENBACHER

Madame Françoise de PANAFIEU

Monsieur Arnaud ROBINET

Monsieur *Marcel Gauchet* est philosophe, directeur d'études à l'EHESS. Ses travaux de philosophie politique portent sur la généalogie de la percée démocratique, sa mise à l'écart du religieux et son devenir à travers une armature politique particulière.

#### *En résumé*

Le législateur devrait :

- Prendre la mesure des mutations sociales et de l'absence de repères qui en résulte :
  - Déconstruction de la famille, du paysage politique,
  - Privatisation des relations,
  - Disparition des corps intermédiaires et communautaires (paroisse).
- Comprendre les contradictions des demandes de la société :
  - La relation d'amour-haine entre l'individu et l'Etat en France :
  - Bien saisir le climat de contestation comme un élément structurel de légitimation
  - L'individu veut être libre mais protégé par l'Etat
- Saisir sa responsabilité de législateur qui « fait société ».
- Savoir reconnaître les valeurs préférées des Français :
  - Individualisme, dignité, sécurité
- Circonscrire les sujets de société et anticiper les processus à l'œuvre dans la mise en débat d'une question de société. (ex : le statut du beau-parent dans la droite ligne du PACS)
- Voir les postures créées par les débats sociaux : l'opinion se pense comme un rouleau-compresseur qui aura le dernier mot face aux acteurs politiques.

- Les politiques baissent trop les bras face aux questions de société. Il faut s'engager dans les débats (id Manent).

Hervé MARITON introduit la séance de travail en racontant un rendez-vous passé avec Patrick DEVDJIAN. Il lui avait posé la question « Nous parlons toujours de réforme, de rupture. Mais qu'est-ce que l'on veut conserver ? » Cette question est aujourd'hui taboue à droite. Et bizarrement, c'est une femme de gauche, Sylviane AGACINSKI, qui lors d'une récente audition, a eu une posture très décomplexée par rapport à cela. Elle n'a pas craint de faire référence à des valeurs, à un patrimoine culturel et civilisationnel. Pour elle, les questions de société sont même d'abord et avant tout des « questions de civilisation ».

Marcel GAUCHET estime que nous nous trouvons actuellement face à un paradoxe ou à un « chassé-croisé » dans le paysage politique. **La droite se positionne du côté de l'efficacité économique réformatrice sans mesurer l'impact sociétal de ces transformations économiques. Elle est donc devenue le parti du mouvement. La gauche prend le problème par le biais des liens sociaux existants et se retrouve dans la position d'un parti conservateur.**

En plaçant l'économie au premier rang de ses préoccupations, la droite s'est « détraditionnalised ». Elle est passée du conservatisme au libéralisme. Quant à la gauche, dont le projet fondateur était d'instaurer une société future, une humanité meilleure, elle a renoncé à ce projet et vient chercher dans le présent ce qui contribue à maintenir des rapports sociaux, face à la déferlante économique. On assiste donc à un brouillage des pistes qui trouble les gens.

Hervé MARITON estime que le Président de la République assume complètement ce chassé-croisé en affirmant régulièrement qu'il est le réformateur face à une gauche devenue conservatrice.

Marcel GAUCHET pense néanmoins qu'une partie de l'électorat traditionnel de la droite ne se satisfait pas de cet état de fait et est affolée par les évolutions sociales contemporaines. Cette partie de l'électorat considère que l'économie ne peut et ne doit pas tout diriger. C'est une explication du succès d'opinion de François Bayrou. En marge de la droite et de la gauche et de leurs nouveaux positionnements, il rallie les déçus du conservatisme de gauche et les déçus du « tout économique » à droite.

Cette situation appelle un diagnostic en profondeur. Derrière les préoccupations économiques prioritaires des gouvernants, **nous vivons une révolution anthropologique qui affecte l'ensemble des repères, dont la famille et l'identité sexuée.**

Hervé MARITON interrompt Marcel GAUCHET pour lui demander s'il s'agit d'une réalité démontrable ou juste d'une hyperbole qui tente à chaque génération les observateurs de la société.

Pour Marcel GAUCHET, c'est une réalité. **Nous assistons notamment à la disparition de la famille comme institution.** Certes, la famille existe toujours mais elle a changé de nature. On a désormais affaire à un contrat entre personnes, qui n'est pas forcément pérenne.



Hervé MARITON rappelle que c'est pour éviter cette dérive qu'il s'est battu contre la déjudiciarisation du divorce, alors qu'une proposition dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques consistait à ne plus passer devant un juge pour un divorce par consentement mutuel.

Pour Marcel GAUCHET, la privatisation est déjà installée dans la famille. Les naissances hors mariage en sont la preuve. On se marie désormais au deuxième enfant. Cela ne veut pas dire que la famille est morte. Au contraire, on la plébiscite comme jamais mais déchargée de sa fonction institutionnelle, considérée comme un poids. Cette fin de la « famille-institution » au profit de la « famille-contrat » est un événement anthropologique majeur, à l'impact très lourd.

Hervé MARITON se demande si le combat pour la famille-institution est vain.

C'est ce que considère Marcel GAUCHET. Sauf à la mettre comme une ressource à disposition des citoyens. Cette privatisation et cette réduction à l'intimité dans la famille ont provoqué le succès du PACS, pourtant inattendu chez les hétérosexuels. Dans beaucoup d'esprits, le mariage équivaut à un rôle social obligatoire. En préférant le PACS au mariage, c'est bien le symbole de la famille institution qu'on rejette.

Dans ce cas, la législation a canalisé ce qui pouvait l'être en permettant aux individus de se penser en marge de l'institution, tout en accédant à une certaine « régularisation » à laquelle ils aspirent paradoxalement. Et surtout, le PACS leur permet de garder les avantages pragmatiques qu'offrirait le mariage : des avantages fiscaux, un cadre pour les enfants, une sécurité en cas de disparition du conjoint, etc. Les gens reculent parfois face au symbole du mariage et à la représentation des rôles sociaux obligatoires qu'il véhicule. **Lorsqu'on traverse une période de mutation, comme c'est le cas actuellement, les gens ont une image précise de ce qu'ils ne veulent plus, mais ils continuent de chercher des garanties de sécurité.** La législation permet donc malgré tout de canaliser des attentes contradictoires des Français.

Marcel GAUCHET insiste sur l'importance de la question familiale. Pour lui, le problème de la famille est aujourd'hui le sous-jacent caché de tous les problèmes en matière d'éducation. Le personnel politique est d'une prudence de sioux sur ces questions qu'il ne sait pas appréhender mais les observateurs font un lien très net entre les problèmes de reconfiguration familiale en cours et les difficultés de transmission, d'éducation dans notre société.

Hervé MARITON remarque que les Français ont un rapport plus contestataire envers le mariage que les autres pays d'Europe. On distingue une plus grande part d'individualisme et une approche révolutionnaire des structures traditionnelles. En France, on fait la révolution dans la famille, à défaut de la faire dans la société.

Michel DIEFENBACHER souligne que les Français, s'ils n'hésitent pas à revendiquer la plus grande liberté, notamment dans leur vie de famille, forment tout de même un peuple inquiet, qui revendique plus de sécurité dans tous les domaines. N'est-ce pas contradictoire ?



Marcel GAUCHET estime qu'il n'y a pas de contradiction entre l'individualisme et le besoin de sécurité. **Pour les Français, l'individualisme est fondateur de l'Etat.** Les Trente Glorieuses ont installé dans les mentalités l'existence d'un couple fondateur individu / Etat. **C'est l'Etat qui garantit à l'individu les moyens de sa liberté.**

Michel DIEFENBACHER objecte que ce système d'Etat Providence fait pourtant peser beaucoup de contraintes sur les individus. (Obligation de cotiser dans tel régime...)

Pour Marcel GAUCHET, c'est là que se trouve une contradiction forte chez beaucoup de Français : ils **protestent contre ce qu'ils plébiscitent. Ils rêvent d'un Etat anarchique mais avec la garantie supérieure d'un arbitre impartial, qui est là pour tout garantir.** Ce phénomène se retrouve dans les banlieues. La capacité de l'école de la République à apprendre à ses élèves la recette française est visible. Les jeunes des banlieues ont des revendications fortes mais qui sont soumises à des valeurs intégratives au nom desquelles ils se livrent à des choses répréhensibles.

**Cette relation de l'individu à l'Etat et plus globalement à la chose publique est sans doute l'une des autres caractéristiques majeures de la révolution anthropologique en cours. Les Français se « decitoyennisent ».** Les appels rhétoriques à la responsabilité n'ont aucun écho. Les Français réclament une liberté privée. Et pour le reste, ils s'en remettent intégralement à l'Etat. La légitimité de ce dernier n'a d'ailleurs jamais été aussi forte. Il n'est pas contesté en temps que tel, tout comme le système institutionnel démocratique.

La dépolitisation s'accompagne d'un jugement politique favorable du système démocratique. **Nous sommes dans une société apaisée délivrée de contentieux politiques sur le fondement mais en état de protestation permanente.** C'est son climat naturel.

En réponse à une question d'Hervé MARITON, Marcel GAUCHET reconnaît que cela rend les élections très aléatoires. A ses yeux, cela va être de plus en plus aléatoire parce que les appartenances identitaires (droite/gauche) se défont progressivement. Lorsqu'elles auront encore moins de poids, on pourra avoir des basculements importants.

Madame de PANAFIEU remarque que cette relation des Français à l'Etat n'est pas nouvelle : on a toujours tout attendu de l'Etat.

Marcel GAUCHET lui concède que l'Etat est la colonne vertébrale de notre organisation sociale depuis cinq siècles. Mais traditionnellement, les Français vivaient dans une société structurée. La famille, les corporations, la paroisse, les partis, les syndicats formaient les piliers des communautés de vie. **Actuellement, on a un réel évidement de ces corps intermédiaires.** Ce qui fragilise la structuration de la société.

Hervé MARITON s'interroge sur ce qui remplace ces corps intermédiaires disparus. Marcel GAUCHET répond que c'est le budget que vote les parlementaires. L'Etat dépense beaucoup, et de plus en plus, pour pallier la disparition des corps qui structuraient le corps social. L'encadrement de la société se fait alors par des services publics (centres sociaux, éducation nationale...)

Michel DIEFENBACHER complète en rajoutant que moins les familles sont responsabilisées, plus l'Etat doit intervenir. Contrairement aux corps intermédiaires et aux familles, les services publics ne fonctionnent que 35 heures par semaine et pas toujours 7 jours sur 7.

Marcel GAUCHET ajoute également qu'hors des heures d'ouverture des services publics, c'est la police qui intervient pour répondre à la demande de sécurité exprimée par les citoyens.

Hervé MARITON s'interroge sur l'inexorabilité de ce mouvement. Le politique ne peut-il pas dire Stop ? Pour Marcel GAUCHET, c'est un processus de fond sur lequel on peut difficilement revenir. Cela ne veut pas dire qu'il y a un sens de l'histoire fixé mais nous sommes actuellement dans une période à laquelle succédera une autre étape...

Hervé MARITON demande si, dans ce contexte, on peut opposer une norme de société à une personne qui demande la légalisation des mères porteuses.

**Marcel GAUCHET pense que cela entraîne un débat public et que, tôt ou tard, les barrières tomberont. Les pressions pour la légalisation de toutes ses pratiques répondant à des demandes individuelles l'emporteront. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas s'y opposer : notre société accepte le principe de contradiction. Il est ancré dans les mœurs. Mais, il y a une pente fondamentale sur toutes ces questions de société et le politique ne peut pas vraiment l'inverser.**

Hervé MARITON constate qu'on concentre sur le corps politique une pression considérable tandis que la société, dans sa majorité, se désintéresse de ces questions tant qu'elles ne les concernent pas directement. La pression pèse sur le corps politique jusqu'à ce qu'il cède. Hervé MARITON s'interroge sur le caractère déterministe de la vision de Marcel GAUCHET. Peut-on s'opposer à la technique ? Tout ce qui est techniquement faisable va-t-il irrémédiablement être légalisé ?

Pour Marcel GAUCHET, il ne s'agit pas d'une vision déterministe mais d'une séquence historique particulière. Dans l'état d'esprit actuel, il n'y a pas de principe de refus, de limites auxquelles le corps social serait absolument attaché. Mais Marcel GAUCHET ne croit pas pour autant à la fin de l'histoire. On passera un jour ou l'autre à une autre séquence devant les conséquences négatives des choix présents.

Il prend l'exemple d'une décision de la cour d'appel de Versailles à propos des antennes de téléphone portable qui exprime l'état d'esprit de nos concitoyens. La présence de ces ondes inquiétait le voisinage, et le juge a estimé que les voisins avaient le droit de voir cette angoisse levée. Il s'agit d'une interprétation du principe de précaution dans laquelle on décèle une prise en compte de la logique individualiste, sans même prendre en compte le caractère rationnel ou non de la crainte exprimée. **Le retour vers la consécration de l'individu est inexorable, mais ne signifie cependant pas la fin de l'histoire.**

Françoise DE PANAFIEU relève l'idée qu'on n'oppose pas de limite face aux avancées potentielles qu'on peut effectuer sur les questions de société. **Enfin,**

**quand on vote pour une étape, qu'on le veuille ou non, on a déjà accepté la suivante.**

Marcel GAUCHET acquiesce et revient sur les discussions qui précédaient la mise en place du PACS. L'argument décisif était de poser cette avancée comme un seuil indépassable. On allait de l'avant pour arrêter les choses. On fait le PACS pour ne pas autoriser le mariage entre personnes de même sexe et encore moins l'adoption par des couples homosexuels. Or le PACS contenait en lui-même un principe qui devait aller au bout de ses conséquences. Ce principe, qui motivait ses initiateurs, renvoyait à une conception du mariage comme n'étant pas seulement l'union d'un homme et d'une femme mais un contrat entre deux individus en vue d'une vie commune. Le changement induit par le PACS en induisait tout de suite d'autres...

Hervé MARITON demande si le politique doit en tirer la conclusion qu'il ne faut pas accepter les demi-mesures et dire non tout de suite ou oui pleinement.

Marcel GAUCHET considère que le législateur doit éclairer les citoyens sur la logique des vœux qu'ils souhaitent de manière majoritaire. Quitte à mettre sur le tapis les incohérences et les contradictions du corps social. Le rôle du politique est de dévoiler les enjeux derrière chaque mesure et d'être capable de dire non ou oui, pas seulement sur la mesure en débat mais sur les questions qu'elle sous-tend. Dans le cas du PACS, il fallait poser clairement la question du mariage entre personnes de même sexe pour faire prendre conscience aux Français des pas qui étaient en germe dans ce nouveau contrat.

Nous sommes sur une évolution aveugle, un déroulé rapide. Actuellement, les Français sont favorables à l'homoparentalité. **Il faut prendre en compte une nouvelle donnée de la société française : elle est convaincue de sa force, persuadée qu'elle aura le dernier mot.** Elle accepte les étapes à condition qu'elles soient reconnues comme des intermédiaires et pense qu'elle passera outre face à un refus.

Hervé MARITON prend l'exemple de l'euthanasie et des lois Leonetti. Pour Marcel GAUCHET, dans l'opinion, la question est déjà réglée. Ce n'est qu'une question de temps.

Françoise de PANAFIEU en conclut que si les élus s'opposent aux avancées sur ces questions, ils ont déjà perdu les prochaines élections. Hervé MARITON avance l'idée que dans ce cas, plus on fait l'impasse sur ces sujets en tant qu'élus, moins on y perd.

Françoise de PANAFIEU émet une hypothèse contraire. Comme nous sommes en période de crise, les élus n'ont pas tellement intérêt à rester sur des sujets socio-économiques sur lesquels ils n'ont pas vraiment de réponses. Ils ont plutôt intérêt à focaliser sur les sujets de société : cela fait diversion. On peut répondre à de vrais problèmes. Et on ne prend aucun risque, dans la mesure où l'opinion est acquise. Si le fait d'engager la discussion signifie officieusement qu'on en a déjà accepté les conséquences, la population garde néanmoins le besoin qu'on lui raconte l'histoire.

Marcel GAUCHET explique qu'aux Etats-Unis, au-delà des positionnements politiques de circonstances, les politiques laissent la décision aux tribunaux sur ces questions sensibles.

Hervé MARITON, faisant référence à l'audition d'Arnold MUNNICH, demande si Marcel GAUCHET croit à une exception française sur ces questions, un refus de l'utilitarisme anglo-saxon.

Marcel GAUCHET considère effectivement qu'il y a une spécificité française dans la façon d'aborder ce débat, un espèce de « spirituel républicain » qui donne à l'individualisme une nuance : l'attachement au principe de la dignité humaine. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que l'association en faveur de l'euthanasie exploite ce thème en se nommant « association pour le droit à mourir dans la dignité. » Les Français sont fondamentalement contre l'utilitarisme. L'individualisme français n'est pas un individualisme marchand. Ils résistent face à l'idée qu'il faudrait payer les donneurs de sang ou les mères porteuses. On peut tabler sur cette exception française. C'est une raison pour laquelle on est, malgré tout, sensible au discours de l'Eglise catholique qui se fait souvent le porte-parole de la défense de la dignité des personnes.

Hervé MARITON s'interroge : l'attitude soi-disant bienveillante par rapport au discours de l'église sur ces questions de bioéthique, n'est-ce pas plutôt du « cause toujours... » ?

Marcel GAUCHET pense que non, ces prises de parole suscitent un intérêt. Marcel GAUCHET considère qu'il commence à y avoir une prise de conscience plus aiguë des problèmes et des contradictions qui naissent de l'individualisme. Par exemple, sur la question de la sécurité.

Plus l'individualisme règne, plus les individus se sentent désarmés. **L'individu isolé est paradoxal** : il a une demande de sécurité importante donc il attend beaucoup de la force publique, mais il déteste « les flics » ; il n'est plus catholique mais il écoute les messages de l'Eglise et réagit parfois avec virulence....

Arnaud ROBINET considère qu'on retrouve toutes ces contradictions pour le travail du dimanche : on est contre le travail le dimanche mais on veut des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Marcel GAUCHET souligne que l'Etat est au centre de ces contradictions et se trouve dans une situation très instable. **L'individu réclame la collectivité qui lui permet d'exister et la récuse aussitôt. L'individu demande sa liberté à l'intérieur d'un système où règnent le contrôle et la sécurité sociale.** C'est en réalité assez différent de la situation du *meilleur des mondes* où la sécurité s'est faite est au prix de l'abdication de la liberté des personnes. Dans la réalité, les Français ne veulent pas renoncer à la revendication de leurs libertés.

Hervé MARITON poursuit le parallèle. Dans *Le meilleur des mondes*, l'usage des drogues est au service d'un abrutissement volontaire des individus qui veulent oublier leur situation. Aujourd'hui en France, nous sommes dans un usage récréatif des drogues, où la collectivité doit garantir que personne ne dérape vers une aliénation. Hervé MARITON s'interroge d'ailleurs sur la raison pour laquelle la légalisation des drogues a disparu du débat politique.

Marcel GAUCHET constate que la société a déjà gagné le combat à propos du cannabis : on est dans une interdiction de droit et une légalisation de fait. En dehors de quelques militants, la société considère qu'il n'y a plus besoin de la légalisation en droit... Souvent les juges rapportent que les individus punis par la justice le vivent comme une vraie malchance. Ils ont l'habitude de faire ce qu'ils veulent et la punition est vue comme un aléa et non comme un châtement.

A la rigueur, cette interdiction de droit est presque perçue par les usagers et leurs proches comme un élément de protection par rapport à d'éventuels dérapages.

François DE PANAFIEU fait le parallèle avec le débat sur Hadopi et les téléchargements pirates. L'amende n'est effectivement pas une solution dans cette perspective. La vraie sanction, c'est la suspension d'abonnement.

Michel DIFENBACHER revient sur le rejet de l'utilitarisme par les Français. La multiplication des lobbies n'est-elle pas au contraire la preuve que les Français sont aussi utilitaristes.

Marcel GAUCHET considère justement que cette pratique, normale dans d'autres pays, est impopulaire et dénoncé par l'opinion française. En France, on ne peut en théorie intervenir dans le débat public qu'en se positionnant comme défenseur de l'intérêt général.

Quant aux subventions, si les Français en sont friands, c'est parce qu'elles sont d'abord une forme de reconnaissance adressée par l'Etat à des acteurs associatifs. A la rigueur, ce qui compte, c'est autant le montant de la subvention que le fait d'être subventionné et donc reconnu par l'Etat comme œuvrant au service de l'intérêt général.